

**CONCOURS D'ADMISSION EN 2015
(RECRUTEMENT 2016)**

**DES MILITAIRES NON-OFFICIERS
AUX ÉCOLES DE FORMATION SPÉCIALISÉES
EN VUE DE LEUR RECRUTEMENT COMME OFFICIERS DES ARMES
(O.A.E.A)**

ET

**DES SOUS-OFFICIERS
AUX ÉCOLES DE FORMATION DES OFFICIERS DU CORPS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF
DE L'ARMÉE DE TERRE
EN VUE DE LEUR RECRUTEMENT COMME OFFICIERS DES SERVICES**

(O.A.E.S)

•

ÉPREUVE DE DISSERTATION

Durée : 4 heures – coefficient 10

Mardi 13 janvier 2015 de 14H00 à 18H00

•

Sujet :

**« Le dialogue social en France, à l'aube du 21ème siècle :
mythe ou réalité ? »**

NOTA : aucun document n'est autorisé pour cette épreuve.

**CONCOURS D'ADMISSION EN 2015
(RECRUTEMENT 2016)**

**DES MILITAIRES NON-OFFICIERS
AUX ÉCOLES DE FORMATION SPÉCIALISÉES
EN VUE DE LEUR RECRUTEMENT COMME OFFICIERS DES ARMES
(O.A.E.A)**

ET

**DES SOUS-OFFICIERS
AUX ÉCOLES DE FORMATION DES OFFICIERS DU CORPS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF
DE L'ARMÉE DE TERRE
EN VUE DE LEUR RECRUTEMENT COMME OFFICIERS DES SERVICES**

(O.A.E.S)

•

ÉPREUVE DE MATHÉMATIQUES

Durée : 3 heures – coefficient 10

Mercredi 14 janvier 2014 de 09H00 à 12H00

•

- AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISÉ POUR CETTE ÉPREUVE.**
- L'USAGE DE LA CALCULATRICE N'EST PAS AUTORISÉ.**

Exercice n°1 :

Pour extraire de l'eau de la nappe phréatique, une fabrique de sodas fait réaliser un forage dont le prix P en euros varie en fonction de la profondeur atteinte x en mètres. La représentation graphique de P en fonction de x est donnée ci-dessous :



- 1) Par lecture graphique répondre aux questions suivantes :
 - a) Donner le prix pour réaliser un forage de 10 m.
 - b) Donner le prix pour réaliser un forage de 30 m.
 - c) Le devis de prix du forage s'élève à 375€. Déterminer quelle profondeur il atteindra.

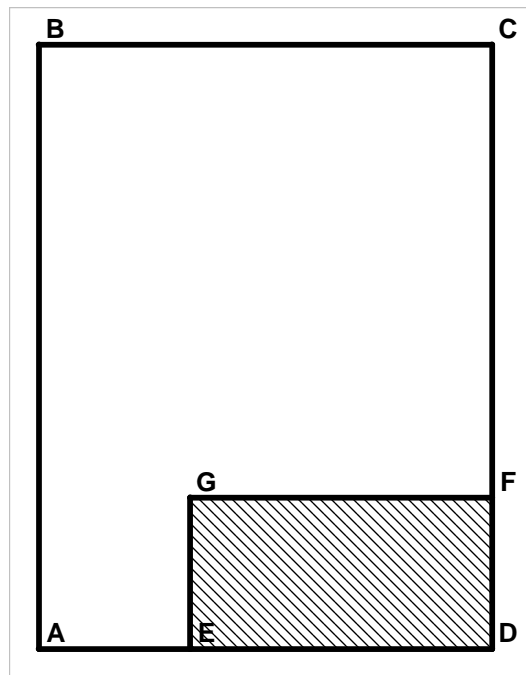
- 2) Le représentation graphique a été obtenue à l'aide du tableau de prix suivant :

Profondeur x (en mètres)	moins de 10 m	de 10 à 30 m	au-delà de 30 m
Prix pour 1 mètre de forage (en euros)	5	7,5	14

- a) Calculer le prix pour réaliser un forage de 7 m.
 - b) Calculer le prix pour réaliser un forage de 28 m.
 - c) Calculer le prix pour réaliser un forage de 58 m.
- 3) On appelle P la fonction définie sur $[0 ; 60]$ par $P (x)$ représente le prix d'un forage de x mètres.
 - a) Pour $0 < x < 10$, donner l'expression de $P (x)$ en fonction de x .
 - b) Pour $0 < x < 10$, à quel type de fonction usuelle appartient la fonction P ?
 - c) Pour $10 \leq x \leq 30$, montrer que $P (x) = 7,5 x - 25$.
 - d) Pour $10 \leq x \leq 30$, à quel type de fonction usuelle appartient la fonction P ?
 - e) Pour $x > 30$, montrer que $P (x) = 14 x - 220$.
 - f) Pour un devis de prix s'élevant à 284 €, déterminer à l'aide des questions précédentes la profondeur de ce forage.

Exercice n°2 :

Il a été décidé d'implanter une zone d'essayage (partie hachurée) dans un magasin de vêtements de forme rectangulaire comme sur le schéma ci-dessous :



On donne $AB = 70$ m et $BC = 50$ m. On note $AE = x$.

Pour des questions d'esthétique, l'architecte d'intérieur chargé du projet souhaite que $AE = DF$ mais que l'aire de cette zone soit maximale afin d'installer les cabines d'essayages.

x est donc la dimension en mètres que l'on cherche à déterminer pour que l'aire de la zone d'essayage soit maximale.

- 1) On note A_1 l'aire totale du magasin en m^2 . Calculer A_1 .
- 2) On note $A_2(x)$ l'aire de la zone d'essayage en m^2 . Exprimer $A_2(x)$ en fonction de x .
- 3) On désigne par $A(x)$ l'aire de la partie non-hachurée du magasin en m^2 en fonction de x .
 - a) Montrer que $A(x) = x^2 - 50x + 3500$.
 - b) Prouver que $A(x) = (x - 25)^2 + a$ où a est une constante à déterminer.
 - c) Justifier que l'aire de la partie non-hachurée est minimale pour une certaine valeur de x . Donner cette valeur.
 - d) En déduire l'aire minimale de la partie non-hachurée en m^2 .
- 4) A partir des résultats précédents, donner, en mètres, la longueur et la largeur de la zone d'essayage pour que son aire soit maximale.

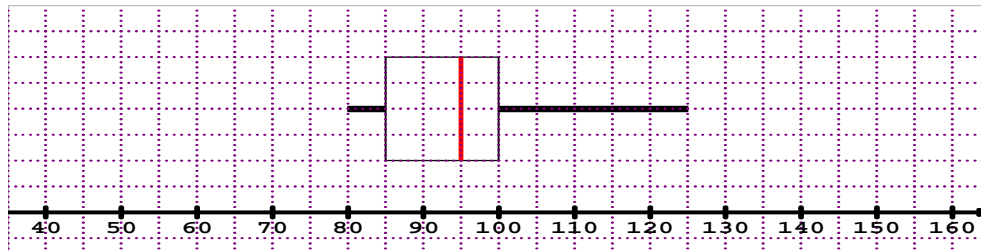
Exercice n°3 :

Un climatologue souhaite comparer les précipitations en litre par mètre carré tombées dans deux départements au cours de l'année 2014. Il dispose des renseignements suivants :

- Le tableau ci-dessous qui donne les quantités mensuelles de précipitations en L/m^2 tombées sur le département A en 2014 :

Mois	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Précipitations	140	120	100	70	80	50	40	60	80	120	130	150

- Le diagramme en boîte à moustaches de la série des quantités mensuelles de précipitations en L/m^2 tombées sur le département B en 2014 :



Partie A : Etude de la pluviométrie du département A:

- 1) Calculer la quantité mensuelle moyenne de précipitation, en litre par mètre carré, tombées sur le département A.
- 2) Déterminer la médiane et les quartiles Q_1 et Q_3 (le premier et troisième quartile) de la série statistique des quantités mensuelles de précipitations tombées sur le département A.
- 3) Construire le diagramme en boîte à moustaches de la série statistique des quantités mensuelles de précipitations tombées sur le département A.

Partie B : Etude de la pluviométrie du département B:

A l'aide du diagramme en boîte à moustaches de la série des quantités mensuelles de précipitations en L/m^2 tombées sur le département B en 2014, déterminer graphiquement :

- 1) Les valeurs minimale et maximale de la série.
- 2) La médiane et les quartiles Q_1 et Q_3 (le premier et le troisième quartile) de la série.
- 3) Déterminer l'écart interquartile.

Partie C : Comparaison des deux départements.

- 1) En comparant les deux diagrammes, que peut-on dire de la répartition des précipitations tombées sur les départements A et B ?
- 2) L'écart-type de la série statistique des quantités mensuelles de précipitations tombées sur le département A est égal à $35 L/m^2$.
Pour le département B, on a un écart-type de $12 L/m^2$ et une quantité mensuelle moyenne de précipitation égale à $95 L/m^2$.
A l'aide de ces données (moyenne et écart-type), comparer les deux séries statistiques.

Exercice n°4 :

A la naissance de leur petite-fille, les grands-parents placent 500 € à intérêts composés au taux annuel de 5% (cela signifie que les intérêts d'une année s'ajoutent au capital et que l'année suivante ils rapportent eux aussi des intérêts). De plus, les grands-parents ajoutent sur ce placement 500 € à chacun des anniversaires de leur petite-fille.

On appelle u_n le capital obtenu par la petite-fille le jour où elle a n ans.

- 1)
 - a) On pose donc u_0 le capital déposé le jour de la naissance de la petite-fille. Quel sera le capital u_1 de la petite-fille le jour de premier anniversaire ?
 - b) Vérifier que $u_2 \approx 1576$ €.
 - c) Calculer u_3 .
- 2)
 - a) Vérifier que la suite (u_n) ainsi définie n'est pas arithmétique.
 - b) Vérifier que la suite (u_n) ainsi définie n'est pas géométrique.
- 3) Démontrer que $u_{n+1} = 1,05u_n + 500$.
- 4) On appelle (v_n) la suite définie par $v_n = u_n + 10000$
 - a) Exprimer v_{n+1} en fonction de u_n .
 - b) Exprimer v_{n+1} en fonction de v_n .
 - c) En déduire que la suite (v_n) est géométrique de premier terme $v_0 = 10500$ et de raison $q = 1,05$.
- 5) Exprimer v_n en fonction de n .
- 6) En déduire l'expression de u_n en fonction de n .
- 7) Quel sera le capital de la petite-fille le jour de ses 18 ans ?

On donne :

$\frac{1,05}{18} \approx 0,06$	$1,05 \times 18 \approx 18,9$	$\frac{18}{1,05} \approx 17,14$	$1,05^{18} \approx 2,4$	$1,05^{17} \approx 2,3$	$18^{1,05} \approx 20,8$
--------------------------------	-------------------------------	---------------------------------	-------------------------	-------------------------	--------------------------

Exercice n°5 :

Dans l'administration les employés sont classés en trois catégories : A, B et C.
Un centre des impôts compte 200 employés.

On donne les renseignements suivant :

- 30% des employés sont des hommes.
- 40% des hommes sont dans la catégorie A.
- La catégorie C compte 20% du personnel dont 10 hommes.
- Dans la catégorie B, il y a autant de femmes que d'hommes.

1) Reproduire et compléter le tableau ci-dessous en utilisant les renseignements précédents :

Catégorie \ Sexe	A	B	C	TOTAL
Femmes				
Hommes				
TOTAL				200

2)

- Calculer P_1 le pourcentage de femmes dans ce centre d'impôts.
- Calculer P_2 le pourcentage de personnel de catégorie A dans ce centre d'impôts.
- Calculer P_3 le pourcentage de femmes de catégorie A dans ce centre d'impôts.
- Soit P le pourcentage d'employés qui sont soit de sexe féminin **ou** de catégorie A.
Exprimer P en fonction de P_1 , P_2 et P_3 sans calcul. Justifier ce choix par une phrase.
- Calculer P .

3) Le directeur du centre souhaite composer des groupes de travail de 3 personnes, comprenant un employé de chaque catégorie et, pour des questions de parité, au moins une femme.

- Déterminer N_1 le nombre de groupes de travail de 3 personnes possibles avec un employé de chaque catégorie.
- Déterminer N_2 le nombre de groupes de travail de 3 personnes possibles avec un employé de chaque catégorie et constitués de 3 hommes.
- Soit N le nombre de groupes constitués tels que le souhaite le directeur du centre.
Exprimer N en fonction de N_1 et N_2 .
- Calculer N .

**CONCOURS D'ADMISSION EN 2015
(RECRUTEMENT 2016)**

**DES MILITAIRES NON-OFFICIERS
AUX ÉCOLES DE FORMATION SPÉCIALISÉES
EN VUE DE LEUR RECRUTEMENT COMME OFFICIERS DES ARMES
(O.A.E.A)**

ET

**DES SOUS-OFFICIERS
AUX ÉCOLES DE FORMATION DES OFFICIERS
DU CORPS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE L'ARMÉE DE TERRE
EN VUE DE LEUR RECRUTEMENT COMME OFFICIERS DES SERVICES
(O.A.E.S)**

•

ÉPREUVE DE LANGUE ANGLAISE

Durée : 1/2 heure – coefficient 10

Mercredi 14 janvier 2015 de 14H00 à 14H30

•

Ce QCM comprend 10 textes.

Chaque texte comporte 2 questions ; chaque question comprenant 4 propositions, dont 1 seule exacte.

NOTA : aucun dictionnaire ni document n'est autorisé pour cette épreuve.

DOCUMENT 1

In his heyday as boss of one of Sicily's most powerful Mafia clans, Giovanni Di Giacomo could order the elimination of anyone who got in his way. Even after being jailed for life in 1998 for two murders, he continues to control the family business, recently issuing detailed instructions to kill a foot-soldier suspected of disloyalty: "make sure you bury him in quicklime". Yet this seasoned capo, survivor of brutal power struggles within Costa Nostra, can only look on in dismay from behind bars as his empire begins to crumble under a challenge from a wholly unexpected quarter: a grassroots civic movement called Comitato Addiopizzo, set up by idealistic young Sicilians committed to ridding their island of the scourge of organised crime. [...]

From "Addiopizzo: The Grassroots Campaign Making Life Hell for the Sicilian Mafia"

By Philip Jacobson / September 17, 2014 - newsweek.com

1. Giovanni Di Giacomo has been in jail since
 - a. Nineteen-ninety-eight.
 - b. Eighteen-ninety-nine.
 - c. Nineteen-ninety-nine.
 - d. Nineteen-eighty-nine.

2. Comitato Addiopizzo...
 - a. Brings together idealistic soldiers.
 - b. Fights organised crime.
 - c. Encourages riding in Sicily.
 - d. Is an elite organization.

DOCUMENT 2

A leading Spanish politician has contradicted Alex Salmond's pledge to negotiate European Union membership "from within", saying it would take an independent Scotland five years to join the EU, and it would almost certainly have to subscribe to the troubled euro currency.

Inigo Mendez de Vigo, Spain's European Affairs Minister, made the claims on the BBC's Newsnight programme last night. "It is crystal clear that any part of a member state, if it leaves that member state, is out of the European Union. If they want to apply again they will have to follow the correct procedure," said via videolink.

Mendez de Vigo explained that any European Union decision to admit Scotland would have to be taken unanimously, and would have to pass through several layers of bureaucracy before it could be ratified. [...]

From "Spanish Minister Says Independent Scotland Unlikely to Join EU and Keep Pound"

By Madeline Grant, 9/16/14 - newsweek.com

3. Alex Salmond believes that
 - a. Scotland will be independent in five years.
 - b. Scotland will become a EU member after a half-decade process.
 - c. Scotland will join the EU with Inigo Mendez de Vigo's support.
 - d. Scotland will have troubles with the euro if independent.

4. According to Inigo Mendez de Vigo, ...
 - a. Any part of a European state can secede and adopt the euro currency.
 - b. Scotland will need several layers of bureaucracy to join the EU.
 - c. Scotland needs to go through a process before it can join the EU.
 - d. The European decision to admit Scotland was justified.

DOCUMENT 3

[...] Pyongyang holds three U.S. citizens for committing “hostile acts,” apparently trying to use Americans as bargaining chips in its dealings with the Obama administration.

North Korea on Sunday sentenced Matthew Miller to six years of hard labor after the California man reportedly ripped up his tourist visa upon arrival at the Pyongyang airport in April.

Kenneth Bae, a Korean American missionary, is meanwhile two years into a 15-year hard-labor sentence for “hostile acts to bring down the government.”

A third American, Jeffrey Fowle, a 56-year-old from Ohio, was arrested in May after leaving a Bible in a seamen’s club in the northeastern city of Chongjin and is awaiting trial. [...]

From “American man arrested while trying to swim to North Korea”

By Anna Fifield September 17, 2014 - The Washington Post

5. The North Korean authorities
 - a. Try to bargain for chips with the Obama administration.
 - b. Detain three Americans.
 - c. Cancelled Matthew Miller's visa.
 - d. Believe that Jeffrey Fowle stole a Bible.

6. Matthew Miller was arrested
 - a. Because his tourist visa was fake.
 - b. After he brought a fake passport to North Korea.
 - c. Because he tried to smuggle a Bible in his suitcase.
 - d. Because of his behavior at the airport.

DOCUMENT 4

As President Obama framed the ongoing Ebola epidemic in western Africa as a potential threat to global security, a two-star Army general and his staff were already on the ground in Liberia, preparing for a mission that is expected to include about 3,000 service members and has no end in sight.

Maj. Gen. Darryl A. Williams, the commander of U.S. Army Africa, will coordinate the response, Operation Unified Assistance, from Monrovia, Liberia’s capital. It will require an “air bridge” to get health workers and medical supplies to areas that are affected, and a staging area in Senegal to distribute personnel and aid on the ground more quickly, Obama said.

“If the outbreak is not stopped now, we could be looking at hundreds of thousands of people infected, with profound political and economic and security implications for all of us,” Obama said. “So this is an epidemic that is not just a threat to regional security — it’s a potential threat to global security if these countries break down, if their economies break down, if people panic. That has profound effects on all of us, even if we are not directly contracting the disease.” [...]

From “Meet the new U.S. military force that Obama is deploying to fight Ebola”

By Dan Lamothe September 16, 2014 - The Washington Post

7. President Obama sent a two-star Army general
 - a. To frame the Ebola epidemic.
 - b. To fight any potential threat in Western Africa.
 - c. For a year in Liberia.
 - d. To lead a 3,000 men mission.

8. Operation Unified Assistance
 - a. Was designed to take over Monrovia.
 - b. Is the American response to the crisis.
 - c. Will bring “air” through a bridge.
 - d. Will prevent infected people from being a threat to the U.S. Economy and security.

DOCUMENT 5

Everyone knows the archetypal angry motorist is the schmo who steps out of his car and yells in Brooklynese, but according to a recent survey, New Yorkers aren't the rudest drivers on the road: It's Idahoans.

A survey by Insure.com asked 2,000 drivers nationwide about driving habits, and Idaho was acknowledged as the home of the most ornery automotive drivers. Idaho drivers complained of motorists who are either much too slow, or much too aggressive, which apparently creates tension between the go-getters and the slow-getters.

"If you've driven [it] hundreds of times, you know [the road] and pick up your speed," Idaho resident Eric Leins said in the survey "So those driving them for the first time may have the experienced drivers honking their horns and flipping them the bird." [...]

From "Massholes" are the fifth rudest drivers in the U.S., according to a new survey"

By Sam Frizell, Sept. 17, 2014 - Time Magazine

9. According to a survey by Insure.com,
 - a. Idahoans drivers are very well behaved.
 - b. Brooklynese drivers don't yell as loud as Idahoans.
 - c. New York and Idaho are the safest states for drivers.
 - d. aggressive driving has become a plague in Idaho.

10. According to Eric Leins, drivers honk their horns
 - a. To scare Idaho birds
 - b. When they are more experienced.
 - c. As a display of road courtesy.
 - d. Because they are proud to be Idahoans.

DOCUMENT 6

[...]Sitting under one of three huge white tents set up in a hot-air balloon field outside of Indianola, Iowa, Bethany Moriarty was digging into a plate of steak. The attraction of a “steak fry” should ostensibly be the meat, but Moriarty, 30, who has “Ready for Hillary” buttons festooned across her chest, is hopping with excitement to see former Secretary of State Hillary Clinton.

“I’m by far the most political person of my family, so I kinda dragged them here,” she says, gesturing across the table to her mother, Rosemary, 65, and her sister, Amanda, 35.

Like many other of the 7,000 Iowans who’ve gathered for Iowa Senator Tom Harkin’s 37th annual Steak Fry, a Democratic fundraiser that has become known as a presidential launchpad, their main topic of conversation is Clinton’s potential candidacy in 2016. “I caucused for Barack Obama in 2008,” Bethany says. “A lot was the hype and the hope we felt behind him and I still feel it. But I feel he’s been pushed aside.”

All three came to the Steak Fry this year to see Clinton speak on her first trip back to Iowa since her 2008 caucus loss. Bethany says she’ll caucus for Clinton in 2016, if she runs. But Rosemary is dubious. “I don’t think America is ready,” she says. “There’s a lot of people who won’t vote for her because she’s a woman. Like Barack Obama, the first African American, when he got elected, but Congress wouldn’t work with him.”[...]

From “Hillary Clinton Flips a Steak in Iowa”

By Jay Newton-Small / Sept. 14, 2014 - Time Magazine

11. Bethany Moriarty attends this “steak fry”
 - a. Because she loves meat.
 - b. Because she prefers barbecue to politics.
 - c. Because it is a Democratic fundraiser.
 - d. Because her family made her do it.

12. According to Bethany Moriarty' mother,
 - a. America is not ready yet for a female president.
 - b. Congress would rather support a woman than an African-American.
 - c. Barack Obama will vote for Hillary Clinton.
 - d. she is too dubious.

DOCUMENT 7

The NFL Players Association filed a grievance on behalf of former Ravens running back Ray Rice on Tuesday night, demanding that the increased discipline of an indefinite suspension levied last week by NFL commissioner Roger Goodell be overturned.

This high-profile situation stems from Rice being arrested in February and later charged with felony aggravated assault for punching his then-fiancee in an elevator of an Atlantic City casino.

The players' union also requested that Goodell recuse himself from hearing the appeal because he would likely be a witness after stating in a disciplinary letter that he indefinitely suspended Rice based on new video evidence that surfaced a week ago.

“This action taken by our union is to protect the due process rights of all NFL players,” the NFLPA said in a statement. “The NFLPA appeal is based on supporting facts that reveal a lack of a fair and impartial process, including the role of the office of the Commissioner of the NFL. We have asked that a neutral and jointly selected arbitrator hear this case as the Commissioner and his staff will be essential witnesses in the proceeding and thus cannot serve as impartial arbitrators. [...]

From “NFLPA files an appeal on behalf of Ray Rice challenging indefinite suspension”

By Aaron Wilson, The Baltimore Sun, September 17, 2014

13. The NFL Players Association

- a. Believes that Ray Rice is innocent.
- b. Supports Ray Rice's former fiancee.
- c. Is against Ray Rice indefinite suspension.
- d. Praises commissioner Goodell's neutrality.

14. Commissioner Roger Goodell

- a. Is a highly respected senior police officer.
- b. Had an affair with Ray Rice's former fiancee.
- c. Rules casinos in Atlantic City.
- d. Decided to suspend Ray Rice indefinitely.

DOCUMENT 8

[...] "In the fire service, the men and women tend to have a thicker skin and a bigger sense of being invincible, so you may or may not see it in the firehouse," said Andrew Doyle, spokesman for Joppa-Magnolia Volunteer Fire Company, which handled all four fatal accidents between Friday evening and early Sunday morning.

Thicker skin or not, police and EMS have to put on a professional face when they respond to calls.

"My heart goes out to the families, but also, I am concerned for the officers who investigate those types of accidents," Harford County Sheriff Jesse Bane said. "You can only take so much of that without it having an impact on you."

A cluster of deadly incidents like the weekend's, however, may not necessarily be as traumatic as a slower stream of seemingly less intense events that add up in a more insidious way, Sheriff's Office Lt. Marc Junkerman said.

He has led the critical incident stress management team, or CISM, since about 2008. Junkerman said first responders can be overwhelmed by situations for a number of reasons.

"Maybe there is an incident that involves a child. Maybe there is an incident that is very high-profile. Maybe there is something that just triggers something in the past," he explained.

"A lot of things that are tragic are things that we train for and things we inoculate ourselves for," he said.

"A lot of what we deal with is just the cumulative stress of the job." [...]

From "Stress of the job' for police, emergency responders at fatal accidents"

By Bryna Zumer, September 16, 2014 - The Baltimore Sun

15. According to the article, emergency responders tend to have a "thicker skin",
 - a. Because they kneel a lot.
 - b. Meaning they can cope with a lot more than regular people.
 - c. Which is a recent illness.
 - d. Which is the result of self inoculation.

16. According to Lt Junkerman,
 - a. Deadly incidents are easy to deal with.
 - b. First responders are weak people.
 - c. Cumulative stress is the main issue.
 - d. First responders get overwhelmed too quickly.

DOCUMENT 9

CyPhy Works, iRobot win army contracts to build small, robot bomb detectors
by Nidhi Subbaraman, September 17, 2014 – The Boston Globe

Boston-area robotics companies CyPhy Works and iRobot have received U.S. Army contracts to build emergency robots that can find and defuse explosives in pipes.

The two are among 20 sensor and robotics companies across the country that will receive a total of \$49.5 million according to this multi-year agreement, awarded on behalf of the military's Joint IED Defeat Organization.

CyPhy Works in Danvers builds flying robots that can fly into dangerous zones or buildings that are difficult to reach or hazardous to human crews. The army contract will fund the development and testing of a pocket-sized flying robot that could assist emergency response teams in civil and military situations.

With a camera on board, the tiny "Extreme Access Pocket Flyer" could fly through a window and inspect the insides of a building, or access hard to reach parts of a site that are blocked by rubble.

"Just like a camera, the best drone is the one you have with you," CyPhy Works chief executive officer Helen Greiner, said in a release. Grenier is also a co-founder of iRobot.

iRobot in Bedford, a co-awardee of the contract, is a veteran builder of military robots. Among them is the 110 FirstLook, a rugged bot that can fit in a backpack and can be flung into a building through a window. It is equipped with grippers that can cut through wires and potentially help defuse bombs.

17. CyPhy Works and iRobot

- a. And eighteen other companies build IED counter-measures for the U.S. Army.
- b. Are competing against each other for a \$49.5 million contract.
- c. Are secret organizations controlled by the armed forces.
- d. Are not linked in any way.

18. The "Extreme Access Pocket Flyer"

- a. Is designed to melt rubble.
- b. Is developed by iRobot to assist civil and military responders alike.
- c. Is a versatile answer to IED threats.
- d. Will replace iRobot's 110 Firstlook.

DOCUMENT 10

[...] Although our government’s official position is that we would prefer to capture and detain wanted terrorists, rather than kill them, the way the Navy SEAL team went after Osama bin Laden strongly suggests we preferred him dead rather than alive. But his killing may have been an exception — because of his high visibility — to the salutary general rule that it is better to capture than to kill, if for no other reason than that a live detainee is a potential source of valuable intelligence.

But what should a democracy, constrained by the rule of law, do if a dangerous terrorist cannot be captured, or can only be captured with undue risk to our soldiers? There are two basic options: Allow him to continue with his terrorist actions and plans, or use our extraordinary technology to target and kill him, while trying to minimize “collateral damage” (a rather antiseptic way of describing the inadvertent killing or maiming of innocent bystanders). [...]

From “Targeted killings and the rule of law”

By Alan M. Dershowitz, September 17, 2014 – The Boston Globe

19. Killing terrorist targets

- a. Is the official policy of the U.S. Government.
- b. Should only occur when capture is not possible.
- c. Is the Navy SEALS motto.
- d. Is good for intelligence gathering.

20. A democracy

- a. Must comply with the rule of law.
- b. Must not consider collateral damage as an option.
- c. Should not have killed Osama bin Laden.
- d. Must negotiate with high visibility targets.

**CONCOURS D'ADMISSION EN 2015
(RECRUTEMENT 2016)**

**DES MILITAIRES NON-OFFICIERS
AUX ÉCOLES DE FORMATION SPÉCIALISÉES
EN VUE DE LEUR RECRUTEMENT COMME OFFICIERS DES ARMES
(O.A.E.A)**

ET

**DES SOUS-OFFICIERS
AUX ÉCOLES DE FORMATION DES OFFICIERS DU CORPS TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF
DE L'ARMÉE DE TERRE
EN VUE DE LEUR RECRUTEMENT COMME OFFICIERS DES SERVICES**

(O.A.E.S)

•

ÉPREUVE DE RÉSUMÉ DE TEXTE

Durée : 3 heures – coefficient 10

Mercredi 14 janvier 2015 de 15H00 à 18H00

•

RAPPEL : l'épreuve consiste à résumer le texte, en français, en 600 mots (plus ou moins 10 %).

Céline Bryon-Portet , “Du devoir de soumission au devoir de désobéissance ? Le dilemme militaire”, *Res Militaris*, an on-line social science journal, vol. 1, n° 1, Autumn/Automne 2010.

Certes, le principe d'obéissance n'est pas l'apanage exclusif de l'armée. Le fonctionnaire est investi d'un devoir d'obéissance et de loyauté envers l'État. [...] Cependant, cette règle s'affirme avec plus de force encore dans l'armée. Sa primauté se conçoit aisément si l'on considère le poids de l'autorité et la rigidité de la structure hiérarchique inhérents au métier des armes, conditions *sine qua non* d'ordre. Au-delà de la loyauté témoignée au chef, constitutive de la cohésion et de l'honneur militaires, la réactivité, garante d'efficacité dans la réalisation des missions opérationnelles, mais aussi l'ignorance dans laquelle se trouvent les échelons subalternes des paramètres politiques pris en compte et des raisons motivant certaines décisions de leurs supérieurs, ajoutent encore à la nécessité du principe d'obéissance, corollaire de toute discipline. Si bien que l'on parla, à partir du 19^e siècle, d'*obéissance passive*, terme quasi redondant qui exprime l'inconditionnalité de la soumission des militaires. Comme le fait remarquer Claude Barrois : “*L'obéissance et la discipline militaires diffèrent nettement de l'obéissance dans la vie courante, professionnelle ou publique. En effet, chez le guerrier, elles incluent la possibilité, voire la probabilité de sa propre mort*”. Il n'est qu'à lire l'émouvant ouvrage d'Alfred de Vigny, *Servitude et grandeur militaires*, pour prendre toute la mesure de cette réalité, source d'une disponibilité absolue, d'une abnégation telle qu'elle implique le sacrifice suprême. Preuve de la force de ce principe, qui va jusqu'à remettre en cause ceux sur lesquels repose la République, le général du Barail écrit dans ses *Souvenirs*, publiés en 1894 :

L'esprit républicain et l'esprit militaire sont deux états d'âme contradictoires et incompatibles. L'armée est une sorte de pyramide hiérarchisée et terminée par un chef absolu que les liens d'obéissance passive, de la soumission et du respect, relie par les élites étagées aux foules qui dorment à la base

Le *Règlement de discipline générale des armées* en vigueur de 1933 à 1966 continue de s'inscrire dans ces orientations. Rappelant que “*la discipline fait la force principale des armées*”, il précise qu’*“il importe que tout supérieur obtienne de ses subordonnés une obéissance entière et une soumission de tous les instants”*. Cependant, à partir du dernier tiers du 20^e siècle, un certain nombre de paramètres remettent en question ce pilier fondateur de l'institution : mutation des opérations militaires, internationalisation croissante des conflits et décentralisation du commandement, essor du juridisme (notamment du droit des conflits armés), mais aussi changements socioculturels (hausse du niveau d'instruction, crise de l'autorité, etc.). Ceux-ci émancipent peu à peu l'individu et rendent plus difficilement acceptable la mise en veille de l'entendement. C'est ainsi qu'en 1966, un nouveau *Règlement de discipline générale*, tout en continuant de considérer la discipline et l'obéissance des subordonnés comme indispensables au bon fonctionnement de l'armée, va introduire la notion d'ordre illégal et placer tant le receveur que le donneur d'ordre devant leurs responsabilités respectives. Cette mention témoigne d'un premier infléchissement, que confirmera le *Statut général des militaires* de 1972. [...].

En fait, il semblerait que deux registres distincts, voire antinomiques, s'affrontent, engendrant ainsi un conflit de devoirs. D'un côté, en effet, le cadre juridique exprime aujourd'hui clairement que tout subordonné possède, dans certaines circonstances, un droit de désobéissance face à son subordonnant. De l'autre côté, le cadre culturel du militaire est fondé sur les valeurs de loyauté, de sacrifice,

d'obéissance absolue, parfois aveugle, valeurs qui perdurent malgré la lente érosion liée à l'évolution des mentalités, mais aussi à la professionnalisation.

Plusieurs textes juridiques fondent cette responsabilité de l'exécuteur d'ordre. L'article 122-4 du Code pénal, par exemple, dispose que "*n'est pas pénalement responsable la personne qui accomplit un acte commandé par l'autorité légitime, sauf si cet acte est manifestement illégal*". Au-delà du Code pénal, qui s'applique le cas échéant à tout subordonné confronté à un donneur d'ordre, il existe, on l'a dit, des références plus proprement militaires. Parmi ces dernières, figurent notamment, par ordre d'introduction, le *Statut général des militaires* de 1972, le *Règlement de discipline générale* qui l'a suivi (dont les articles 6, 7 et 8 précisent que l'action de tout militaire doit s'exécuter en conformité avec la loi et les règles du droit international applicable dans les conflits armés), enfin le *Statut général des militaires* de 2005. Au fil des décennies, on note que les lois ont évolué dans le sens d'un durcissement vis-à-vis de l'exécuteur d'ordre.

On assiste même à un glissement progressif du *droit* au *devoir* de désobéissance. Ainsi le subordonné qui pouvait refuser un ordre illégal sans être puni risque-t-il à présent d'être condamné s'il l'exécute. Symptomatiques de cette tendance, le décret de 2005 relatif à la discipline générale militaire soulignait que "*le subordonné ne doit pas exécuter un ordre prescrivant d'accomplir un acte manifestement illégal*", tandis qu'une Instruction fixant les modalités pratiques d'application du même décret dispose que "*le subordonné doit refuser un ordre prescrivant d'accomplir un acte manifestement illégal*". La nuance, pour être subtile, n'en est pas moins révélatrice d'une volonté de renforcer encore le devoir de désobéissance.

Culturellement, à l'inverse, tout militaire doit respect et obéissance à ses chefs. Ces devoirs, bien que juridiquement inscrits dans le *Règlement de discipline générale* et le *Statut général des militaires*, et que celui qui s'en affranchit soit passible de sanctions pénales et disciplinaires, relèvent pourtant avant tout de la tradition. Si, de l'extérieur, il paraît aisé d'harmoniser ces deux exigences en les mettant bout à bout, puis en affirmant que les militaires doivent obéissance à leurs chefs dans la limite de ce que le droit autorise, la réalité est tout autre. Un ensemble de facteurs psychologiques et socioprofessionnels brouille la frontière entre ces domaines : l'hypertrophie de l'autorité, auréolée d'un sentiment mêlant insidieusement crainte et admiration, la pression que font peser le groupe et l'institution, le mimétisme et le suivisme qu'engendrent les liens de solidarité avec les membres de la communauté, 'l'esprit de corps'... Dès leur formation initiale, les militaires apprennent l'obéissance, et cela apparaît, dans une certaine mesure, comme une nécessité, eu égard à leur statut et à la nature de leur métier. Pour s'en convaincre, il suffit de lire un discours prononcé par Chasseloup-Laubat, rapporteur de la loi de 1872 qui fit succéder le service obligatoire à l'armée de métier : "*Plus les institutions d'une société sont fondées sur les principes de la démocratie, plus il lui faut l'obéissance au supérieur qui est la discipline militaire, la soumission à la loi qui est la discipline civile*". Dans les armées, l'obéissance au supérieur semble s'être longtemps substituée à la soumission au droit. Et si l'on relève bien en la matière une inflexion récente, notamment dans les armées de terre (les plus exposées aujourd'hui à ces problèmes), qui cherche à concilier droit, éthique et efficacité dans l'action militaire et signale l'affleurement de cette problématique au niveau institutionnel, il reste que les mœurs demeurent façonnées par cet héritage.

Dans *Eichmann à Jérusalem*, ouvrage qui suscita de vives polémiques, Hannah Arendt, philosophe d'origine juive, a mis en relief une certaine banalité du mal et montré la facilité avec laquelle un homme comme 'tout le monde' peut perpétrer les plus grandes atrocités. Au début des années 1960, les célèbres expériences du psychosociologue américain Stanley Milgram montrèrent l'influence que les figures de l'autorité peuvent avoir sur les comportements individuels, au point de transformer ces derniers. Les résultats de cette étude, qui donnèrent naissance à un ouvrage et inspirèrent plus tard à

Henri Verneuil une œuvre cinématographique ¹, sont saisissants : la majorité des personnes qui participèrent, à leur insu, à la mise en scène de Stanley Milgram, acceptèrent d'infliger des décharges électriques à de pauvres victimes jusqu'au seuil léthal, et ce parce que celui qu'elles croyaient être un éminent scientifique le leur demandait dans le cadre de ses expérimentations. *“À une très grande majorité (63%), dans une société démocratique, les gens font ce qu'on leur dit de faire sans tenir compte de la nature de l'acte prescrit et sans être freinés par leur conscience, dès lors que l'ordre semble émaner d'une autorité légitime”*. Or, il faut se rappeler que les participants, dont la plupart se comportèrent comme de dangereux tortionnaires, étaient de simples civils, dans un contexte de paix. Imaginons ce que ces mêmes tests auraient pu donner si on les avait fait passer en période de conflits à des militaires, formés dans le culte de la discipline, conditionnés à obéir et familiarisés, en outre, avec le danger et la proximité de la mort. Si l'on ajoute à cela l'ascendant exercé par certains chefs charismatiques, le poids du groupe (dont Solomon Asch a démontré l'importance dans les comportements humains) et la perte qui en résulte d'une bonne part de l'autonomie individuelle, on aura une idée des difficultés que le militaire rencontre lorsqu'il doit désobéir à un supérieur.

Le courage requis par une telle décision est d'ailleurs peu compatible avec la discipline intellectuelle qui s'impose aux militaires, formés dans un moule culturel et comportemental dont ils ne peuvent s'extraire, en exprimant des idées nouvelles ou contraires à celles communément admises par l'institution, qu'au risque de sévères sanctions (ces dernières pouvant prendre la forme détournée d'un ralentissement dans l'avancement du grade et les perspectives de carrière, par exemple). Quand on sait le peu d'importance que certains militaires accordent à la liberté de pensée, on peut se douter du sort qui attend ceux qui sortent de la neutralité politique, ou même osent avoir une liberté d'expression que la grande majorité n'a pas. Rares sont donc ceux qui parviennent, à l'instar du général de Gaulle, à briser le carcan institutionnel, et qui trouvent en eux assez de force morale pour outrepasser des ordres.

Est-ce parce que la difficulté est presque insurmontable qu'on a inventé l'expression 'baïonnettes intelligentes' à propos de ces militaires dont on attend désormais qu'ils soient à la fois de bons soldats, soumis aux règles de la communauté et prêts à sacrifier leur vie au nom des intérêts politiques, et qu'ils se révèlent d'excellents juges, capables de réflexion personnelle, d'initiative individuelle, d'audace et même d'insubordination ? Autant qu'un désir de conciliation, cette expression trahit le caractère irrémédiablement incompatible des termes que de manière artificielle elle prétend lier. Comment la baïonnette pourrait-elle être intelligente alors même qu'elle ignore la totalité des paramètres décisionnels de ceux qui la commandent ? Comment l'exécutant pourrait-il se substituer au concepteur, le bras être aussi le cerveau ? Force est de reconnaître que la position du militaire est extrêmement inconfortable. Il tente d'éviter deux écueils tout aussi dangereux l'un que l'autre, naviguant à vue puisqu'il s'agit d'apprécier en permanence la teneur des directives reçues et la singularité de chaque situation. Entre Charybde et Scylla, il risque une punition s'il obéit à un ordre illégal, mais également si, suite à une erreur d'appréciation, il refuse d'obéir à un ordre qui se révèle être légal après vérification.

¹ *I comme Icare*, sorti en 1979.



2015

RAPPORTS DES JURYS DES CONCOURS OAEA-OAES



Textes de référence :

- arrêtés du 15 juin 2011 modifiés ;
- circulaire n° 500984/DEF/RH-AT/CONCOURS/RDT du 20/10/2014.

Table des matières

PREAMBULE.....	3
1 ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE	4
1.1 NATURE DES ÉPREUVES	4
1.1.1 Épreuve de dissertation	4
1.1.2 Épreuve de résumé de texte	4
1.1.3 . Épreuve de mathématiques	4
1.1.4 Épreuve d'anglais	4
1.2 RESULTATS DES EPREUVES	4
1.2.1 DISSERTATION	4
1.2.2 RÉSUMÉ DE TEXTE	11
1.2.3 MATHÉMATIQUES :	15
1.2.4 LANGUE ANGLAISE :	18
2 ÉPREUVES D'ADMISSION	20
2.1 NATURE DES ÉPREUVES	20
2.1.1 Épreuve d'aptitude à l'emploi d'officier	20
2.1.2 Épreuve de connaissance du domaine de spécialité	20
2.1.3 Épreuves d'aptitude physique	21
2.2 BILAN PAR CONCOURS.....	22
2.2.1 CONCOURS AER	22
2.2.2 CONCOURS ART	24
2.2.3 CONCOURS BLD	25
2.2.4 CONCOURS EPS	28
2.2.5 CONCOURS GEN, SEC et TOI	29
2.2.6 CONCOURS GRH – PBF	33
2.2.7 CONCOURS INF	37
2.2.8 CONCOURS MMA	41
2.2.9 CONCOURS MMT	43
2.2.10 CONCOURS MVT	46
2.2.11 CONCOURS DEFENSE NBC	47
2.2.12 CONCOURS RGE	48
2.2.13 CONCOURS SDC	50
2.2.14 CONCOURS SIC (OAEA)	52
2.2.15 CONCOURS SIC (OAES)	54

PREAMBULE

Le concours OAEA-OAES 2015 s'est déroulé dans d'excellentes conditions, aucun incident notable n'étant à signaler, alors que l'organisation du concours était innovante pour les candidats d'outre-mer qui composaient sur leurs territoires d'affectation.

Les processus sont bien rôdés et n'appellent pas de commentaire particulier sinon leur parfaite exécution par la DRHAT.

Sur le fond, la baisse importante du nombre des candidatures s'est traduite par une baisse significative des résultats. Il conviendra donc d'étudier les causes profondes de désaffection des candidats, certaines ayant été déjà identifiées par le général DRHAT lors du jury d'admission.

Pour autant, le concours paraît parfaitement adapté à son objectif, le jury d'admission ayant honoré à quelques ajustements près les postes à pourvoir, avec un niveau jugé satisfaisant.

Il faut noter des disparités récurrentes de niveaux en fonction des spécialités, mais la sélectivité à l'écrit comme à l'oral reste acceptable, avec une insatisfaction pour la mêlée quant à la sélectivité des épreuves sportives.

Dans leurs rapports, les différents correcteurs sont dans leur rôle de regretter le manque de maîtrise de la langue française et de l'orthographe en particulier, et souhaitent voir les candidats mieux se préparer, notamment en matière de méthode et de culture générale.

En conclusion, si des aménagements de forme peuvent être effectués pour certaines épreuves, ce concours paraît être parfaitement adapté à sa finalité et le mode de sélection parfaitement valide, mais il faudra veiller à endiguer la chute des candidatures pour conserver un recrutement de qualité.

GDI Bertrand LAHOGUE
vice-président du jury

1 ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE

1.1 NATURE DES ÉPREUVES

Les épreuves d'admissibilité sont des épreuves écrites. Chaque épreuve est notée de zéro à vingt. Est éliminatoire toute note inférieure ou égale à 4/20 à l'une des épreuves écrites d'admissibilité suivantes : dissertation, résumé de texte, mathématiques.

1.1.1 ÉPREUVE DE DISSERTATION

Elle est rédigée en français portant sur les grands problèmes politiques, économiques et sociaux du monde contemporain. Elle n'exige pas de connaissance technique particulière. L'effort personnel de lecture de la presse quotidienne, de magazines et d'ouvrages divers doit permettre aux candidats de traiter le sujet proposé. Cette épreuve a pour but de juger la capacité du candidat à structurer son exposé et à s'exprimer. Durée 4 heures, *coefficient 10*.

1.1.2 ÉPREUVE DE RESUME DE TEXTE

Elle consiste à résumer en français en 600 mots (plus ou moins dix pour cent) un texte d'environ 1800 mots traitant d'un problème de vie militaire courante. Cette épreuve doit mettre en évidence les qualités d'analyse et de synthèse du candidat. Durée 3 heures, *coefficient 10*.

1.1.3 . ÉPREUVE DE MATHEMATIQUES

Elle comporte plusieurs exercices indépendants. Le niveau de l'épreuve correspond à l'acquis en mathématiques d'un élève de terminale L, enseignement de spécialité non compris. Durée 3 heures, *coefficient 10*.

1.1.4 ÉPREUVE D'ANGLAIS

Elle consiste à répondre à un questionnaire à choix multiples portant sur la compréhension de textes écrits. Le niveau requis correspond à un profil linguistique standardisé (PLS) 0010. (Soit un niveau élémentaire de langue écrite). Ce QCM comprend 10 textes, de longueur et de difficulté variable. Chaque texte comporte 2 questions ; chaque question comprenant 4 propositions, dont 1 seule exacte. Durée 30 mn, *coefficient 10*.

1.2 RESULTATS DES EPREUVES

1.2.1 DISSERTATION

« *Le dialogue social en France, à l'aube du 21^{ème} siècle : mythe ou réalité ?* »

Rappel : l'épreuve de dissertation fait l'objet d'une double correction. Les correcteurs sont donc répartis en binômes, et toutes les copies des candidats d'un même concours sont corrigées par un seul et même binôme. Quelles que soient les différences éventuelles d'appréciations des correcteurs, tant sur l'analyse de l'épreuve que sur la correction des copies, pour ce qui concerne la notation, les deux correcteurs d'un binôme doivent au final se mettre d'accord sur la note à attribuer à chaque copie.

1.2.1.1 Appréciations binôme n° 1

Les résultats obtenus lors de l'épreuve de dissertation du concours 2015 des OAEA/OAES (recrutement 2016) apparaissent extrêmement décevants et suscitent des interrogations, sur le niveau réel des candidats, leur préparation et leurs motivations.

Ils reposent à la fois sur une incompréhension quasi générale de l'énoncé du sujet, qui ne peut que surprendre compte tenu de son actualité permanente, et sur le manque de maîtrise de la méthode de restitution imposée, qui à elle seule, pourtant, peut presque assurer l'obtention de la moyenne.

Analyse du sujet

Le sujet proposait comme thème central le dialogue social qui, depuis la conférence annuelle de l'été 2014 jusqu'à la dernière initiative du Premier ministre, en février 2015, en passant par le mouvement de grève des camionneurs en début d'année, n'a cessé d'alimenter, en France, les médias et les débats. Le libellé invitait le candidat à se prononcer sur la portée de ce dialogue, en indiquant s'il s'agissait selon lui, aujourd'hui, d'un mythe ou d'une réalité. A la lumière des notes obtenues et de l'incapacité des postulants à définir le sujet et à en cerner les limites, plusieurs voix se sont alors rapidement élevées pour arguer de sa trop grande difficulté.

Etude du sujet

Fond :

La déception que l'analyse des copies inspire ne relève pas d'un manque de recul pour distinguer mythe et réalité, mais de la méconnaissance du dialogue social lui-même, de son existence, de sa signification et, partant, de son histoire et de sa place dans la société française. Ce n'est pas la mise en perspective du dialogue social qui a posé problème, mais sa simple définition, traduisant au mieux un déficit de culture pour le moins préoccupant, au pire un manque d'intérêt coupable, lorsque l'on aspire à un tel concours et aux responsabilités qu'il sous-tend, pour le suivi de l'actualité.

Le dialogue social, pour ces officiers potentiels, a donc, pour la majorité d'entre eux, pris la forme d'une pâle tentative de description des réseaux sociaux et, pour quelques-uns, celle d'une explication aventureuse sur les modes de communication à tous les échelons de la société, englobant famille, école, politique et, naturellement, Internet. Ainsi, les devoirs qui dans leur développement confus ont simplement évoqué les syndicats, à un moment ou à un autre et de façon plus ou moins judicieuse, sont-ils apparus comme ceux pratiquant le moins le hors sujet, tout en demeurant bien éloignés des attentes des correcteurs.

Forme :

Les correcteurs se sont trouvés confrontés à la question de la forme accordée à la restitution, en profond décalage elle aussi avec les normes fixées et insuffisamment maîtrisée pour combler les lacunes culturelles.

Si les candidats se montrent capables d'un découpage respectant le schéma « introduction-développement-conclusion », les enjeux propres à chacune de ces parties semblent leur échapper complètement.

L'introduction, notamment, souffre d'imperfections rédhibitoires et annonce d'emblée les déceptions qui vont suivre dans le devoir. L'accroche n'existe pas ou manque d'originalité ; la redéfinition des termes est oubliée et la problématique consiste très souvent à reprendre les termes du libellé du sujet.

L'idée maîtresse est bâclée et rarement appuyée, réduite à une seule phrase peu convaincante, et l'annonce du plan se trouve régulièrement, de façon assez surprenante, rédigée à la forme personnelle (*je vais dans un premier temps ; nous verrons d'abord ...*).

Les parties se montrent inégales et ne traduisent pas une progressivité propre à mettre en lumière une construction réfléchie du devoir. Idées directrices et transitions semblent relever d'un exercice périlleux et s'apparentent davantage à un passage obligé qu'à un élément constitutif du devoir à la plus-value avérée. Enfin, les *ouvertures* des conclusions sont parfois désopilantes, tantôt trop naïves, tantôt trop déconnectées du sujet.

Synthèse :

La méthode n'est pas assimilée, ce qui signifie que sa spécificité n'est pas expliquée. Ce constat porte en creux la question de la qualité de la préparation et du rôle de l'officier guide, qui sont sans doute à renforcer. A l'instar des procédés proposés pour d'autres concours, un rassemblement national pourrait être instauré, visant au plus tôt à sensibiliser les candidats sur les particularités de la méthode, ses fondements et ses attendus ; un second, ultérieurement, pourrait être adossé sur une correction type d'un concours à blanc.

Il convient enfin, pour finir, de s'attarder sur les lacunes relatives à l'orthographe et à la syntaxe, en tout point déconcertantes. Plusieurs copies sont tout de même inintelligibles et incompréhensibles, et ont été sanctionnées par une note éliminatoire. L'on peut, à l'image de l'Education Nationale, décider d'occulter ce constat ou d'en réduire la portée, alléguant son importance relative et réduite face à l'ensemble des qualités devant caractériser un officier. Ce serait alors probablement négliger de façon dangereuse l'influence positive de la langue sur la capacité d'appréhension et de compréhension d'un problème complexe, sur la capacité à expliquer, à démontrer et à convaincre, sur la capacité à défendre l'histoire, la culture, le patrimoine de son pays.

Conclusion :

Les résultats à la baisse du concours 2015, s'agissant de l'épreuve de dissertation écrite, doivent être analysés à l'aune des bilans des dernières années, dans l'ensemble peu reluisants, davantage qu'en fonction d'un sujet prétendument et rapidement qualifié de difficile.

A côté du niveau seuil de culture à détenir, la question de la capacité à s'exprimer avec clarté se pose avec la même acuité, tant les deux aspects apparaissent interdépendants. A terme, la pertinence et l'intérêt du recrutement des OAEA/OAES pourraient être menacés. Face à l'urgence, il y a lieu au minimum d'accentuer à la fois l'importance de la détection et l'intensité de la préparation.

1.2.1.2 Appréciations binôme n° 2

Si la forme attendue est globalement connue, l'exercice de démonstration est mal maîtrisé par la grande majorité des candidats qui n'analysent pas avec précision le sujet et semblent se lancer trop rapidement dans la rédaction d'une succession d'idées et/ou de faits très convenus.

Forme :

La majorité des candidats semble au fait de la méthode de rédaction et s'efforce de l'appliquer de façon plus ou moins heureuse. Néanmoins, le résultat reste souvent approximatif.

- *Introduction :*

- La phrase d'accroche est très souvent présente, mais son lien avec le sujet est ténu. Elle semble inspirée par la première impression qu'a le candidat à la lecture du sujet au lieu de venir appuyer la reformulation de la problématique.
- La définition des termes du sujet et l'annonce de la problématique n'apparaissent pas toujours ou manque souvent de clarté.
- En revanche, dans beaucoup de copies, l'idée maîtresse se détache assez bien.
- L'annonce du plan n'est pas toujours très claire, mais il est généralement suivi dans le développement.

- *Développement :*

- Les devoirs sont en général plutôt équilibrés.
- Les sous-parties manquent souvent de précision ce qui rend difficile la perception des idées.
- Les exemples, quand ils existent, tiennent davantage de la banalité que du fait indiscutable.

- *Conclusion :*

- La rédaction de la conclusion n'est pas suffisamment maîtrisée ou se révèle bâclée : on constate des divergences entre l'idée maîtresse présentée dans l'introduction et celle qui est énoncée en conclusion ; plusieurs candidats ont également oublié de rédiger une ouverture.

- L'écriture est globalement satisfaisante quoique parfois un peu difficile à déchiffrer. En revanche, l'orthographe et la grammaire sont plus que perfectibles pour beaucoup de copies, voire problématiques dans quelques cas.

Fond :

Une bonne moitié des candidats est passée à côté du sujet, le traitant sous l'angle des relations au sein de la société et n'abordant absolument pas le dialogue social dans son acception traditionnelle. Alors que le débat sur la création des associations de personnel militaire est un des sujets importants de l'actualité de la défense, il paraît inconcevable que des candidats n'aient pas étudié ce sujet au cours de leur préparation.

- L'idée maîtresse est rarement percutante et originale. Rares sont les candidats qui prennent de la hauteur de vue.
- L'absence de définitions précises des termes du sujet et la trop faible pertinence de la reformulation de la problématique participent de ce premier constat et expliquent également le manque de précision des idées exposées dans le corps du devoir.
- L'enchaînement des idées, s'il suit généralement le plan annoncé en introduction, ne s'apparente que rarement à une vraie argumentation. Ainsi, on ne trouve qu'exceptionnellement la démonstration construite et cohérente de l'idée maîtresse.
- En outre, les candidats ne s'engagent pas suffisamment, se contentant bien souvent de faire succéder des idées trop conformistes et parfois mal illustrées. Les exemples sont rarement pertinents ce qui dénote un niveau de culture général juste suffisant.
- L'ouverture n'élève que très modérément le débat. Il semble que cette partie pose de réelles difficultés à nombre de candidats.

Conclusion :

Le niveau général des copies est donc très moyen et témoigne d'une culture assez banale de la part des candidats. Une petite dizaine d'entre eux se détachent néanmoins très clairement de la masse. La différence s'est surtout faite sur la compréhension et l'analyse du sujet, la clarté de la démonstration (syntaxe et orthographe) et la pertinence des idées et des exemples.

1.2.1.3 Appréciations binôme n° 3

Le sujet était quelque peu ardu, ce qui peut expliquer que la plupart des candidats aient eu des difficultés sur le fond (définition du sujet, argumentation). Pour autant il était attendu de leur part des devoirs au moins corrects dans la forme, ce qui aurait pu leur assurer un minimum de points. En effet, l'on attend bien de futurs officiers qu'ils soient principalement en mesure de s'exprimer clairement et dans un français correct. Ce ne fut malheureusement pas le cas. Le niveau général des copies était mauvais, autant sur la forme que sur le fond.

Forme :

- Peu de copies sont visuellement agréables et donnent d'emblée une volonté de lecture positive au correcteur. Ainsi, l'écriture est trop souvent bâclée, voire parfois illisible, ce qui ne met pas le correcteur dans les meilleures conditions de lecture. Une bonne méthode pourrait être de rédiger l'introduction (sur la copie) après avoir finalisé le plan dans les grandes lignes, en même temps que la conclusion (sur brouillon) afin de garantir au moins une première partie claire et bien écrite, et une dernière partie claire et en conformité avec l'idée maîtresse de l'introduction.
- L'orthographe est trop souvent déplorable. Aucune copie ne comporte en effet aucune faute (le minimum étant de 1 pour une copie, le maximum dépassant les 20 fautes), mais de très nombreuses copies démontrent une absence totale de relecture de la part des candidats et, de fait, de maîtrise de la langue française. De nombreux points sont retirés à cause de cela. Hormis l'utopique acculturation des candidats, une proposition minimale pourrait consister en une relecture sérieuse de la part des candidats.

- La forme de rédaction d'un devoir est très rarement maîtrisée et visible sur la copie. La structure du devoir doit apparaître clairement au premier regard, par le jeu des sauts à la ligne cohérents (à chaque nouvelle idée), des doubles sauts pour chaque nouvelle partie voire des espaces après un saut de ligne. Certains ont fait apparaître des étoiles entre chaque grande partie, ce qui aidait clairement le correcteur dans sa compréhension du devoir en lui fournissant des repères. Ceci n'est pour autant possible qu'en maîtrisant la structure de rédaction d'un devoir. Ainsi, une introduction doit comporter une accroche, une reformulation du sujet, une présentation de l'idée-maîtresse et une annonce du plan suivi. Chaque partie doit débiter par une présentation de l'idée principale, puis être suivie des idées secondaires appuyées par des faits ou exemples, et enfin être clôturée par une conclusion et transition. Enfin, la conclusion doit reprendre l'idée maîtresse et ouvrir le sujet de façon intelligente (d'où l'intérêt de préparer sa conclusion avant la rédaction du devoir). Faire des phrases courtes pourrait également être un moyen
- Les parties (qu'elles soient au nombre de 2 ou de 3) doivent être de taille similaire et les idées doivent provenir non d'un exemple, mais bien du concept développé, appuyé ensuite d'exemples.

Fond :

- Le sujet était certes malaisé mais aurait pour autant dû conduire les candidats à parler au moins du rapport entre le patronat, les syndicats et le gouvernement. Le « dialogue social » fait bien référence aux « partenaires sociaux » (les syndicats). Or, très peu de candidats les ont ne serait-ce qu'évoqués. En effet, les devoirs ont trop souvent traité d'un dialogue « sociétal », ou « de société » ou encore du « lien social », abordant uniquement des thèmes tels que « le mariage pour tous », le racisme ou la tolérance.
- Les événements terroristes récents n'ont pas non plus facilité la compréhension du sujet pour la très grande majorité. De fait, nombreux sont ceux qui ont abordé leur devoir sous l'angle du bien « vivre ensemble » grâce à un dialogue poussé, notamment en matière de religion, afin qu'un attentat aussi sordide tel que celui contre « Charlie Hebdo » ne puisse plus se reproduire.

Conclusion :

Le niveau général des copies est à peine passable. Manque de préparation, absence de culture, orthographe déplorable, méconnaissance de la structure minimale... Les correcteurs du binôme ont de ce fait infligé de nombreuses notes éliminatoires. Ces notes ont bien pour but de la part des correcteurs de faire en sorte que certains anonymes ne soient pas officiers par rapport à leur écriture, orthographe, style, hauteur de vue ou culture.

Notations.

Sur 71 copies corrigées par le binôme :

- 15 ont reçu une note inférieure ou égale à 5 (note éliminatoire), soit 21 % ;
- 19 ont reçu une note supérieure à la moyenne, soit 26%.

1.2.1.4 Appréciations binôme n° 4

Pour commencer, très peu de candidats ont su apporter une définition du dialogue social, ce qui a entraîné bon nombre de déboires par la suite. Dès l'introduction, la plupart s'est lancé sur des pistes surprenantes, déroutantes et ce dans un cadre beaucoup trop restrictif.

Forme :

- D'une manière générale la méthode de composition est survolée, mais non-maîtrisée. Les candidats se sont contentés de la rédaction à tout prix d'une introduction, deux ou trois parties, et d'une conclusion, le contenu ne représentant qu'à de rares exceptions près que du remplissage afin de donner un peu de contenu visuel aux correcteurs.
- Très peu de copies contiennent un fil conducteur découlant d'un plan, et plus globalement d'une réflexion.

- Un nombre important de candidats n'a pas été en mesure de proposer une idée maîtresse, servant de fil conducteur tout au long de la démonstration.
- L'orthographe, et les difficultés induites par une syntaxe défaillante sont à souligner, et il paraît improbable que des sous-officiers en responsabilité, et ayant des prétentions d'avancement soient sujets à de telles carences. Certains candidats ont visiblement éprouvé de grandes difficultés pour rendre une copie rédigée de plus de vingt lignes. De surcroît ces derniers écrivent comme ils doivent parler, ou reproduisent des expressions capturées en regardant des émissions télévisées. Bien que notre langue soit en perpétuelle évolution, cela demeure inquiétant et induira de facto bien des déboires à bon nombre d'entre eux par la suite ! De trop nombreux candidats ne maîtrisent pas les « se, ce, on, et ont » les confondant à l'envie au fil des lignes..... Par ailleurs, l'absence d'accentuation est une constante (syndrome de l'écriture SMS ?).
- Quelques copies sont particulièrement sales voire illisibles, les candidats étant manifestement plus habitués au maniement d'un clavier qu'à la tenue d'un stylo. En revanche, une simple relecture avant la restitution des devoirs aurait permis de corriger certaines fautes, erreurs, omissions, redites.

Fond :

- Le sujet, pourtant simple et d'actualité, a posé quelques difficultés de compréhension aux candidats qui se sont dispersés sur des pistes sans grands intérêts, au fil de leur inspiration, rendant la lecture souvent indigeste voire illisible.
- L'absence de compréhension du sujet a conduit à des démonstrations peu convaincantes, voire sans rapport avec la question posée.
- D'une manière générale, la réflexion est particulièrement pauvre. Les devoirs ont souvent été bâtis sur des faits récents repris en boucle par des chaînes télévisées comme BFM qui semble constituer le seul fond culturel de quelques rédacteurs. Ces derniers s'étant mis probablement tardivement à la préparation du concours ont accumulé des faits bruts constituant l'actualité quotidienne, et se sont efforcés de les replacer dans leur copie. La ligne directrice de nombreux devoirs est assise sur la grève des médecins, les attentats du début de l'année, la crise, Facebook™, et les difficultés de la CGT. A une semaine près gageons que certains auraient pu construire une partie de leur devoir sur le mouvement social ayant gravement perturbé la ligne A du RER !
- La majorité des candidats s'est manifestement lancée dans un effort de prospective au sein de la conclusion, mais on notera que ce dernier n'a que peu de rapport avec la question posée nonobstant des ouvertures le plus souvent déconcertantes.

Conclusion :

Les difficultés que connaissent les candidats dans l'utilisation de la langue française, ainsi qu'un manque évident de culture et de réflexion contribuent à l'appauvrissement de la réflexion, et à la production de devoirs atteignant le niveau d'une rédaction. Il est possible de ranger les candidats dans trois catégories distinctes.

Certains devoirs, trop peu nombreux dénotent une volonté de bien rédiger avec des méthodes qui ont fait leurs preuves, et cela a payé :

- élévation du débat
- réflexion
- application de la méthode
- utilisation judicieuse de notre langue émaillée d'idées simples, et de quelques faits venant en appui

D'autres connaissant manifestement des difficultés ou lacunes ont produit des copies simples, en collant au plus près de la méthode de composition.

La dernière catégorie rassemble les rédacteurs dont on ne peut imaginer qu'ils aient aussi peu produit en quatre heures, sans même avoir pris la peine d'une relecture salvatrice.

1.2.1.5 Appréciations binôme n° 5

La quasi-totalité des candidats ne connaissant pas la définition de « dialogue social » ont réalisé des compositions hors sujet. Toutefois, bien que cherchant à respecter la méthode de composition mais ne la

maitrisant pas, ils tentent avec plus ou moins de bonheur d'en respecter la forme. Ainsi, même avec des idées hors sujet, les devoirs ne sont pas construits comme une démonstration cohérente de l'idée maitresse proposée mais un rassemblement d'idées éparses, plus ou moins intéressantes par un manque de culture générale ou de réflexions sur le sujet.

Forme :

Les candidats connaissent la méthode et font des efforts louables de l'appliquer de manière formelle. Mais ne la maitrisant pas, cela revient à faire des juxtapositions d'idées sans réelle cohérence.

Introduction :

- Bien souvent, le préambule qui amène la question n'a aucun rapport avec le thème du sujet. La question est rarement posée ou alors de manière interrogative en reprenant le libellé de la question. **Beaucoup trop de devoirs n'avaient pas d'IM**, la suite du préambule abordant directement l'annonce du plan. Quand elle est présente, l'IM proposée répond rarement à la question posée.
- L'annonce du plan n'est pas souvent justifié logiquement ou alors le rédacteur se contente maladroitement de « nous allons voir ... », « ensuite nous... », « enfin nous... », quand ce n'est pas « dans une première partie ... dans une seconde partie... ».

Développement :

- Les candidats comprennent mal la méthode où l'idée directrice d'un paragraphe constitue la conclusion logique des idées secondaires qui servent à la démontrer. On a souvent une juxtaposition de brefs résumés des idées secondaires en guise d'idée directrice.
- Le développement des parties, dans lequel le rédacteur devrait construire sa démonstration de son idée directrice, se contente d'une juxtaposition d'idées sans réelle cohérence entre elles. Les conclusions transitions des parties, quand elles existent, sont quasiment toutes très succinctes se contentant de rappeler l'idée directrice en quelques mots et d'annoncer le paragraphe suivant.
- Les faits présentés en appui des idées secondaires ne sont pas toujours très pertinents. Dans certaines copies, ils prenaient même le pas sur les idées, les candidats décrivant alors un résumé d'un reportage ou d'une émission vus à la télévision ou entendu à la radio, délayant ces exemples dans tout un paragraphe pour remplir une copie.

Conclusion :

- La majorité des candidats rappelle toutefois l'idée maitresse même maladroitement. Les candidats ont des difficultés pour trouver des ouvertures intéressantes. Certaines sont vraiment folkloriques. Trop de candidats finissent par une phrase interrogative.

Rédaction

Certains candidats écrivent le sujet avant de commencer leur composition. C'est inutile puisque, normalement, le sujet doit apparaître dans le préambule.

Certains candidats essayent de proposer les définitions des mots du sujet en préambule plutôt que d'y inclure la conclusion de l'étude du sujet : « que me demande-t-on de faire ? ».

De nombreux candidats abusent des sauts de lignes. On trouve même des devoirs où il y a des sauts de lignes pour chaque phrase, rendant le devoir incompréhensible.

Bon nombre de devoirs sont écrits dans une forme personnelle. L'usage du « nous » est fréquent.

Il y a encore quelques écritures difficiles à décrypter et donc néfastes à la compréhension du devoir, qui demandent de la part du correcteur, beaucoup d'efforts. Certains devoirs sont même illisibles du fait d'une écriture déplorable.

La qualité de l'orthographe s'améliore même si elle demeure largement perfectible. On trouve encore parfois des phrases sans verbe. Cela relève plus vraisemblablement de l'inattention que d'un défaut de maîtrise de la langue qui aurait pu être corrigé par une simple relecture.

Fond :

Le sujet n'était pas si simple que la question pouvait le laisser supposer. Beaucoup trop de candidats ne sachant pas la définition de « dialogue social » ont essayé de faire un devoir à partir des définitions de « dialogue » et de « social » en confondant d'ailleurs « social » avec « sociétal » ou « sociologique », ce qui les a amenés à disserter sur les relations entre la population et l'Etat.

Ainsi et notamment, on a pu lire :

- « un autre domaine où le dialogue social est important est celui de l'économie »
- « la compréhension des religions à travers le monde favorise le dialogue social. »
- « il est intéressant de constater qu'il existe en France une cohabitation entre le dialogue social et le monde de l'entreprise »
- « la manifestation la plus probante du dialogue social est certainement le serment du jeu de paumes. »

La quasi-totalité des copies de ce binôme étaient hors sujet. Les attentats de début janvier étant encore très frais dans les esprits, les candidats les ont utilisés sans vergogne pour illustrer le dialogue social. De la même manière, pour eux, la « Manif pour tous » et les manifestations des bonnets rouges contre l'écotaxe relèvent du dialogue social.

Les stéréotypes comme « l'éducation nationale que le monde entier nous envie » ou « la sécurité sociale que tout le monde nous envie » ou encore « le modèle social français est une référence y compris sur la scène internationale » ont la vie dure. Visiblement, les candidats n'ont que les journaux télévisés ou « 20 minutes » pour fondement de leur culture générale et sont incapables de formuler une opinion personnelle.

Conclusion :

Il est regrettable que les candidats n'aient pas suivi les conseils prodigués dans les rapports des correcteurs de la session 2014, qui leur étaient pourtant destinés.

Il faut faire prendre conscience aux candidats que la rédaction d'une dissertation suit une démonstration et relie les idées entre elles. Il faut que le rédacteur permette au lecteur/correcteur de suivre le cheminement de la pensée pour arriver à la conclusion logique, qui synthétise la réponse à la question posée.

Conseils aux candidats pour 2016

Bien étudier le sujet.

C'est de cette étude que découle un bon devoir. A chaque fois que le candidat trouve une idée, il faut qu'il se pose la question : est-elle en rapport avec le sujet ?

Ne pas réécrire le sujet en tête du devoir. Le préambule de l'introduction doit suffire à présenter le sujet.

L'IM doit immédiatement suivre afin d'y apporter une réponse.

Ne pas mettre de forme interrogative en ouverture d'un devoir.

Il faut écrire simplement et faire des phrases simples : sujet, verbe, complément(s). Ne pas utiliser de forme personnelle : nous, je, notre.

Ne pas abuser des sauts de lignes. Les sauts de lignes séparent les parties du devoir (entre introduction et 1^{ère} partie, entre chaque partie, entre la dernière partie et la conclusion), pas les paragraphes, encore moins les phrases entre elles.

1.2.2 RÉSUMÉ DE TEXTE

Rappel : toutes les copies d'un même domaine de spécialité ont été corrigées par un seul et même correcteur afin de garantir l'équité entre les candidats à un même concours.

1.2.2.1 Correcteur n° 1

L'épreuve de résumé de texte se caractérise par la nécessité de respecter diverses règles se rapportant au fond ainsi qu'à la forme de l'exercice :

- Respect scrupuleux de l'ordre des idées du texte ;
- Reformulation des idées tout en restant fidèle au sens ;
- Restitution de la structure logique du texte ;
- Respect du nombre de mots imposés ;
- Emploi d'un style correct.

Malheureusement, les remarques des années précédentes peuvent être reconduites pour le cru 2015 aussi bien sur le respect des règles de fond que sur la qualité de la forme.

Règles de fond

Le résumé de texte est une « réexpression », dans une forme brève et claire, de l'essentiel de la pensée de l'auteur. Cette définition implique le respect des deux points suivants qui sont essentiels : d'une part la fidélité au texte de base et d'autre part, la clarté et la concision.

La majorité des candidats est restée fidèle au texte mais a souvent été trahie par la forme. En effet, les candidats éprouvent de grandes difficultés à prendre le recul nécessaire au respect des règles de fond. Aussi, le résumé de texte s'est souvent transformé en un patchwork plus ou moins réussi du texte d'origine.

Qualités de la forme

- *Décompte du nombre de mots (longueur du résumé)*

Certains candidats ne connaissent toujours pas les règles de décompte des mots. Elles sont pourtant abordées dans le cadre de la préparation au concours. Elles ont également fait l'objet d'un rappel dans le rapport du jury 2014.. Il faut être conscient que cette méconnaissance peut faire l'objet d'une sanction par le jury, dans le barème.

- *Présentation*

Dans l'ensemble, les candidats ont fourni un réel effort d'écriture afin de rendre des copies plus agréables à lire. Un effort reste à accomplir pour améliorer l'aération du texte, en particulier l'identification des différentes parties. Dans l'exercice de résumé de texte, seul le nombre de mots utilisés est limité. Il n'est donc pas nécessaire d'essayer de faire tenir les 600 mots demandés dans une demi page.

- *Correction du style et de la syntaxe*

Le résumé de texte est un exercice **d'expression écrite** qui consiste à résumer l'essentiel de la pensée de l'auteur dans la langue et le style du candidat, à condition qu'il s'agisse d'un style écrit correct. Cela signifie qu'un résumé n'est ni une suite de phrases tronquées, ni une suite de citations (bien qu'il ne soit pas interdit de reprendre une phrase du texte particulièrement importante et synthétique), ni même un concours de synonymes.

L'erreur la plus souvent commise dans cette épreuve a consisté à construire des phrases étriquées sans lien entre elles. Le candidat doit s'efforcer, au contraire, de bien rédiger, en français, dans un style aisé et dans une langue claire (le style télégraphique est à proscrire).

Or, c'est bien la qualité du style qui fait le plus défaut aux candidats. Bien souvent il s'agit de l'emploi d'un style « oral » dont les qualités grammaticales et orthographiques laissent à désirer. La maîtrise approximative de la langue française se traduit généralement par une altération de la pensée de l'auteur ou tout du moins de sa transcription.

Le vocabulaire incertain (ex : donneur et donateur n'ont pas le même sens), les règles grammaticales revisitées (ex : l'article au singulier et le substantif au pluriel) ou les accents posés au gré du hasard (ex : « à » au lieu de « a », « ou » au lieu de « où ») imposent au correcteur de faire preuve d'imagination pour essayer de comprendre ce que le candidat a voulu écrire. Or, l'exercice de résumé de texte n'a pas pour but de tester la capacité d'interprétation du correcteur.

Conclusion :

Les candidats doivent faire un effort particulier sur :

- L'appropriation du texte ;
- La qualité du style ;
- La présentation générale de la copie.

1.2.2.2 Correcteur n° 2

Conformément aux textes officiels en vigueur, l'épreuve de résumé de texte (coefficient 10 sur un total de 40 pour les épreuves écrites) consistait à résumer en français et en 600 mots (avec une tolérance de plus ou moins dix pour cent) un texte d'environ 1800 mots.

Il s'agissait en particulier pour les candidats de :

- rappeler le titre du texte et de mentionner son auteur ;
- respecter scrupuleusement l'ordre des idées du texte ;
- reformuler ces idées ;
- restituer la structure logique du texte ;
- soigner le style ;
- rester fidèle au sens ;
- respecter le nombre de mots imposés et indiquer à la fin du résumé le nombre exact de mots.

Au niveau des délais, le temps imparti (3 heures) permettait aux candidats entraînés de traiter l'épreuve sans difficulté particulière.

Forme :

Les observations positives suivantes peuvent être faites :

- pratiquement tous les candidats ont rendu un travail achevé ;
- dans la plupart des copies, le format imposé (600 mots plus ou moins dix pour cent) a été respecté.

A l'inverse, beaucoup de copies avaient une **présentation déplorable** (écriture peu soignée, aération insuffisante du texte, ratures, usage intempestif du correcteur, ...).

Dans un bon tiers des copies, le titre du texte et le nom de son auteur n'ont pas été mentionnés.

En revanche, tous les candidats ont indiqué sur leur copie le nombre de mots du résumé.

Fond :

Il est apparu que de nombreux candidats ne disposaient que d'une **capacité médiocre d'expression écrite** (difficulté à reformuler les idées du texte d'origine et à restituer sa structure logique).

Dans de nombreux résumés, le style était maladroit et le vocabulaire utilisé mal adapté.

Certains candidats se sont contentés de paraphraser le texte original en faisant au passage disparaître certaines idées, tandis que d'autres ont réalisé une « réduction homothétique » en raccourcissant systématiquement chaque phrase du texte d'origine.

Conclusion :

Il a pu être constaté qu'un nombre non négligeable de candidats ne possédait qu'une **maîtrise insuffisante de la langue française** :

- les fautes d'orthographe, de grammaire (surtout au niveau des accords) et de syntaxe ont été particulièrement nombreuses dans certaines copies ;

- quelques candidats ont construit des phrases sans verbe ou ont fait usage de mots, dont ils ignoraient visiblement le sens exact (certains ont même inventé des mots !).

Le niveau général des copies corrigées était passable. Les bons candidats étaient peu nombreux. **3 notes éliminatoires** ont été attribuées par le correcteur (travail inachevé ou dépassement exagéré du nombre de mots imposé).

1.2.2.3 Correcteur n° 3

Contrairement à l'année précédente, les candidats ont, en grande majorité, fait un effort sur l'application de la méthode de résumé, leur permettant ainsi de gagner aisément des points et d'arriver à la moyenne.

Les consignes de comptage de mots ont été dans l'ensemble respectées même si certains comptages se sont avérés erronés, pénalisant de fait les candidats concernés. (Cf. méthode de comptage du CNED).

Forme :

Le temps imparti aux candidats doit leur permettre de rédiger un brouillon, relu avant de passer à la rédaction définitive (cf. méthode).

L'importance de la relecture est soulignée chaque année mais encore trop de candidat rendent leur copie avec des fautes d'orthographe.

La syntaxe est particulièrement malmenée avec des phrases incompréhensibles ne respectant pas la construction française : sujet, verbe, complément.

Les copies sont généralement propres même s'il est recommandé aux candidats de veiller à aérer le texte, ce qui est d'autant plus nécessaire avec certaines écritures « pattes de mouche » et permet en outre de bien marquer la structure du texte.

Fond :

Le résumé doit suivre intégralement le fil du texte et respecter ses différentes parties. Il ne doit pas comporter d'idées extérieures, ni de citations hors texte mais résumer les idées principales. Certains candidats ont eu du mal à distinguer les idées principales des idées secondaires allant parfois même jusqu'à recopier des notes de bas de page.

Résumer les idées principales ne signifie pas recopier les phrases in extenso mais bien retraduire ces idées avec d'autres mots en évitant également les paraphrases. Ces dernières se trouvent assez souvent en fin de copie ce qui atteste d'une mauvaise gestion du temps par les candidats pressés de terminer.

Conclusion :

Le texte ne comportait pas de difficultés majeures de compréhension mais il était nécessaire d'en faire une lecture approfondie pour éviter les contresens. La méthode recommande de consacrer la moitié du temps imparti, à la lecture.

1.2.2.4 Correcteur n° 4

Forme :

Dans leur grande majorité, les copies sont propres. Cela indique que la plupart des candidats font usage du brouillon. En revanche, quatre ou cinq d'entre eux abusent du correcteur liquide, ce qui est d'un très mauvais effet.

Dans les deux tiers des cas, les fautes de conjugaison, d'orthographe et de grammaire sont nombreuses ou très nombreuses. De l'ordre de 2 ou 3 candidats écrivent le français avec difficulté : phrases sans verbe, emploi de mots compliqués dont le sens est manifestement inconnu... Rares ont été les candidats à ne pas avoir perdu de points pour l'orthographe.

L'emploi de la virgule et du point-virgule n'est pas maîtrisé.

Dans 80% des cas, le format imposé a été respecté. Pour certaines copies, le recomptage des mots par le correcteur a montré un écart avec le nombre de mots annoncé qui ne peut pas être le seul fait d'une étourderie : il y avait manifestement chez quelques-uns, la volonté de tromper le correcteur.

Fond :

Tous les candidats ont rendu un travail terminé, même si trois d'entre eux ont clairement bâclé leur travail.

Certains candidats ont tellement voulu éviter la paraphrase qu'ils en sont venus à « réinventer » totalement le texte. Soit en introduisant des idées étrangères au texte, soit, ce qui est moins grave, en cherchant à éviter à tout prix à réutiliser les termes employés par l'auteur, parfois jusqu'à l'absurde. C'est ainsi qu'un candidat a reformulé l'expression « banalité du mal » énoncée par H. Arendt en « platitude de la souffrance » : assurément, le lecteur y perd en compréhension, même si le correcteur note l'effort de stylistique.

La structure du texte a été généralement respectée ainsi que la taille relative de chaque partie du texte. Néanmoins, il manquait parfois les mots de liaison qui auraient permis d'articuler le devoir de façon plus lisible.

Certains candidats (de trois à cinq) ont manifestement préparé le concours en candidat libre, faisant fi des consignes reçues. Cela s'est traduit par des notes très basses, voire éliminatoires.

Le choix du texte a été particulièrement pertinent. Le paragraphe traitant des travaux de H. Arendt et de S. Milgram a été mal compris par un bon tiers des candidats, ce qui a permis de discriminer efficacement les candidats.

Conseils aux candidats

Prendre le temps nécessaire pour repérer les mots de liaison du texte d'origine, et s'appliquer à les reproduire, ou mieux encore un synonyme, de façon que le correcteur identifie facilement les différentes parties du texte.

Prendre le temps nécessaire pour s'assurer de la compréhension du (des) passages(s) difficile(s) du texte. En effet, une étude trop succincte peut conduire à des contre-sens, très coûteux en termes de points.

Ne pas essayer de cacher que l'on a dépassé le nombre de mots autorisés : au bout de quelques copies, le correcteur estime très précisément la longueur réelle d'un devoir.

Conclusion.

Une moyenne d'environ 8/20, une méthode globalement comprise.

Un niveau de langue assez faible.

Quelques très bonnes copies, une dizaine de notes éliminatoires dues pour la plupart à une pluralité de causes, telles que consignes gravement négligées, très mauvais niveau de langue, paraphrase, idées extérieures...

Il existe une corrélation directe entre la maîtrise de la langue française par le candidat et la fidélité, sur le fond, aux idées de l'auteur.

1.2.3 MATHÉMATIQUES :

L'épreuve de mathématiques de la session 2015, comportait cinq exercices, couvrant une très large partie du programme : fonctions – équations – statistiques – suites – tableaux croisés – pourcentages.

La calculatrice était interdite. Certains calculs demandaient un effort réel de la part des candidats. Le barème en a tenu compte. Il est néanmoins possible de mettre en exergue la bonne qualité d'ensemble des calculs effectués ainsi « à la main ».

Il faut également signaler la proportion non négligeable des notes éliminatoires (≤ 4).

Il s'agit de copies excessivement creuses où presque aucune notion du programme n'est abordée. On peut s'interroger sur le niveau de préparation de ces candidats et d'autant plus que de nombreuses questions, très abordables, permettaient cette année d'obtenir au moins 5 points.

En dehors de ces copies de moindre qualité, le niveau d'ensemble est convenable, et les notions sont souvent assez bien connues (connaissances théoriques), mais parfois mal maîtrisées (manque de pratique).

Le jury se félicite que la plupart des copies soient assez bien rédigées et bien présentées, deux aspects importants de la notation objective (et subjective) de la copie.

Il faut encore insister sur le fait que lorsque le détail des explications (ou de certains calculs) est absent de la copie, le correcteur peut ne pas attribuer de points à la réponse.

Les copies étaient notées sur 22 avec deux points supplémentaires permettant de juger la présentation et le raisonnement.

1.2.3.1 Premier exercice :

objet : *Tarifs de forage pour une fabrique de sodas.*

Contenu : *Fonctions affines et linéaires, lecture graphique de courbes, calcul algébrique, Equations.*

Les questions nécessitaient avant tout une lecture attentive de l'énoncé et du graphique.

Souvent les candidats négligent l'exploitation du texte alors que celui-ci vient éclairer et compléter le simple tracé fourni.

Des connaissances, au moins intuitives, sont attendues des candidats sur les mécanismes des fonctions classiques : affines, linéaires. Savoir qu'une fonction affine est représentée par une droite et une fonction linéaire par une droite passant par l'origine du repère.

Les lectures graphiques sont dans l'ensemble réussies et bien interprétées.

Il fallait bien comprendre l'énoncé et penser à rajouter au-dessus de 10 m le prix du forage allant jusque cette distance (de même pour le prix au-delà de 30 m).

Des candidats ne maîtrisent pas encore la simplification d'expressions littérales du premier degré.

On peut déplorer que certains candidats aient beaucoup de difficultés à résoudre une équation du premier degré.

Exercice assez bien réussi dans l'ensemble malgré des erreurs de calcul fréquentes : c'est une des sources principales d'erreur.

1.2.3.2 Deuxième exercice :

Objet : *Implantation d'une zone d'essayage dans un magasin.*

Contenu : *calculs d'aires, calcul algébrique, variations et recherche d'extrémums.*

Exercice assez bien traité mais qui a posé des problèmes dans la recherche de l'aire maximale de la zone d'essayage. Certains candidats ne sont pas à l'aise avec de simples calculs d'aires de rectangles ayant une longueur inconnue. Il faut également se présenter au concours avec des notions sur les fonctions du second degré en particulier sur la recherche d'extrémums ou la représentation graphique (parabole). Il n'est pas non plus concevable de ne pas connaître les développements de produits remarquables tels que $(a + b)^2$ ou $(a - b)^2$.

1.2.3.3 Troisième exercice :

Objet : *Comparaison de la pluviométrie de deux départements.*

Contenu : *Statistiques : moyenne, médiane, quartiles, diagramme en boîte à moustaches, Ecart-types, comparaison.*

Des erreurs sur de simples additions quand il s'agit de calculer la quantité mensuelle moyenne de précipitation. Beaucoup trop d'erreurs dans un exercice pourtant fondamental. On fera attention à ces calculs de moyenne qui, s'ils sont effectivement longs et parfois fastidieux, se voient aussi gratifiés de nombreux points. Penser alors à détailler un peu les calculs (en écrivant sur la copie la fraction obtenue avant de donner son arrondi, par exemple).

Ne pas savoir construire ou analyser des diagrammes en boîte à moustaches révèle une très mauvaise compréhension de l'utilité des paramètres statistiques.

Les questions qualitatives sont souvent assez mal traitées (comparaison des précipitations des deux départements). C'est dommage (pourquoi faire des statistiques si on ne sait pas comment exploiter les calculs ou les diagrammes ?) et cela devrait inciter les futurs candidats à s'interroger sérieusement sur, par exemple, les avantages et les inconvénients des couples moyenne/écart type et médiane/écart interquartile...

1.2.3.4 Quatrième exercice :

Objet : *Evolution d'un capital placé par des grands-parents pour leur petite-fille.*

Contenu : *Pourcentage d'évolution, suites arithmétiques et géométriques.*

Exercice le plus difficile. Certains candidats ont eu du mal à répondre aux premières questions ne comprenant pas la notion d'intérêts composés même avec la définition donnée dans le sujet. Et le rajout des 500 € annuels a fortement dérouté des candidats. Ceux qui maîtrisent les pourcentages ont bien réussi alors que dans un nombre important de copies les méthodes n'étaient clairement pas connues ou comprises.

Il faut savoir reconnaître les suites arithmétiques et géométriques, leur premier terme ainsi que leur raison. Un candidat qui ne maîtrisait pas son cours sur les suites ne pouvait pas réussir un tel exercice.

1.2.3.5 Cinquième exercice :

Objet : Répartition d'employés dans un centre d'impôts.

Contenu : Tableaux croisés, pourcentage, réunion et intersection d'ensembles, dénombrement.

Cet exercice demandait une lecture précise de l'énoncé afin de ne pas se tromper pour remplir le tableau. Beaucoup de points pour un tableau qu'il faut prendre le temps de réaliser soigneusement (il faut faire attention à la gestion du temps et ne pas bâcler un tel exercice). Les candidats exploitent assez mal l'énoncé qui indique pourtant dans quel sens il faut répondre aux questions. On peut souligner les mêmes remarques concernant la maîtrise des pourcentages que dans l'exercice précédent.

Peu de candidats ont des connaissances solides en dénombrement ; c'est la partie la moins bien réussie du sujet. Il fallait bien comprendre l'énoncé pour déterminer le nombre d'employés constituant chaque groupe demandé.

Conclusion :

Le sujet était encore assez proche de ceux des années précédentes, avec un peu moins de questions déstabilisantes.

Beaucoup de candidats semblent avoir mené une préparation satisfaisante et ont réussi une performance honorable voire excellente !

La connaissance des suites semble toujours un peu élémentaire.

La compréhension des statistiques (et des pourcentages) laisse souvent à désirer...

Le dénombrement est vraiment la partie du programme la moins comprise des candidats.

Dans un énoncé sans calculatrice, la correction attache une importance cruciale à la rédaction, c'est-à-dire à l'argumentation et à la présentation claire et précise des résultats.

Il faut aussi prendre garde à détailler suffisamment les étapes de calcul, surtout quand la réponse est donnée ou trouvable par une autre méthode (par exemple graphique...)

Les candidats, sans tomber dans un excès préjudiciable pour leur gestion du temps, doivent veiller à justifier leurs affirmations et à expliciter les formules utilisées (terme général d'une suite, pourcentage et évolution en pourcentage, nombre de spectateurs, moyenne,...).

Il est conseillé aux candidats :

- De ne faire l'impasse sur aucune partie du programme, a fortiori les parties principales comme les suites, les pourcentages, les statistiques, les fonctions, etc.
- De ne pas négliger l'entraînement au calcul algébrique.
- De s'attacher à maîtriser le vocabulaire et les notations afin d'éviter les contresens dans leurs réponses.
- De faire un effort de rédaction, c'est-à-dire de justifier ce qui doit être justifié, de présenter correctement les démonstrations et les calculs, et de veiller un minimum à la propreté de la copie (encadrer les résultats importants est une bonne démarche).
- De s'entraîner en temps limité et parfois sans calculatrice : une épreuve de concours demande de l'endurance et de la pugnacité, pas seulement des connaissances... la différence entre une note éliminatoire et une autre peut être d'un demi-point, c'est-à-dire une bonne réponse de plus. Une ou deux séances d'entraînement, avant l'épreuve, permettent déjà de se situer et d'apprendre à gérer son temps.
- De bien lire l'énoncé des questions, avant de répondre, et de vérifier en particulier que la réponse fournie tient compte de toutes les consignes : arrondi, justifications, etc.

- Tout résultat doit être issu d'une démonstration ou d'un raisonnement. Le correcteur doit pouvoir juger du raisonnement du candidat. En effet, un résultat faux peut recueillir la moitié des points si le raisonnement est bon et qu'il ne s'agit que d'une erreur de calcul. A l'inverse, un résultat (même bon) peut ne recueillir aucun point, s'il n'est pas justifié ou affiché sans aucun raisonnement.
- Le candidat doit répondre à la question qui lui est posée. (Quand on lui demande une année, il ne doit pas répondre « dans 25 ans ». Quand on lui demande un pourcentage, il ne doit pas non plus donner une quantité).

1.2.4 LANGUE ANGLAISE :

L'essence de l'épreuve consiste dans la compréhension d'une langue étrangère constituée par l'anglais, au travers de la lecture de 10 courts textes sur lesquels porte un questionnaire à choix multiples, avec deux réponses à fournir par texte. En dépit du temps qui lui est alloué et même s'il s'agit de la seule épreuve écrite non éliminatoire, il convient de ne pas la sous-estimer, ce qui semble être trop souvent le cas. L'utilisation de l'anglais devient incontournable dans une carrière d'officier.

D'un point de vue méthodologique, les 30 minutes allouées doivent judicieusement être employées pour lire les consignes de l'épreuve puis chaque texte, à son tour, une première fois. Il ne faut évidemment pas lire tous les textes avant que de vouloir commencer à répondre.

Le candidat, à l'issue de sa première lecture, relira utilement le texte, cette fois au regard des propositions fournies, pour y trouver ou en déduire les deux réponses qui sont attendues.

Ce n'est qu'après avoir effectué ce travail pour chacun des textes qu'il appartient au candidat de revenir sur les réponses pour lesquelles il a soit une légère hésitation soit aucune idée. En cas d'hésitation, il vaut mieux passer à la question suivante ou au texte suivant que de trop s'attarder sur la question sur laquelle le candidat bute.

Sur la forme, il apparaît dans un premier temps qu'en 2015 comme l'année dernière, les candidats manquent cruellement de capacité d'adaptation au regard de la feuille de composition et des consignes qui leurs sont fournies tant sur la copie qu'à l'oral, par l'officier responsable de salle.

Cette malhabileté se double des défauts d'organisation et de gestion du temps : certains candidats ont répondu aux questions sur une feuille de brouillon ou sur le livret contenant les textes et n'ont ensuite plus disposé d'un temps suffisant pour recopier leurs réponses dans la grille fournie.

En l'occurrence, les candidats doivent identifier qu'une colonne est dédiée à la rectification de leurs erreurs pour leur épargner de répondre ailleurs que sur la copie à restituer : les candidats choisissent ainsi la bonne réponse en cochant dans l'une des 4 colonnes A, B, C ou D correspondant aux propositions de réponse qui leurs sont faites et corrigent le cas échéant en indiquant la lettre de la nouvelle réponse (et non plus une croix) supposée bonne, dans la colonne dédiée. Ils n'ont pas besoin de noircir la réponse qu'ils ont souhaité corriger. Le comptage des croix, s'il est correctement effectué par le candidat, permet au correcteur de vérifier le nombre des réponses que le candidat a maintenues et celles qu'il a corrigées. Beaucoup de candidats n'effectuent pas ce travail tandis que son résultat est une sécurité qui a été instaurée pour le profit du candidat.

En première conclusion, les candidats doivent prendre le temps de comprendre ce qui leur est demandé d'un point de vue formel avant de se lancer dans la lecture des textes. Si une seule minute était consacrée à cet exercice, des erreurs pourraient être évitées.

S'agissant du fond, il est apparu que les candidats et leurs guides ont bien exploité le rapport 2014 et compris qu'un défaut de réponse est moins pénalisant qu'une réponse erronée.

Néanmoins, les résultats ont été moins bons que l'année dernière puisqu'aucun candidat n'a obtenu la note de 20. La moyenne générale cette année pour les concours OAEA et OEAS était de 6,26 contre 7,36 en 2014.

D'aucuns pourraient mettre ces résultats sur le compte de la difficulté des textes en arguant qu'ils n'étaient pas de compréhension simple. Ce serait une erreur de le croire.

Les sources sont citées. Il incombe aux candidats de travailler notamment à partir de ces sources outre les exercices du CNED et de multiplier les lectures dans cette langue, quel que soit le support et le sujet de ces lectures.

Sans craindre le ridicule, les candidats pourront utilement se rendre sur le site Time for kids (<http://www.timeforkids.com/>) pour constater que les magazines à destinations des plus jeunes pourraient ne pas paraître plus abordables, sans un travail régulier de lecture et d'apprentissage du vocabulaire.

Il est dans les faits, patent, que de nombreux candidats ont davantage répondu en 2015, en fonction d'un barème fantasmé qu'au regard de leur connaissance de l'anglais écrit. Il s'agit d'un pari malheureux puisqu'à force d'éluder les réponses, ces candidats n'ont pas pu, non plus, accumuler de points.

Enfin, les candidats ne doivent pas essayer de comparer le niveau qui est le leur dans le cadre des préparations qu'ils suivent avec celui qui résulte des conditions d'examen où interviennent stress, fatigue, maladie etc. et un barème propre au jury (qui demeure souverain en la matière) appliqué à un exercice essentiellement piégeant si ce n'est au regard des textes, au moins au regard des propositions de réponse.

Conclusion :

Les candidats ont compris l'exercice du QCM, conservent des difficultés à entendre, comprendre et appliquer les consignes (pourtant exprimées en français !), c'est-à-dire à se placer dans les conditions du concours et en tout état de cause ne lisent ni ne comprennent l'anglais au niveau basique attendu, qui n'est ni celui de la compréhension orale ni celui de l'expression orale ou écrite, plus difficile.

L'épreuve atteint donc son objectif d'être discriminante sans être éliminatoire. Elle ne nuit en aucune façon aux meilleurs candidats. Les candidats moyens peuvent se rassurer qui conservent des chances de se défendre à l'admission en dépit de leurs notes parfois déplorables dans l'épreuve d'anglais.

2 ÉPREUVES D'ADMISSION

2.1 NATURE DES ÉPREUVES

Les épreuves d'admission comprennent des épreuves orales et des épreuves d'aptitude physique :

Epreuves orales :

- Epreuve d'aptitude à l'emploi d'officier ;
- Epreuve de connaissance du domaine de spécialité.

Toute note inférieure ou égale à 4/20 à l'une des épreuves orales d'admission est éliminatoire.

Epreuves d'aptitude physique :

4 épreuves du contrôle de la condition physique générale

2.1.1 ÉPREUVE D'APTITUDE A L'EMPLOI D'OFFICIER

Cette épreuve se présente sous la forme d'un entretien, qui porte principalement sur un sujet d'actualité se rapportant à la défense, choisi par le candidat parmi 2 sujets qu'il aura tirés au sort.

Il dispose d'un temps de préparation de 30 minutes.

Les examinateurs apprécient au cours de cet entretien individuel de 30 minutes les qualités d'expression orale du candidat et son aptitude à l'emploi d'officier.

Précision : *aucun document n'est autorisé pendant la préparation ;*

Rappel à l'attention des candidats

L'épreuve d'aptitude générale est très sélective.

Le candidat doit faire preuve de personnalité en affichant clairement son opinion (et non celle qu'il croit être celle du président du jury qui l'interroge). Sa position doit évidemment être argumentée.

Le candidat doit rester naturel et non jouer un personnage de composition.

Le candidat doit prendre le temps de la réflexion et ne pas répondre trop vite et de manière erronée aux questions posées. Il ne faut pas non plus hésiter trop longtemps dans les réponses, par crainte de "pièges" qui n'existent pas.

Une réponse personnelle et engagée est toujours au crédit du candidat tandis que des réflexions laborieuses sur un sujet d'ordre général ne sont guère convaincantes. Il ne faut pas hésiter à donner son opinion personnelle en bannissant la « langue de bois ». Il faut répondre aux questions directement et simplement, de façon nette et franche, en argumentant sa réponse.

Pour remettre à niveau les connaissances générales en géopolitique, il est conseillé de compulsier un atlas stratégique récent. Enfin, il est bien évident que pour la culture générale et les sujets d'actualité, il est nécessaire de lire au minimum un hebdomadaire ou plusieurs hebdomadaires (par abonnement ou en lecture en bibliothèque municipale), le cas échéant un quotidien et, bien sûr, les publications militaires. Il ne faut donc pas se contenter ni des informations du journal télévisé de 20h00 ni des chaînes d'information continue pas plus que de la presse gratuite...

Penser à utiliser l'Internet et l'Intranet Terre durant la préparation. Ces outils, qu'ils soient utilisés à domicile pour l'Internet ou dans l'affectation pour l'Intranet, sont incontournables. L'Intranet permet aux candidats d'accroître leurs connaissances de l'armée de terre et constitue, par ailleurs, un référentiel commun.

2.1.2 ÉPREUVE DE CONNAISSANCE DU DOMAINE DE SPECIALITE

Cette épreuve d'une durée de 30 minutes comporte deux parties :

- une interrogation sur les fonctions exercées en tant que sous-officier ou militaire du rang, à partir d'une note de deux pages au maximum (celle-ci peut toutefois contenir un curriculum vitae et une lettre de motivation), remise au jury par le candidat en début d'épreuve, et retraçant sa carrière et ses motivations;

- des questions portant sur la connaissance du domaine de spécialité correspondant au concours présenté :
 - l'organisation du domaine de spécialité concerné ;
 - les formations entrant dans leur périmètre ;
 - les missions, les règles d'emploi ou de fonctionnement qui en relèvent.

Au cours de cette interrogation, les examinateurs mettent en perspective le parcours professionnel du candidat et apprécient son aptitude à tenir un emploi d'officier dans la spécialité correspondant au concours présenté.

Précision : l'épreuve porte sur la connaissance du domaine de spécialité du concours présenté et non sur le domaine de spécialité détenu par le candidat.

2.1.3 ÉPREUVES D'APTITUDE PHYSIQUE.

Les épreuves d'aptitude physique sont identiques pour les hommes et pour les femmes, mais font l'objet d'une cotation à l'aide de barèmes spécifiques à chacun des sexes.

Les modalités d'exécution sont identiques à celles du contrôle de la condition physique générale (CCPG), définies dans l'instruction relative au contrôle de la condition physique du militaire pour l'armée de terre.

Elles se composent des 4 épreuves du CCPG :

- test de « Cooper » ;
- test d'aisance aquatique (100 m + 10 m d'apnée) ;
- abdominaux ;
- grimper de corde à la corde lisse (2 x 3,5 m style libre).

Chaque épreuve ou groupe d'épreuves est noté sur 20 points (les épreuves d'abdominaux et de grimper, notées sur 10, sont additionnées pour obtenir une note de 20) soit un total de 60 points ramené à une note finale sur 20.

Des spécificités sont attachées aux concours des OAES dans lesquels les candidats sont admis à faire valoir des inaptitudes présentant certaines caractéristiques. Il convient pour le détail de se reporter aux textes réglementaires.

2.2 BILAN PAR CONCOURS

2.2.1 CONCOURS AER

Les épreuves d'admission du concours des OAEA du domaine de spécialité aéromobilité se sont déroulées du 10 au 12 mars 2015 à l'école de l'aviation légère de l'armée de Terre, au Cagnet-des-Maures. Elles se sont déroulées conformément à la note n° 7024/DEF/RH-AT/CONCOURS/RDT/CE du 27 janvier 2015 et aux dispositions réglementaires en vigueur.

Trois candidats étaient admissibles cette année pour le domaine de spécialité aéromobilité. Ils se sont présentés selon les modalités prévues. Cette année aucun candidat n'appartenant pas au domaine aéromobilité ne s'est présenté au concours. Sur les trois candidats, il y avait deux météorologistes, et un contrôleur de sécurité aérienne. Deux des candidats passaient le concours pour la première fois.

2.2.1.1 Epreuve d'aptitude à l'emploi d'officier

Bilan quantitatif

Les notes obtenues (de 11 à 15) traduisent une réelle disparité entre les candidats malgré une indéniable motivation commune. Les connaissances et la pertinence des propos tenus étaient inégales et ont permis au jury de distinguer assez facilement les candidats entre eux.

Le niveau général de préparation des candidats était d'assez bonne facture. Si tous ont indéniablement structuré leurs réponses et fait preuve de méthode, seul un candidat a fait une prestation de qualité.

Bilan qualitatif

La nature de cette épreuve permet de proposer une large gamme de sujets, qui conduisent à des questions de réflexion nécessitant une approche globale, une solide culture des questions de Défense, un esprit de synthèse développé, une maîtrise de la méthode d'expression orale et une bonne stabilité émotionnelle. A noter que les sujets à connotation militaire n'ont séduit qu'un candidat sur trois.

Les candidats ayant choisi le sujet de culture général, n'ont pas su embrasser l'ensemble des problèmes soulevés par leur sujet. Ils ont fait preuve d'une réflexion limitée et insuffisamment pertinente. Sollicités par le jury pour s'ouvrir l'esprit, ils n'ont pas su rebondir. Le candidat ayant choisi un sujet de défense, beaucoup plus étriqué, a su être exhaustif et convaincant. Enfin tous ont donné une impression favorable par leur attitude opiniâtre.

2.2.1.2 Epreuve de connaissance du domaine de spécialité

Bilan quantitatif

Les notes obtenues par les candidats (de 11 à 15) dénotent un niveau de connaissance, d'aisance à s'exprimer, ou de résistance au stress, hétéroclite. La différence sensible de niveau a permis au jury de classer assez facilement les candidats.

Bilan qualitatif

L'ensemble des candidats appartenait au domaine « aéromobilité », et malgré une motivation certaine commune, seul un candidat a montré de réelles connaissances doctrinales ou culturelles concernant l'ensemble du domaine. Les autres candidats sont restés enfermés dans des connaissances trop techniques propres à leur spécialité. Les questions appelant presque toujours à la réflexion pour ouvrir le débat, peu de candidats ont su mettre à profit leurs connaissances techniques ou leur expérience pour construire leur raisonnement.

2.2.1.3 Epreuves d'aptitude physique

Les candidats ont effectué la totalité des épreuves sportives dans de bonnes conditions météorologiques. Les notes obtenues reflètent un très bon niveau de préparation physique (de 13 à 20) mais avec quelques inégalités.

IMPRESSION D'ENSEMBLE

Les épreuves orales du concours aéromobilité ont permis de mettre en exergue la motivation des candidats par l'impression générale qu'ils ont dégagée.

Un candidat se détache toutefois par l'excellence générale de ses résultats et par sa maturité. Tous les résultats obtenus ont été très cohérents au regard du niveau général de chaque candidat.

Le domaine aéromobilité a peu de possibilités à offrir à l'unique candidat qui sera retenu. Les fonctions de pilote, de contrôleur ou de météorologiste sont, soit difficilement accessibles tant les formations sont longues, soit peu propices à une carrière d'officier pour un sous-officier de la spécialité. La fonction ISPN est donc la seule envisageable, mais elle est difficile au point que des tests de sélection sont normalement exigés à l'entrée. Il en sera de même pour les futurs recrutements OAEA, cela permettra de confirmer les choix avant la réussite au concours.

2.2.2 CONCOURS ART

Les épreuves d'admission au concours des OAEA artillerie pour le recrutement 2016 se sont déroulées à l'école d'artillerie du 10 au 19 mars 2015, dans d'excellentes conditions, conformes aux spécifications des textes de référence. Treize sous-officiers et un militaire du rang se sont présentés aux épreuves, pour cinq places offertes.

D'une manière générale, les éléments constatés lors de l'épreuve 2014 sont de nouveau mis en lumière par ce nouveau millésime, à savoir :

- les candidats bénéficient généralement d'une aide à la préparation sérieuse au sein de leurs régiments ;
- la courte durée des entretiens oraux contraint la capacité des jurys à bien cerner la personnalité et les motivations profondes des candidats ;
- la sélectivité des épreuves sportives mériterait d'être accrue, imposant aux candidats un engagement personnel plus poussé.

Au-delà de ces confirmations, il apparaît en outre que les candidats se confrontant pour la deuxième fois à l'épreuve améliorent tous leur prestation de façon nette, ce qui illustre de façon positive le rôle stimulant de ce concours.

L'organisation générale des épreuves d'admission a contribué à sélectionner des candidats de qualité, au potentiel de chef de section certain.

2.2.2.1 Epreuve d'aptitude à l'emploi d'officier

Les notes s'échelonnent de 7,5 à 16, avec une moyenne se situant à 11,5.

Tous les candidats ont bénéficié d'un appui de la part de leur unité d'appartenance. Cependant, le niveau constaté est clairement inférieur à celui des candidats de 2014, les candidats ne semblant pas toujours appréhender le niveau réellement attendu.

Sur la forme, les candidats s'attachent généralement à construire leur exposé, selon une introduction, un plan et une conclusion. Il faut malgré tout rappeler :

- que l'accroche n'est pas seulement un exemple lié au thème du sujet, mais qu'elle sert à illustrer la problématique proposée ;
- que l'idée maîtresse doit répondre de manière argumentée à la question posée ;
- que le plan n'est pas l'exposé plus ou moins ordonné des connaissances liées au sujet mais une argumentation au service de l'idée maîtresse.

Sur le fond, le jury s'est surtout attaché à déceler les capacités d'analyse et de synthèse des candidats, leur hauteur de vue et leur ouverture d'esprit, ainsi que leur force de conviction. Cet objectif est parfois difficile à atteindre, car les candidats ont généralement du mal à cerner les problématiques, et cherchent surtout à « déballer » les connaissances liées plus ou moins étroitement au sujet. Un réel effort doit être consenti pour synthétiser des idées, explicitées par des mots clés, articulées autour d'une argumentation.

Au cours de leur préparation, les candidats doivent surtout s'entraîner à répondre à une question complexe, en s'engageant personnellement et en s'appuyant sur une démonstration à la fois nuancée et argumentée.

Par ailleurs, au-delà de l'opportunité de faire progresser sa carrière, ce concours doit être l'occasion de réfléchir en profondeur sur sa conception personnelle du commandement. Beaucoup de candidats se contentent d'exposer ce que leur enseigne leur expérience dans ce domaine, sans toujours chercher à pousser plus avant la réflexion, ou évoquent des concepts sans chercher à se les approprier vraiment.

2.2.2.2 Epreuve de connaissance du domaine de spécialité

Le cru des épreuves de sélection des OAEA, épreuve du domaine de spécialité 2015, s'est révélé être d'un niveau moyen.

Les candidats ont tous bénéficié d'une préparation au sein de leur unité, suivie avec une assiduité variable.

La majorité des candidats possède un bon niveau de connaissance dans l'emploi tenu en régiment mais s'avère incapable de développer un point de vue personnel. Le jury a noté une méconnaissance partielle voire totale des documents de doctrine et des règlements récemment édités par l'école. Ce constat est préoccupant, en particulier concernant les règlements de sécurité.

Certains candidats se présentaient pour la deuxième voire la troisième fois aux OAEA après avoir tenté vainement l'EMIA et continuent à réaliser des prestations médiocres à l'oral. En amont, il serait souhaitable de les alerter sur leur réel potentiel.

En conclusion, le niveau général a été jugé globalement décevant, en recul par rapport aux deux années précédentes. Le taux de sélection (14 candidats pour 5 admis) a malgré tout permis de garantir un recrutement de bonne qualité.

2.2.2.3 Épreuves d'aptitude physique

Les épreuves sportives du concours 2015 du domaine de spécialité artillerie se sont déroulées les 10 et 18 mars 2015 sur les infrastructures du quartier Bonaparte à Draguignan.

Les conditions climatiques ont été meilleures pour la seconde session, mais n'ont pas influencé de manière significative les performances du « Cooper ».

Les moyennes pour l'ensemble des candidats admissibles s'échelonnent entre 15/20 et 18,66/20.

La moyenne générale de la session est de 17,16/20 (16,1/20 en 2014). Cette hausse significative du point moyen des candidats est due à une pugnacité très marquée des candidats et à un niveau moyen de condition physique plus élevé que l'an passé. Malgré tout, peu ont réalisé une préparation spécifique des épreuves physiques. Cela se traduit principalement par une technique mal maîtrisée à la corde (mauvais positionnement au départ et un problème sur la reprise de corde) minorant les performances qui pourraient être plus élevées.

L'épreuve des abdominaux n'est pas du tout discriminante, la moyenne générale sur l'ensemble des épreuves s'en trouve un peu surévaluée.

Les performances sont bonnes dans l'ensemble permettant d'espérer, sous réserve d'un entretien régulier par les candidats de leur condition physique, une capacité à absorber sans se blesser le volume de travail physique du groupement d'application.

2.2.3 CONCOURS BLD

Les épreuves d'admission au concours des OAEA du domaine de spécialité *combat des blindés* se sont déroulées les 09 et 10 mars 2015 à l'école de cavalerie (EC) dans de très bonnes conditions. Le nombre de candidatures à l'admission en 2015 poursuit sa lente érosion : huit candidats admissibles pour sept places offertes contre vingt-et-un admissibles en 2013 pour huit lauréats et treize en 2014 pour un même nombre de huit places ouvertes.

Le jury note à cet égard un effort contrasté des corps pour susciter des candidatures, contraste qui s'inscrit désormais dans la durée, un certain nombre de régiments ne proposant aucun candidat pour la seconde année consécutive. Il est rappelé qu'un effort marqué pour susciter des candidatures génère un cercle vertueux : plus le nombre de candidats est élevé, plus le jury peut effectuer une réelle sélection - et non un choix par défaut - et meilleur est le niveau des candidats à l'intégration. Les lauréats seront alors plus à l'aise en division d'application puis comme chefs de peloton, suscitant à leur tour de nouvelles candidatures.

Note retraçant la carrière

Le candidat doit remettre au jury, en début d'épreuve, une note de deux pages maximum retraçant sa carrière.

Le président du jury a choisi cette année de ne solliciter les candidats que sur le seul *curriculum vitae*. Sans modèle imposé, ce document n'est bien qu'un élément d'information et non d'appréciation. Il permet au jury d'appréhender la personnalité du candidat et ainsi le questionner de manière directe sur le déroulement de sa carrière.

Les commentaires particuliers liés à l'usage de ce document par les sous-commissions sont réalisés dans les paragraphes dédiés.

2.2.3.1 Epreuve d'aptitude à l'emploi d'officier

Au cours de cette épreuve, le jury s'est attaché à identifier les candidats qui présentaient *a priori* les meilleures capacités de commandement attendues chez un officier et donc l'aptitude à suivre un parcours professionnel de type OAEA, comportant notamment le commandement d'un peloton puis d'une unité élémentaire. Ce n'est donc pas tant le niveau de connaissances qui a discriminé les candidats mais bien leur capacité à prendre une position, à l'argumenter (si possible avec nuance) et à défendre leur point de vue avec conviction et hauteur de vue.

Les sujets proposés, parfois ardu, ne présentaient néanmoins aucun piège. Ils nécessitaient toutefois pour leur très grande majorité une analyse précise de ses termes afin de pouvoir élaborer une réponse du niveau escompté. La méthode d'exposé est acquise par la totalité des candidats malgré un manque d'aisance patent en termes d'expression orale pour un tiers d'entre eux :

- *Introduction* : Généralement conforme aux canons de la méthode, elle a révélé d'emblée le niveau de compréhension du sujet par le candidat, quelle qu'en soit sa difficulté. Des accroches assez pertinentes ont souvent appâté un jury plutôt satisfait de la volonté affichée des candidats de répondre à la question posée avec simplicité. L'annonce de plan reste néanmoins très perfectible en raison de son côté souvent artificiel et mécanique.
- *Plan* : Le jury ne s'est aucunement attaché à privilégier la construction d'un plan en trois parties par rapport à un plan en deux parties : ce sont bien les qualités démonstratives qui ont été valorisées. L'effort de structure conduit naturellement à permettre aux candidats d'exposer leur point de vue pendant un temps suffisant, la majorité des candidats parvenant à occuper l'intégralité du temps dévolu à cet exercice. Pour autant, l'ensemble demeure encore très scolaire même si les litanies de connaissances dénuées de toute problématisation se sont révélées cette année assez rares.
- *Conclusion* : Les remarques formulées dans le paragraphe précédent s'appliquent également au constat réalisé pour cette partie : une méthode assimilée mais un défaut de qualité d'expression ne permettant qu'à quelques rares candidats de faire preuve d'une véritable hauteur de vue. A ce titre, l'ouverture finale est particulièrement révélatrice de la finesse de compréhension générale du sujet par le candidat.

Au terme de l'exposé, tout en revenant initialement sur le thème traité, le jury s'est très peu attaché à cerner l'exhaustivité des connaissances, la qualité humaine des candidats constituant *in fine* un critère d'appréciation majeur au travers de la valorisation de l'expression d'une forme de maturité, de prise de recul, de simplicité et d'un vrai souci de sincérité. Pour le jury, les connaissances accumulées n'avaient de valeur qu'au prisme de l'intelligence avec lesquelles elles étaient utilisées. Pour l'ensemble des candidats, cette partie de l'exercice s'est révélée mieux voire bien mieux réussie que celle de l'exposé. D'une durée de vingt minutes environ, elle permet en effet d'affiner l'impression laissée par les dix premières minutes au caractère plus normé et correspond parfaitement au besoin de sélection d'une personnalité. A ce titre, le *curriculum vitae* a utilement servi d'appui pour poursuivre l'entretien et permettre au candidat de se mettre en valeur. Pour autant, ce document ne doit pas tomber dans un travers trop artificiel où les successions de slogans et autres commentaires tendent à neutraliser sa portée.

Au total, quatre candidats ont réalisé un très bon oral, se montrant assez, voire très à l'aise dans leur exposé et dans le jeu des questions. Ils ont ainsi montré qu'ils possédaient les aptitudes requises pour devenir un lauréat de ce concours. Les quatre autres candidats ont quant à eux éprouvé davantage de difficultés d'une part à élaborer une réponse intelligible à défaut d'être pertinente et d'autre part à faire preuve de la hauteur de vue requise pour aspirer devenir officier. Le tri s'est donc effectué de manière parfaitement naturelle sans que le jury n'ait eu besoin de procéder à des ajustements ou de s'interroger de façon approfondie pour discriminer un ou plusieurs cas tangents.

Le jury de cette sous-commission note néanmoins la qualité en hausse du niveau général des candidats et de la préparation conduite individuellement et par leurs unités d'appartenance.

2.2.3.2 Epreuve de connaissance du domaine de spécialité

Cette épreuve d'une durée de 30 minutes a permis au jury d'évaluer la compétence acquise par le candidat dans son domaine de spécialité, d'apprécier son aptitude à mobiliser ses connaissances en temps contraint en vue de tenir un futur emploi d'officier.

Cette épreuve très courte est divisée en trois phases :

Le candidat est d'abord interrogé sur son expérience professionnelle à partir de son curriculum vitae (3 mn).

La rédaction des documents est assez peu satisfaisante, par manque de clarté, de lisibilité, et ne permet pas toujours au jury de comprendre le poste tenu par le candidat, ni d'apprécier leur réelle expérience opérationnelle, et donc de poser des questions précises sur les différentes fonctions tenues. Le jury s'est donc concerté préalablement pour poser une seule question de portée générale en relevant un fait ou une expérience marquante à partir du CV de l'intéressé. Pour la plupart des candidats, il était aisé de répondre et de se mettre en confiance pour la suite de l'oral. Le niveau des réponses a pourtant été assez inégal, certains candidats se sont même retrouvés en difficulté d'emblée.

Le candidat répond ensuite à un questionnaire tiré au sort parmi sept proposés en début d'épreuve, couvrant la totalité des trois domaines du combat des blindés : trois questions sur la filière « Leclerc », trois questions sur la filière « Roues-canon option AMX10RCR », enfin trois questions sur le domaine « Reconnaissance - intervention - missile » (17 mn).

Les questions portent sur les niveaux peloton et SGTIA et concernent essentiellement les connaissances doctrinales à maîtriser pour prétendre tenir un futur poste d'officier en unité. Les réponses ont là encore été inégales et il est surprenant à ce stade du concours de constater l'incapacité de certains candidats à restituer les définitions de certaines missions voire de certains termes tactiques pourtant couramment utilisés. Enfin, pour le candidat le moins bien noté lors de cette épreuve, le jury a pu constater un manque manifeste de travail de la part de l'intéressé et de préparation évidente de la part de son corps de troupe.

Dans une troisième partie, le candidat exploite un ordre visuel d'opération (OVO) de niveau SGTIA (10 mn).

Le jury a encore une fois noté un niveau inégal entre les candidats tant sur la forme de la restitution que sur le fond des connaissances tactiques. Pour autant, il semble que cette épreuve soit préparée un minimum en amont. La très grande majorité des candidats sait donc lire, analyser et restituer un OVO avec les réserves observées ci-dessus.

Les résultats sont finalement homogènes mais le nombre réduit de candidats (huit) ne permet pas de conclure à une hausse ou une baisse :

- Avec de très bons résultats obtenus, trois candidats se détachent largement en tête, et voient donc leur excellent travail de préparation et celui de leur unité, récompensés. Par ailleurs, ils disposent de réelles aptitudes à tenir un emploi d'officier.

- Quatre candidats se sont révélés plus moyens, soit par manque d'aisance, de connaissances ou de confiance en soi, mais peuvent cependant prétendre réussir.
- Le dernier candidat classé ne s'est visiblement pas investi suffisamment dans la préparation de ce concours et n'a manifestement pas été assez guidé par son corps.

Cette année, le seul candidat militaire du rang a effectué une prestation de qualité, marquée par un état d'esprit combattif. Malheureusement, sa mise en concurrence avec des sous-officiers expérimentés dans la fonction d'adjoint de peloton, voire de chef de peloton et issus d'unités à l'engagement opérationnel récent, le dessert manifestement.

Au final, la lacune principale des candidats porte sur la hauteur de vue nécessaire pour analyser chaque question et problème avec suffisamment de recul et ainsi leur permettre de dépasser le cadre trop restrictif du microcosme régimentaire.

2.2.3.3 Epreuves d'aptitude physique

Les épreuves sportives se sont déroulées le lundi 9 mars matin dans l'ordre suivant : natation, grimper de cordes, abdominaux et test Cooper. L'organisation des épreuves n'a rencontré aucune difficulté. Les 8 candidats ont évolué dans les mêmes conditions et ont bénéficié d'installations sportives adaptées, leur permettant d'exprimer au mieux leurs capacités physiques.

Les candidats obtiennent de bonnes moyennes, la moyenne générale étant de 16.05, en hausse de 0,5 point par rapport à 2014. Il est à noter un écart type de 5.3 points entre la note la plus haute (18,6) et la plus basse (13,3). Les points retenus correspondant à la moyenne obtenue affectée d'un coefficient 10, il demeure important pour les candidats de préparer ces épreuves avec le même sérieux que les autres.

2.2.3.4 Conclusion

Le jury a vu cette année de manière très nette se détacher les candidats dont les prestations correspondaient au niveau de recrutement requis ... et a ainsi très naturellement cherché à en faire ses futurs lauréats.

Quel que soit le niveau de départ du candidat, une vraie motivation et une réelle préparation tant individuelle qu'au niveau du corps d'appartenance sont indispensables pour réussir. Un candidat insuffisamment préparé aux épreuves orales ne peut pas faire illusion devant des jurys composés d'officiers expérimentés et responsables de la formation au sein de leur école. La motivation du candidat se lit également au travers de ses résultats sportifs, seul face au chronomètre. Le jury regrette à cet égard quelques résultats peu satisfaisants de la part de certains candidats et peu en accord avec les fonctions pour lesquelles ils aspirent être recrutés.

2.2.4 CONCOURS EPS

Les épreuves d'admission du domaine EPS se sont déroulées au Centre national des sports de la Défense du 04 au 05 mars 2015.

Trois candidats se sont présentés aux heures et dates fixées par la note d'organisation diffusée sous timbre du Centre National des Sports de la Défense.

2.2.4.1 Epreuve d'aptitude à l'emploi d'officier

Comparativement à l'an passé, les candidats ont effectué des prestations de bien meilleure qualité, preuve de leur réelle motivation et de leur sérieuse préparation. Ainsi un candidat peut être crédité d'un oral de belle facture, solide tant lors de l'exposé sur le sujet tiré que lors des questions qui s'ensuivirent, conforme à ce qui était attendu de la part du jury. Les autres candidats en revanche, même s'ils ne manquaient pas de certaines qualités, ont révélé des lacunes tant de méthode que de connaissances générales, sur des sujets pourtant d'actualité, rendant leur prestation juste passable ou insuffisante. Mais il est indéniable que le niveau des candidats est en progrès et renforce leur crédibilité.

2.2.4.2 Epreuve de connaissance du domaine de spécialité

Le fort écart entre les 2 dernières notes s'explique par le fait qu'un des candidats n'appartenant pas au domaine EPS a passé le concours des OAES dans ce domaine, et son niveau de connaissance a été jugé très largement insuffisant.

Concernant les candidats appartenant au domaine EPS, le niveau de connaissance est jugé conforme à ce qu'on peut attendre d'un spécialiste, en termes de précisions, de compréhension, d'enjeux et de vue d'ensemble de la filière. La différence s'est faite sur un degré de réflexion plus abouti chez un des candidats. Concernant le candidat n'appartenant pas au domaine, un effort d'étude de celui-ci a été fait ; néanmoins, cela reste extrêmement vague, superficiel et parcellaire.

2.2.4.3 Epreuves d'aptitude physique

Les trois candidats ont effectué l'intégralité des épreuves.

Les épreuves sportives se sont déroulées dans de bonnes conditions ; il n'y a eu aucun blessé.

Les résultats sont très homogènes et se situent plutôt dans le haut du barème.

Ils correspondent donc aux attendus d'une population de spécialistes du domaine EPS.

Cette épreuve n'aura pas permis cette année de discriminer les candidats.

2.2.5 CONCOURS GEN, SEC ET TOI

2.2.5.1 Epreuve d'aptitude à l'emploi d'officier

Les candidats des domaines GENIE et SECURITE ont présenté des résultats assez similaires mettant en avant quatre candidats en avance par rapport aux quatre qui suivent. Dans les deux cas, les trois premiers se détachent significativement.

Les candidats TOI ont obtenu des résultats en retrait par rapport aux candidats des deux autres domaines de spécialité, obtenant un résultat satisfaisant pour l'un et des résultats faibles pour les deux autres.

D'une manière générale, le niveau scolaire et universitaire des candidats est en rapport assez précis avec le niveau des connaissances générales et l'aisance oratoire. Les candidats détenant un BTS, un DUT, un DEUG apparaissant plus réactifs et capables d'argumenter que d'autres, au bagage scolaire plus en retrait ; ces derniers devant inévitablement tirer parti du cycle de préparation pour grandir dans leurs connaissances.

Le niveau moyen des candidats BSPP et TOI est plus élevé que celui des candidats GENIE qui, pour certains, ne détiennent que le brevet des collèges. Pour autant, l'effort consenti par les candidats GENIE leur a clairement permis de progresser.

En ce qui concerne le détail des résultats :

- pour le domaine GEN, la moyenne 2015 est de 11.56/20 (11,81 en 2014, 11,32 en 2013, 12,45 en 2012) avec des extrêmes à 5 et 17,5 ;
- pour le domaine SEC, la moyenne 2015 est de 11.81/20 (11.86 en 2014, 13.25 en 2013, 13.50 en 2012) avec des extrêmes à 7 et 18 ; moyenne qui confirme une baisse du niveau général perçue depuis l'année 2014 ;
- pour le domaine TOI : la moyenne 2015 est de 8.33/20 (7,5 en 2014, 10,6 en 2013, 12,17 en 2012), avec des extrêmes à 4 et 14 ; résultats particulièrement décevants qui reflètent des candidats peu préparés.

Il est à noter qu'un candidat du domaine SECURITE a exécuté une prestation particulièrement brillante qui a conduit le jury à s'interroger sur l'opportunité manquée d'un recrutement officier « SEMI-DIRECT » (le candidat n'a pas présenté en son temps le concours de l'EMIA).

Sur le plan de l'utilisation des aides pédagogiques disponibles, trois candidats ont souhaité utiliser le tableau blanc mis à leur disposition. Cette utilisation demeure mal maîtrisée et sans réelle plus-value pour la conduite de l'exposé.

Le jury s'est attaché à conserver pour tous les candidats un rythme d'épreuve parfaitement homogène, 10 mn d'exposé, 10 mn de questions en rapport avec le sujet et 10 mn de questions d'ouverture. Globalement les candidats sont demeurés stables émotionnellement, quelques-uns connaissant des « blancs » lourds de sens et un seul ayant visiblement beaucoup de difficulté à admettre la contradiction du jury et s'enfermant dans ses erreurs.

La gestion du temps d'exposé a été globalement efficace pour la grande majorité des candidats sauf pour les trois candidats TOI qui ont, pour l'un, composé en 12 minutes, et les deux autres, en 5 et 6 mn (exposés les plus courts des trois domaines de spécialité). Ces exposés très courts sont incontestablement le signe d'un manque de préparation et d'entraînement à l'épreuve orale.

Pour l'exposé à proprement parler, le jury attend une restitution comportant une « accroche » (en rapport avec le sujet traité), une problématique et/ou la définition des termes du sujet (cette étape importante permet de borner le sujet), une idée maîtresse, l'annonce du plan, un développement en deux ou trois parties et, enfin, une conclusion reprenant l'idée maîtresse et offrant une ouverture du sujet. Sauf à de rares exceptions, les candidats ont montré qu'ils connaissaient cette organisation de l'exposé et ont cherché à respecter ces canons de forme.

L'idée maîtresse doit répondre, de manière claire, à la question posée, sans se contenter de répondre strictement par « oui » ou par « non ». Un candidat ne connaissait visiblement pas cette attente et a présenté son exposé sans idée maîtresse.

L'épreuve d'aptitude générale caractérise un concours « officier » dans lequel le candidat doit s'engager personnellement tout en apportant les nuances toujours nécessaires dans des exposés sur des questions choisies pour leur complexité. C'est cette capacité à développer un raisonnement personnel, empreint de hauteur de vue et de recul, soutenu par des connaissances riches et variées, loin des banalités et des lieux communs, qui illustre la très bonne performance des meilleurs.

2.2.5.2 Epreuve de connaissance du domaine de spécialité

2.2.5.2.1 - Domaine SECURITE :

Le jury a reçu 8 candidats pour 4 places. Le volume d'admissibles est légèrement en retrait par rapport à l'an passé. Le niveau global des candidats est jugé comme très satisfaisant par le jury.

En effet, 2 candidats obtiennent des notes excellentes. Ils possèdent à la fois des connaissances techniques étendues, mais sont également en mesure de construire une argumentation efficace face à des questions plus complexes.

Un ensemble de 3 bons candidats ont des notes s'échelonnant entre 16 et 15. Enfin, 3 candidats, avec des connaissances plus approximatives sont jugés moyens. L'un d'entre eux obtient d'ailleurs une note située en dessous de la moyenne.

En conclusion, les candidats possèdent une bonne connaissance de l'environnement sécurité, qui ne se limite pas à l'horizon de leur seule unité. La préparation en amont s'avère payante.

2.2.5.2.2 - Domaine TOI :

Le jury a reçu 3 candidats pour 1 place. La moyenne est de 15/20, avec des extrêmes à 17 et 13.

Deux candidats, appartenant au domaine TOI, détiennent un socle de connaissance très solide de leur domaine d'emploi ainsi que de son environnement, tant en métropole qu'en opérations extérieures. Ayant tous deux tenus des fonctions en maîtrise d'œuvre, ils ont des expériences relativement riches qui leur confèrent une réelle autorité technique ou de conseil au commandement.

Un candidat d'un domaine de spécialité différent a démontré qu'avec une préparation adéquate et un travail personnel consistant et régulier, il était possible d'acquérir le socle des connaissances indispensables à un futur officier du domaine TOI, à défaut d'en avoir l'expérience professionnelle.

2.2.5.2.3 - Domaine GENIE :

Les sélections orales pour les officiers d'active des écoles d'armes du domaine GENIE concernaient au total 8 candidats pour un volume final annoncé de 4 places. 3 candidats excellents se détachent nettement avec des notes de 17 à 18.

Le niveau global des connaissances est assez bon. Les candidats se sont donc impliqués dans la préparation de l'oral. La différence s'effectue sur la densité et la profondeur des connaissances. D'un côté un savoir livresque, parfois parcellaire ou incohérent, de l'autre, une connaissance s'appuyant sur un vécu opérationnel solide et un pragmatisme de bon aloi.

La différenciation des candidats se fait non seulement sur les connaissances brutes, mais aussi et surtout sur la façon d'appréhender le cœur de métier. Dans ce cadre, il leur est demandé de construire leur réponse en y mettant le maximum de cohérence et de profondeur.

En conclusion, même si un groupe de candidats excellents a été déterminé, les connaissances sont à parfaire pour les plus faibles. Il est impératif que les candidats soient guidés dans leur préparation par des officiers expérimentés et rodés à ce genre de concours.

2.2.5.3 Conclusion des épreuves orales d'entretien

A nouveau cette année, les deux épreuves de 30 minutes ont montré leur efficacité pour évaluer les différents candidats et statuer sur leurs aptitudes foncières dans la perspective d'un recrutement officier « semi-direct tardif ».

Dans la prise en compte individualisée des candidats par les jurys, le curriculum vitae et la lettre de motivation ont constitué un très utile complément, toujours important pour cerner le profil du candidat, son bagage d'expérience et ses motivations dans la présentation au concours. Conservant une assez bonne qualité générale, sur la forme (présentation, orthographe et syntaxe) comme sur le fond, il est à souligner l'effort incontestable des candidats pour personnaliser ces documents et chercher à se distinguer clairement les uns des autres.

Dix-neuf candidats, tous sous-officiers, ont concouru en 2015 : 8 SECURITE, 8 GENIE et 3 TOI.

Comme l'année dernière, la préparation des candidats et le soutien dont ils ont pu bénéficier apparaissent particulièrement inégaux.

Comme d'habitude, les candidats de la BSPP (il n'y avait pas de candidat issu de la SECURITE CIVILE) ont bénéficié d'une préparation centralisée qui leur a permis sans conteste de maîtriser les canons de forme des épreuves. Cet effort s'est complété d'un travail important sur la Défense qui a permis aux meilleurs de témoigner efficacement de leur capacité d'assimilation et de restitution de connaissances. Cette démarche de préparation est également visible, à un niveau moindre néanmoins, chez les candidats GENIE qui ont aussi bénéficié de soutiens et d'accompagnements décentralisés en garnison. Cet effort leur aura permis d'assurer la prise en compte correcte de la forme des épreuves même si elle s'est avérée, sans doute, moins rentable globalement pour l'assimilation des connaissances que pour leurs camarades de la BSPP.

En revanche, cette démarche de soutien semble quasiment inexistante au profit des candidats TOI. Dès lors la forme des épreuves n'est pas maîtrisée et les connaissances, hors du domaine de spécialité, se montrent faibles ou très fragiles, témoignant alors d'un réel manque de curiosité intellectuelle, d'ouverture d'esprit et

de réflexion personnelle sur l'état d'officier. Ce faible accompagnement apparaît d'autant plus dommageable que ces candidats, en cas d'admission au concours OAES, ne progresseront pas dans leur éducation à l'état d'officier à travers le cycle de la Division d'application, comme les sous-lieutenants SECURITE et GENIE, mais seront orientés vers la formation académique de spécialité du domaine TOI à travers la scolarité du DT TOI.

Sur le fond, les connaissances des candidats restent fortement centrées sur leur domaine de spécialité et leur expertise professionnelle ; les connaissances générales demeurant souvent très superficielles et témoignant d'un manque de travail pour acquérir un savoir dépassant le périmètre modeste des généralités et des lieux communs.

Sur la forme, les candidats qui ont été préparés ont bien retenu les attendus des épreuves orales ; c'est particulièrement vrai pour ceux de la BSPP.

La conduite des épreuves n'a donné lieu à aucune contestation ni procédure de recours.

Comme l'année dernière, à nouveau, les épreuves orales du millésime 2015 soulignent l'exigence de fournir un effort personnel plus important pour assurer une acquisition plus dense des connaissances.

Cet effort doit être impérativement relayé par le commandement de proximité pour mieux soutenir la démarche des candidats, notamment dans le développement de leurs qualités d'expression orales, et pour leur permettre de mettre plus efficacement en perspective leur volonté d'accéder au statut « officier ».

2.2.5.4 Epreuves d'aptitude physique

L'ensemble des épreuves sportives (Cooper, aisance aquatique, abdominaux et grimper de corde) se sont déroulées dans de très bonnes conditions météorologiques et dans des infrastructures de très bonnes qualités. Quelques candidats semblent découvrir certains protocoles notamment ceux liés aux abdominaux et au grimper. Le niveau reste très hétérogène d'une filière à l'autre et au sein des filières.

Bilan par filière :

Techniques d'opérations d'infrastructure :

3 candidats

Moyenne globale : 17.5 / 20 (15.5 - 19.75)

Analyse :

Le niveau physique est assez élevé, notamment en natation et aux abdominaux. Les candidats étaient visiblement préparés.

Combat et techniques du génie :

8 candidats

Moyenne globale : 16.9 / 20 (15.25 - 18.75)

Analyse :

Les résultats sont très corrects. Les performances des candidats sont relativement homogènes, mais le point faible reste le grimper de corde.

Composante sécurité :

8 candidats

Moyenne globale : 17 / 20 (14.25 - 19.5)

Analyse :

La moyenne générale de cette filière est en légère baisse (17,91 en 2014). Quelques contre-performances en grimper de corde et abdominaux. Le niveau en natation est largement au-dessus des autres filières.

Bilan global :

Les résultats des tests physiques sont très largement au-dessus de la moyenne (17 / 20).

La difficulté des candidats reste la maîtrise des protocoles (grimper et abdominaux), ce qui crée des « surprises » et amène à quelques contre-performances.

Pour ces 3 filières, l'ensemble des candidats semble s'être préparé aux épreuves.

2.2.5.5 Conclusion

Comme l'année dernière, au-delà de quelques prestations orales de grande qualité, de nombreux candidats témoignent d'une préparation personnelle et institutionnelle peu approfondie et n'arrivent pas à dépasser la seule tentative de prise en compte de la forme des épreuves. C'est tout particulièrement sensible dans l'épreuve d'aptitude générale qui cherche à mettre en valeur des capacités de raisonnement et des connaissances en dehors du seul domaine de spécialité des candidats.

Cette capacité d'élévation des débats et de prise de recul dans les épreuves orales semble clairement en rapport avec le niveau académique des candidats, ce qui explique, en complément d'une préparation centralisée toujours efficace, les meilleurs résultats des candidats de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

2.2.6 CONCOURS GRH – PBF

Les épreuves d'admission pour le recrutement 2015 des officiers du corps technique et administratif (OAES) de l'armée de Terre, se sont déroulées les 4 et 5 mars 2015 aux écoles de Saint-Cyr Coëtquidan (ESCC).

Deux domaines de spécialités étaient concernés :

- la gestion des ressources humaines (GRH),
- le pilotage comptabilité budget finances (PBF),

14 candidats sous-officiers admissibles ont été évalués pour un besoin de recrutement de 6 officiers, 4 en GRH et 2 en PBF. 1 candidat du domaine PBF a également concouru aux épreuves des OAEA aux écoles militaires de Bourges (EMB).

Moyennes par domaine de spécialité et par épreuve :

Domaine de spécialité	Epreuve d'aptitude générale à l'emploi d'officier	Epreuve de connaissance du domaine de spécialité
GRH	10,78	10,06
PBF	11,40	10,20

2.2.6.1 Epreuve d'aptitude générale à l'emploi d'officier

Les résultats des épreuves orales de connaissances générales et militaires montrent par rapport à 2014 :

- une baisse pour le domaine GRH avec (- 0,55) ;
- une hausse pour le domaine PBF (+ 0,80).

L'épreuve d'aptitude générale a trois objectifs :

- mesurer le champ et le niveau de connaissances militaires et générales ;
- apprécier les capacités de réflexion, d'argumentation et d'expression orale ;
- discriminer, par la mise en situation (restitution orale, réponses aux questions) les aptitudes à gérer le temps, dépasser le stress, à faire valoir ses motivations et ses réflexions à vouloir embrasser et assumer demain l'état, les attributions et les responsabilités d'officier.

Au travers du sujet à exposer et des réponses apportées au jury pendant 30', les candidats doivent démontrer leur capacité à construire et soutenir une argumentation cohérente et personnelle, réfléchie en amont, à débattre de problématiques générales liées à la fois à leur état de militaire et de citoyen, à discerner les enjeux de défense et de sécurité, de gouvernance et de société.

Cette année encore les candidats n'ont pas suffisamment mûri le sens donné à cette épreuve. Si la forme générale de l'exposé est connue, trop de candidats, faute de maîtrise et de hauteur de vue, ont simplement cherché à appliquer une méthode et à aligner des idées et des faits sans grande cohérence avec le thème de la question posée, entre l'idée maîtresse et le plan proposés.

L'application rigoureuse de la méthode doit conduire les candidats à d'abord définir (ou limiter) les termes du sujet, à ensuite répondre à la question posée par une idée maîtresse et non pas par un simple « oui ou non », et faire valoir par un plan adapté et structuré une argumentation basée sur des idées (secondaires) simples étayées d'exemples.

Des faits d'accroche pertinents sans être trop factuels et des liaisons entre les parties sont aussi l'assurance d'une plus grande maîtrise, donc d'une meilleure prestation pour laquelle le temps imparti (10') doit impérativement être respecté.

Les modestes résultats obtenus par les candidats mettent en évidence les insuffisances de leur préparation par un travail rigoureux et régulier pour acquérir les connaissances suffisantes et faire mûrir leurs réflexions sur des problématiques de leur domaine de spécialité, de la chaîne de l'administration générale et du soutien, de l'armée de Terre et de la défense, mais aussi de la société dans laquelle ils vivent et qu'ils aspirent à servir comme officier du corps technique et administratif.

2.2.6.2 Epreuve de connaissance du domaine de spécialité

Il ressort que de trop nombreux candidats oublient que l'oral de spécialité porte sur l'ensemble du domaine pour lequel ils concourent. Trop se sont contentés de connaissances liées à leurs fonctions, omettant d'en appréhender l'environnement, les perspectives et les enjeux.

2.2.6.2.1 DOMAINE GRH

Le niveau des 9 candidats du domaine GRH est très nettement à la baisse cette année avec une moyenne de 10,06 (11,08 en 2014), avec des notes comprises entre 5 et 17,5 (5 et 16 en 2014).

La forme :

La présentation, la tenue et l'attitude des candidats ont été très satisfaisantes.

Le fond :

Il est relevé des niveaux très disparates dans l'épreuve de spécialité :

Trop de candidats ont une note insuffisante, reflet d'une moindre préparation et d'une connaissance insuffisante du domaine, certains aspects en sont même totalement ignorés. L'interrogation porte pourtant sur tout le spectre de la GRH. Une lecture approfondie et surtout une compréhension intelligente et mûrie des textes de référence comme la directive unique de gestion (DUG DRH-AT) suffiraient sans aucun doute pour répondre à un grand nombre de questions du jury.

Les nouvelles mesures en gestion (manœuvre RH et déflation chiffrée des effectifs) sont trop souvent méconnues par tous les candidats, elles doivent faire l'objet d'une attention particulière. La connaissance de ces documents est indispensable pour bien appréhender les évolutions du domaine, faciliter leur analyse et développer une réflexion pertinente devant le jury.

Enfin, à l'identique de l'année dernière, la capacité à prendre de la hauteur sur des problématiques de l'armée de Terre ou de la défense et de la sécurité pour pouvoir comprendre et expliquer les raisons et les enjeux qui ont amené aux prises de décisions RH reste primordiale.

Ce qui est attendu : appropriation des politiques et directives de gestion, compréhension et restitution fidèle à l'esprit de l'autorité signataire. Les candidats doivent se préparer et s'entraîner à développer et étayer leurs réponses avec l'intention de convaincre, sans équivoque, les membres du jury. Enfin, pour des futurs officiers, l'intérêt et la connaissance de leur environnement de travail sont indispensables pour :

- appréhender les grandes tendances de la politique RH et les données associées (les parcours professionnels catégoriels officiers, sous-officiers et MDR, les mesures d'incitation au départ, les aides à la reconversion, la politique de recrutement, les limites de la fidélisation etc ...) ;
- maîtriser les documents et outils de référence et leurs usages (les statuts, le TTA129 et le REM, la DUG, la DT, le SIRH et CONCERTO, les REO et CREDO, etc ...) ;

connaître les organismes RH de chaque niveau pour les grandes chaînes et leurs prérogatives respectives (la DRH-MD et son autorité fonctionnelle renforcée - AFR, l'ARD, la DRH-AT et ses principales missions de recrutement, de gestion de l'active et de la réserve, de la formation, le SCA et ses missions d'administration générale et de soutien commun - AGSC, etc ...).

2.2.6.2.2 DOMAINE PBF

Le niveau des 5 candidats du domaine PBF est légèrement à la hausse avec une moyenne de 10,20 cette année (9,70 en 2014), avec des notes comprises entre 5 et 16 (5,5 et 15 en 2014).

La forme :

La sélection des candidats porte uniquement sur le domaine de spécialité « pilotage budget finance » (PBF) et non sur le périmètre large de l'administration générale et du soutien commun (AGSC).

Le fond :

En général, le jury remarque que les connaissances acquises par les candidats sont trop faibles et partielles. Ces lacunes sont préjudiciables à la compréhension de l'organisation, du fonctionnement et de l'univers financier de l'armée de Terre, voire du ministère dans son ensemble.

L'interrogation a donc porté sur les fondamentaux de la comptabilité, les grands principes issus de la LOLF, la réorganisation de la chaîne budgétaire du MINDEF, le système d'information financière de l'Etat « Chorus » et les différents macro-processus associés. Le contrôle interne et l'audit, les fondamentaux du code des marchés publics et de l'achat, l'organisation du domaine de spécialités PBF et les parcours professionnels associés ont aussi fait l'objet de questions du jury.

Ainsi, un effort de préparation doit être consenti sur un socle minimal de connaissances sur les principes généraux des finances publiques, les rapports relatifs à la LOLF, les chaînes et les procédures budgétaires du ministère de la défense. La mesure de la performance, la raison d'être du contrôle interne et de l'audit, la fonction achats, le financement des diverses activités opérationnelles doivent aussi être connus.

Après les nombreuses réformes récentes qui ont impacté le domaine de spécialité PBF, l'environnement budgétaire actuel doit maintenant être connu de tous les candidats. Pour parfaire les connaissances professionnelles, les abondantes sources documentaires accessibles et à jour sur internet et intradef sont un gage d'équité et de facilité pour tous les postulants motivés et déterminés :

- l'espace de la fonction finance du ministère de la défense (site SGA) ;
- les services financiers et le ministère (site direction des affaires financières DAF) ;
- la réforme de l'Etat (site de la modernisation de l'action publique MAP) ;
- le processus de rationalisation et de professionnalisation de l'AGSC des armées (site service du commissariat des armées SCA).

2.2.6.3 Epreuves d'aptitude physique

La moyenne des épreuves sportives en hausse cette année (14,04) montre que les candidats se sont bien préparés et qu'ils ont accordé de l'importance à ces épreuves et à leurs aptitudes physiques et sportives.

2.2.6.4 Les points d'attention

La sélection : la diminution du nombre de candidats admissibles de 50% entre 2013 et 2015 (déflation du nombre des candidats admissibles de 25 en 2013 à 13 en 2014 et 14 en 2015) rapportée au besoin de recrutement limite la sélection du jury.

La réflexion sur le concours et l'aptitude à être officier : les aspirations et les motivations à devenir officier et à tenir de plus amples responsabilités ne sont pas assez mises valeur par les candidats lors des épreuves d'aptitude générale et de spécialité. Afin de faciliter la réflexion des candidats et l'appréciation du jury, la lettre de motivation et le CV pourraient être complétés **par un bilan personnel de compétences** valorisant dans leur parcours professionnel les savoir-faire, les savoir-être et les aptitudes indispensables pour devenir officier et à assumer les responsabilités associées.

Les épreuves de ce concours se préparent dans la durée pour apprendre puis maîtriser la méthode de réflexion et d'expression orale et simultanément permettre l'acquisition régulière de connaissances sur le domaine de spécialité pour lequel les candidats postulent, mais aussi sur les armées, les problématiques de sécurité et de défense mises en perspectives avec le contexte social, économique, national et international du moment.

La préparation doit ensuite servir aux candidats à développer leur réflexion, consolider leurs appréciations pour mettre en valeur leurs aspirations et leurs motivations, leur dynamisme et leur enthousiasme à servir demain comme officier du corps technique et administratif.

2.2.6.5 Résultats d'ensemble :

Les épreuves d'admission des OAES 2015 d'aptitude générale et de spécialité ont, comme les années précédentes, relevé la grande disparité des candidats, que ce soit par la qualité très moyenne de leur prestation orale, le piètre niveau de leurs connaissances générales et leur faible capacité de réflexion et d'argumentation.

L'absence de maîtrise de l'épreuve orale (méthode et capacité à répondre aux questions posées avec précision) et l'absence de véritable réflexion sur leur candidature et sur leur futur état d'officier (attributions, responsabilités et aptitudes) témoignent du manque de préparation individuelle, et très vraisemblablement, du fait du rythme des engagements opérationnels et de la charge de travail des éventuels tuteurs, du fléchissement du soutien apporté aux candidats.

Trois facteurs conditionnent la réussite aux épreuves orales :

- **la nature et la durée de la préparation** : le concours des OAES nécessite une préparation longue et régulière indispensable à l'acquisition progressive et à la mise en perspectives des connaissances générales et militaires, à la maîtrise de la méthode de réflexion, de restitution et d'expression orale. En parallèle, elle développe la confiance en soi et la capacité à gérer le stress des épreuves, gage de sérénité et d'efficacité ;
- **l'emploi tenu dans la spécialité** : majoritairement employés dans leur domaine de spécialité, il est donc attendu des candidats qu'ils en maîtrisent les spécificités techniques mais aussi qu'ils connaissent l'environnement et le contexte dans lesquels ils inscrivent leurs actions en faisant preuve d'ouverture, de curiosité et d'intérêt ;
- **l'environnement du candidat** : la nature et le niveau de la formation d'emploi sont incontestablement des facteurs propices à une bonne préparation, à l'imprégnation et à la maturation de candidats, encore faut-il en exploiter les atouts. Le niveau général constaté cette année 2015 montre un fléchissement dans la préparation et la motivation individuelles mais vraisemblablement aussi dans leur encadrement et leur soutien.

2.2.7 CONCOURS INF

Les épreuves d'admission du concours des OAEA « combat de l'infanterie », se sont déroulées à l'école de l'infanterie du 2 au 11 mars 2015 dans d'excellentes conditions. Trente-deux sous-officiers et militaires du rang se sont présentés pour un maximum de dix-huit places offertes. Les épreuves se sont déroulées conformément aux textes de référence et aucune irrégularité n'a été constatée.

2.2.7.1 Epreuve d'aptitude à l'emploi d'officier

Les candidats se répartissent sur presque tout le spectre des notes, de 4/20 à 17/20 mais avec de grandes disparités et une moyenne générale plutôt basse (9,84), confirmant la baisse continue depuis ces dernières années (12,32 en 2012, 11,57 en 2013 et 10,58 en 2014).

La monographie détaillée de cette épreuve est la suivante :

Six candidats ont réalisé un bon, voire très bon exposé, montrant une assez bonne hauteur de vue et de solides connaissances qu'ils ont su employer intelligemment, tant dans l'exposé que lors de l'entretien qui a suivi. Ils obtiennent une note supérieure ou égale à 13.

Onze candidats ont été plutôt moyens dans leur façon de présenter leur sujet et de mobiliser leurs connaissances, montrant non seulement une culture générale et militaire tout juste satisfaisante mais surtout une hauteur de vue et un sens de la mesure assez peu probants. Ils se situent entre 12 et 10

Enfin, quinze candidats sur trente-deux (soit près de la moitié) sont en-dessous de 10/20 (sept ont même eu une note particulièrement basse) et n'ont fait preuve ni du niveau de connaissances générales et militaires requis ni des qualités foncières attendues d'un officier d'infanterie.

Sur les six candidats EVAT, seul l'un d'entre eux a réalisé une prestation correcte. Les autres ont montré de réelles lacunes (les notes se situent entre 8,5 et 5/20) et n'ont clairement pas montré le niveau pour prétendre accéder au corps des officiers. Pour les candidats sous-officiers, l'origine du recrutement (rang, semi-direct et EVSO) ne se ressent pas vraiment dans le niveau de la prestation orale. En revanche, l'emploi tenu et le surtout le domaine (combat plutôt qu'administration ou soutien) se sont montrés discriminants : les candidats qui servent en section de combat, voire commandent des sections, étaient en majorité d'un niveau supérieur, montrant une meilleure vision des problématiques et de bonnes aptitudes pour suivre une carrière d'officier.

Déroulement de l'épreuve et remarques générales :

Conformément à la circulaire de 2e référence, l'épreuve consiste en deux parties, un exposé d'une dizaine de minutes (avec trente minutes de préparation) sur un sujet relatif aux questions de défense parmi deux tirés par le candidat et un entretien ouvert d'une vingtaine de minutes portant sur des questions de défense.

- Forme

L'exposé a semble-t-il été travaillé dans la forme. En effet, tous les candidats se sont efforcés de construire leur exposé avec une introduction, une idée maîtresse annoncée, un plan en deux ou trois parties puis une courte conclusion avec une ouverture. **Cependant**, pour la plupart d'entre eux, cet **exposé était plutôt « mécanique »** et ne présentait aucunement de problématique, se contentant d'une réponse brute, affirmative ou négative, à peine étayée par un plan en deux parties ne donnant que les raisons de la réponse. Or, cette épreuve doit permettre aux candidats de montrer qu'ils possèdent la profondeur de vue suffisante et une capacité d'analyse et de synthèse qui permettent de prendre de bonnes décisions, qualités attendues d'un officier.

Le plan le plus approprié pour dégager les enjeux des questions posées demeure le plan en **trois parties** (sous la forme du « certes – cependant- mais surtout ») qui permet de poser une idée par sous-partie et de l'illustrer à bon escient, ouvrant ainsi le débat pour la première partie de l'entretien. Or, moins de la moitié des candidats a présenté un tel plan avec très souvent des idées maîtresses simplistes, voire des hors sujets. Cela démontre surtout une incapacité à analyser correctement la question posée. La phase d'analyse, comme le décortiquage en raisonnement tactique, est essentielle. Bien conduite, elle permet de répondre correctement

à la question posée. Négligée, elle conduit souvent vers une réponse très moyenne quand ce n'est pas hors sujet.

Pour la forme, il n'est pas nécessaire que le candidat rappelle, comme pour un cours technique, qu'il passe « à la deuxième partie » ou qu'il vient, « dans la Xème partie » de dire telle chose. Il faut **travailler aussi l'annonce du plan et les transitions**, ce qui fluidifie l'exposé. Enfin, **l'usage du tableau papier doit être une plus-value** de l'exposé, en apportant clarté et précision sur la question posée. Il ne doit pas être systématique et, s'il est utilisé, il doit être propre, bien calligraphié et, surtout exempt de fautes d'orthographe ou de syntaxe, ce qui pourrait discréditer totalement le candidat.

La position et l'attitude du candidat sont importantes. Elles donnent la première impression sur l'aisance de l'exposant. Certains ont choisi la position debout, ce qui permet d'occuper l'espace, à condition de bien maîtriser ses gestes (pas de circulation ininterrompue marquant l'impatience ou le stress), d'autres se sont assis, ce qui donne une bonne constance. Dans cette position, le mouvement des mains est essentiel, puisque c'est le seul que le jury peut observer. En moyenne, il a été constaté que cette attitude a été très bien travaillée pendant la préparation à l'oral.

- Fond

L'entretien est souvent à l'image de la prestation lors de l'exposé. Pour les candidats situés entre 12 et en-dessous, cela démontre une culture générale militaire très moyenne voire une absence de capacité de synthèse et de raisonnement pour les plus faibles. **Certaines données générales ne sont pas connues ou maîtrisées** (contrats opérationnels de l'armée de Terre, Loi de programmation militaire, cycle de préparation opérationnelle des forces terrestres, notions doctrinales générales, organisation des commandements,...). **Or, toutes ces données sont facilement accessibles** et ne pas les connaître démontre plutôt une absence de travail ou de préparation.

Ce que le jury recherche lors de cette épreuve, c'est de bien identifier les candidats présentant les aptitudes pour être officier, futur chef de section d'infanterie et au-delà. S'ils ont l'ambition de passer dans le corps des officiers, les candidats doivent donc posséder une réelle culture générale et des connaissances étayées par un raisonnement clair et une bonne hauteur de vue. **Il est impératif aussi de réfléchir à ce que signifie être officier et officier d'infanterie.** Trop souvent les réponses mettaient en avant l'opportunité de la promotion sociale. Si celle-ci est un aspect important, le jury recherche surtout des futurs officiers qui auront vite des responsabilités opérationnelles exigeantes, donc des chefs actifs et dynamiques. Pour près de la moitié des candidats, ce dynamisme n'était pas évident.

2.2.7.2 Epreuve de connaissance du domaine de spécialité

L'épreuve de spécialité est une épreuve qui demande un travail de fond important à la fois pour accumuler les connaissances nécessaires et pouvoir les restituer au bon niveau. Le jury estime que ce travail de fond n'a pas été accompli par l'ensemble des candidats et se traduit par une moyenne de 11,85 en sensible baisse par rapport à 2014 où la moyenne était de 12,75 et de 13, 11 en 2013).

Les 32 candidats admissibles ont obtenu des notes s'échelonnant de 8 à 18,5. 3 candidats ont reçu une note supérieure ou égale à 16 sur 20 et 5 n'ont pas franchi la barre des 10 sur 20.

Les candidats :

Sur les 32 candidats, les 6 premiers (20%) ayant obtenu une note entre 15 et 18,5, possèdent indéniablement les qualités pour suivre avec aisance la formation en Ecole d'Application en ayant déjà acquis l'essentiel des connaissances de base du niveau chef de section. 13 candidats (40%) ayant obtenu une note supérieur à 12 peuvent prétendre à suivre l'année d'école d'application et pourront atteindre le niveau demandé à force de travail. Enfin 14 candidats (40%) n'ont pas fait (ou ne semblent pas avoir fait) les efforts nécessaires pour engranger et maîtriser le socle de connaissances minimum permettant de réussir l'épreuve de spécialité. Parmi ces candidats ceux ayant obtenu une note inférieure à 10 montrent des lacunes telles qu'il est difficilement possible d'envisager sans une sérieuse remise en question une carrière d'officier.

L'épreuve de spécialité :

La teneur de l'épreuve est conforme au texte de référence qui a dû guider la préparation des candidats. L'accumulation des connaissances est un impératif premier. **Les questions sont sans surprise mais portent sur le domaine très vaste de l'infanterie** (la doctrine, les manuels réglementaires, l'organisation, la gestion de la ressource humaine, les équipements, le cadre des opérations). Les candidats qui obtiennent les meilleurs résultats (sup 14) sont ceux qui se montrent capables de replacer ces connaissances dans une problématique de niveau chef de section.

Les candidats passant l'oral pour la seconde fois ne brillent pas particulièrement alors que les questions posées présentent de fortes similitudes avec celles posées en 2014, dans le fond et la forme.

Il s'avère que beaucoup de candidats n'ont pas connaissance du rapport du jury de l'année 2014 alors que ce dernier est en ligne sur le site de la DRHAT.

Tenue et attitude :

Tous les candidats se sont présentés dans une tenue réglementaire. Il est cependant regrettable que certains candidats se présentent à l'épreuve de l'oral avec un képi ou une chemise qui visiblement ne sont pas à leur taille.

La majorité des candidats est visiblement préparée à l'épreuve de l'oral. Seuls quelques-uns d'entre eux ont fait preuve d'une forme de passivité, le plus généralement parce que le socle de connaissances était insuffisant et que le candidat en prenait conscience au fil de l'entretien.

CV et lettre de motivation :

Il s'agit de la première impression que les candidats font sur le jury avant même d'entrer dans la salle d'examen. Il est donc impératif de présenter des documents clairs et immédiatement exploitables mettant en exergue le parcours professionnel, les compétences acquises et l'expérience opérationnelle. La lettre de motivation doit rester sobre, éviter la grandiloquence et exprimer clairement, comme son nom l'indique, les motivations du candidat.

Si l'examen par le jury de ces documents n'est pas discriminant, **il est important que le candidat soit conseillé au moment de la rédaction et que les produits finis aient été contrôlés par les officiers chargés du suivi de la préparation dans les corps d'origine.** En effet visiblement, certains candidats ont été livrés à eux-mêmes et ont présenté des CV manquant de clarté et des lettres de motivation où subsistaient des fautes d'orthographe et des tournures grammaticales impropres.

Fond de l'épreuve :

Il n'y a là aucune surprise, l'épreuve portant sur les domaines suivants :

- *Domaine organisation, doctrine et emploi.*

Il s'agit de questions portant sur :

- l'organisation des unités et leur représentation graphique réglementaire ;
- les missions et procédés d'exécution de la section de combat (définition, représentation graphique) ;
- la description schématique d'une mission section (ex : réduction de résistance isolée) ;
- la présentation de l'ordre initial du niveau chef de section.

Les connaissances de base sont généralement acquises pour la moitié des candidats. Les candidats qui s'en sortent le mieux (pas toujours ceux ayant une expérience de chef de section de combat) sont ceux qui, outre une connaissance parfaite des textes réglementaires, parviennent à resituer leurs réponses au niveau de réflexion attendu d'un officier chef de section. **L'autre moitié des candidats possède un niveau tactique largement inférieur à celui attendu** d'un candidat au recrutement OAEA dont le profil de référence est celui d'un sous-officier ayant obtenu le BSTAT dans la filière infanterie. Il est donc primordial que les candidats notamment ceux « hors domaine » fassent les efforts nécessaires pour acquérir ce niveau de connaissance et de raisonnement s'ils veulent avoir une chance d'être sélectionnés.

- *Domaine gestion ressources humaines.*

Il s'agit de questions portant sur :

- le parcours professionnel des militaires du rang et des sous-officiers ;
- la RH de commandement notamment l'orientation et la notation.

Les textes réglementaires sont assez bien connus. La grande majorité des candidats maîtrise le parcours professionnel et les règles relatives à l'avancement et à l'orientation des EVAT. Les candidats qui font la différence sont ceux qui parviennent à expliquer la finalité des actes de gestion de la RH de commandement (notation et orientation) en mettant en perspective le rôle essentiel du chef de section dans la mise en adéquation des besoins de l'institution et des aspirations individuelles des subordonnés.

- *Domaine programme d'armement et d'équipement.*

Il s'agit de questions portant sur :

- les nouveaux matériels en dotation dans l'infanterie ;
- les programmes d'armement en cours.

Le niveau général des connaissances est satisfaisant. Les candidats sont au fait des récentes évolutions des matériels de l'infanterie en particulier du système FELIN, du VBCI et du VAB ULTIMA. Les candidats capables d'analyser avec objectivité les points forts et les points faibles de ces matériels en se fondant sur leur expérience ou la lecture de RETEX sont peu nombreux. Ils obtiennent naturellement les meilleurs résultats.

2.2.7.3 Epreuves d'aptitude physique

Les épreuves sportives du concours 2015 des officiers d'active des écoles d'armes du domaine de spécialité « infanterie » se sont déroulées du 2 mars au 4 mars et du 9 au 10 mars sur les infrastructures du quartier Bonaparte à Draguignan.

Les 32 candidats ont présenté l'ensemble des épreuves.

Les conditions climatiques ont été bonnes sur l'ensemble des séries. Aucun incident ou accident ne sont à déplorer.

La nature des épreuves physiques et les barèmes étaient calqués sur le contrôle de la condition physique du militaire (CCPM).

Les moyennes pour l'ensemble des 32 candidats admissibles s'échelonnent entre 14,00/20 (14,6/20 en 2014) pour la plus basse et 19,67/20 (19,3/20 en 2014) pour la plus haute.

La moyenne générale de la session est de 16,70/20 (17,33/20 en 2014). Les résultats apparaissent satisfaisants dans l'ensemble, néanmoins certains candidats manquent de préparation physique. La majeure partie des candidats n'ont pas fait de préparation spécifique pour les épreuves physiques ce qui semble témoigner d'une baisse voire d'un manque de pugnacité de la majorité des candidats. On constate, par rapport à 2014, une baisse pour les épreuves de natation, Cooper et grimper.

La baisse de la note moyenne au grimper est due principalement à un déficit de technique et une méconnaissance du règlement. L'épreuve des abdominaux n'est pas du tout discriminante, la moyenne générale sur l'ensemble des épreuves s'en trouve un peu surévaluée.

2.2.7.4 Conclusion

Les tendances décrites dans l'analyse du concours 2014 se confirment. Le niveau des candidats continue de baisser dans l'épreuve de culture générale. Il baisse aussi sensiblement cette année dans l'épreuve de spécialité.

Bien que la quasi-totalité des candidats ait bénéficié d'une préparation spécifique à l'oral, **le travail de fond nécessaire** à l'accumulation et à la maîtrise des connaissances requises pour un tel concours **ne semble pas avoir été fait pour plus de la moitié des candidats. Cette constatation s'impose aussi dans les épreuves de sport.**

Comme cela a déjà été mentionné l'an passé, ce concours montre encore une **grande hétérogénéité** dans les domaines de spécialité et au niveau de l'expérience du combat d'infanterie. Huit candidats, soit **25% des admissibles**, n'appartiennent pas au domaine « combat de l'infanterie » et n'ont donc **aucune ou peu d'expérience du combat débarqué**. Pour la plupart ces candidats obtiennent des résultats dans la moyenne basse lors de l'épreuve d'aptitude générale et se classent très largement parmi les derniers lors de l'épreuve de spécialité perdant ainsi toute chance de se voir recruter.

Six candidats sont des **militaires du rang**. Dans l'attente des résultats finaux, **un seul d'entre eux a démontré, lors des épreuves orales les aptitudes requises**. Le jury renouvelle le constat qu'il est particulièrement difficile pour un caporal-chef d'acquérir le socle de connaissances techniques et tactiques nécessaires (hors de son niveau d'emploi habituel) et de les restituer avec la hauteur de vue correspondant aux attendus de ce concours a fortiori s'il n'appartient pas ou ne travaille pas dans le domaine de spécialité infanterie.

14 des 19 régiments d'infanterie des forces présentaient **au moins un candidat** à l'oral (sans compter les corps (2) stationnés outre-mer) ce qui est **très satisfaisant** par rapport à l'an dernier où seuls 10 régiments d'infanterie étaient représentés.

Les **résultats sportifs** sont toujours homogènes mais baissent légèrement par rapport à l'an dernier. Tous les candidats obtiennent une note au moins égale à 14 et la moyenne se situe à 16,7.

Les épreuves, calquées sur le **CCPM**, **restent néanmoins peu sélectives et peu adaptées**. Dans le cadre du recrutement de lieutenants d'infanterie pour lesquels l'excellence de la condition physique est un impératif, la demande faite l'an dernier pour **un barème plus sélectif, pénalisant plus lourdement les faibles performances sur des niveaux « seuil », déjà proposée l'an passé, reste toujours d'actualité**.

Au bilan, deux grandes conclusions :

En termes de préparation des candidats, les régiments et les brigades sont encouragés à **inciter certains de leurs meilleurs sous-officiers ou caporaux-chefs à présenter ce concours et à les préparer activement dans la durée**. Il convient également de conserver à l'esprit qu'il s'agit, pour l'infanterie, de recruter prioritairement de futurs chefs de section et commandants d'unité.

Par ailleurs, la sélection lors des épreuves d'admission reste fondée sur la culture militaire et les connaissances techniques et tactiques démontrées par les candidats mais aussi et surtout sur une **appréciation de leurs qualités foncières et de leur aptitude à l'emploi d'officier**. Autant que l'étendue des connaissances, la hauteur de vue et la capacité de réflexion et de raisonnement argumenté sont pris en compte autant dans la mesure où ces futurs lieutenants ont vocation, pour certains, à terminer officier supérieur.

2.2.8 CONCOURS MMA

Les épreuves d'admission du concours des OAEA du domaine de spécialité MMA se sont déroulées du 10 au 12 mars 2015 à l'école de l'aviation légère de l'armée de Terre, au Cagnet-des-Maures.

Cinq candidats étaient admissibles cette année pour ce domaine. Ils se sont présentés selon les modalités prévues. Sur les cinq candidats, il y avait deux adjoints au chef de piste, un traitant « Navigabilité », un documentaliste aéronautique et un chef d'équipe avionique sur NH90. Quatre des candidats passaient le concours pour la première fois.

2.2.8.1 Epreuve d'aptitude à l'emploi d'officier

- Bilan quantitatif

Les notes obtenues traduisent une réelle disparité dans les prestations des candidats malgré une notable motivation commune. Les connaissances et la justesse des réponses étaient de valeurs inégales et ont permis au jury de distinguer assez facilement les candidats entre eux.

Un candidat a été très bon, un autre bon, un troisième très moyen et les derniers mauvais. A l'exception des derniers, tous ont manifestement travaillé la méthode, mais ne la maîtrisent pas complètement, les trois moins bons manquent vraiment de pratique.

Les connaissances sont réelles, attestant d'un effort de préparation sérieux qui aurait pu être mieux valorisé, pour trois des candidats. Leurs niveaux de connaissance et de maturité étaient très perfectibles.

- Bilan qualitatif

La nature de cette épreuve permet de proposer une large gamme de sujets, qui conduisent à des questions de réflexion nécessitant une approche globale, une solide culture des questions de Défense, un esprit de synthèse développé, une maîtrise de la méthode d'expression orale et une bonne stabilité émotionnelle. A noter que deux sujets « contemporain » contre trois « militaire » ont été traités.

Les candidats dont c'était la première candidature, se sont préparés de façon rigoureuse et efficace. Seul trois des cinq candidats possédaient une assez bonne appropriation de la méthode. Cependant, les sujets exposés ont été traités de façon superficielle et sans réelle profondeur. Les idées transparaissent mais elles ne sont pas clairement énoncées ou mises en valeur pour permettre au jury de suivre parfaitement le fil de l'exposé. Ce manque de hauteur de point de vue démontre une absence de réflexions plus globales, en particulier dès que les thèmes abordés sont découplés du seul métier militaire.

Le nombre réduit de candidats a permis d'aborder des sujets similaires lors de la phase « questions » et ainsi de les différencier avec une plus grande objectivité.

Le niveau général de préparation des candidats était d'assez bonne facture mais largement perfectible. En effet, les candidats présentaient un niveau de stress très important voire paralysant.

2.2.8.2 Epreuve de connaissance du domaine de spécialité

- Curriculum vitae

Cette épreuve de style sans discriminer d'emblée les candidats entre eux, permet de découvrir la richesse des parcours professionnels et ainsi cibler d'avantage une partie des questions pour lesquelles une parfaite maîtrise du sujet est donc attendue (parcours école/sujets doctrine, parcours état-major/organisation-missions OTAN, CRRFR ou NRF).

Il est toutefois indéniable que la qualité du CV et celle de la lettre de motivation tout particulièrement, donnent une première impression positive ou négative sur l'état d'esprit du candidat, sa rigueur et la maîtrise de la langue française.

- Bilan quantitatif

Les notes obtenues par les candidats (de 9,5 à 16,5) dénotent un niveau de restitution des connaissances, d'aisance à s'exprimer, ou de résistance au stress hétéroclite. La différence notable des niveaux a permis au jury de classer assez facilement les candidats.

- Bilan qualitatif

L'épreuve de spécialité portait exclusivement sur le domaine maintenance aéronautique. Un cas concret de maintenance du niveau chef de section leur était soumis. Ce dernier servait de fil conducteur à l'ensemble de l'épreuve permettant ainsi de juger les candidats sur leurs connaissances de l'organisation du MCO aéronautique en général, des missions particulières de certains organismes au sein de cette organisation ainsi que sur le rôle de l'officier mécanicien au sein de l'unité.

Le niveau de connaissance technique s'est avéré plutôt bon. Les candidats connaissaient l'organisation du MCO Aéronautique même si les missions et liens fonctionnels au sein de cette structure étaient inégalement assimilés.

Les questions sur le rôle de l'officier de maintenance au sein de la maintenance régimentaire et au-delà ont mis en évidence une grande disparité entre les candidats. Ainsi, peu ont employé les mots décision, commander, prévoir, anticiper mais plus souvent gérer ou animer.

Si les connaissances techniques sont assez solides pour la majorité des candidats, la réflexion de ces derniers sur l'état d'officier, de chef technique certes mais d'officier d'abord n'a pas été suffisamment menée. Cela constitue la principale déception par rapport aux attentes.

2.2.8.3 Epreuves d'aptitude physique

Les candidats ont effectué la totalité des épreuves sportives dans de très bonnes conditions météorologiques. Les notes obtenues reflètent un niveau de préparation physique de bon niveau.

2.2.8.4 Conclusion

Les épreuves orales du concours MMA ont permis de mettre en exergue la motivation des cinq candidats qui ont concouru cette année par l'impression générale qu'ils ont dégagée. Le niveau général moyen est assez bon mais très variable en fonction des candidats.

Un candidat se détache toutefois par l'excellence générale de ses résultats et par sa maturité, deux autres ont obtenu une bonne moyenne aux épreuves d'admission, le quatrième est tout juste satisfaisant quant au dernier il a été globalement mauvais.

Les épreuves d'admission du concours des OAEA 2015 du domaine de spécialité maintenance des matériels aéronautiques se sont déroulées la même semaine et en parallèle avec celles du domaine de spécialité aéromobilité.

Le COMALAT étant désormais le responsable des deux domaines de pilotage que sont l'aéromobilité et la maintenance des matériels aéronautiques, une optimisation dans l'organisation pourrait être envisagée : par exemple à minima une seule série pour les épreuves sportives et à étudier un jury unique pour le déroulement d'une épreuve d'aptitude commune avec maintien deux jurys spécifiques pour les épreuves de spécialité.¹

2.2.9 CONCOURS MMT

Conformément à la note de référence, les épreuves d'admission au concours OAEA du domaine de spécialité maintenance des matériels terrestres ont eu lieu à l'école du matériel des écoles militaires de Bourges (EMB/EM) les 4, 5 et 10 mars 2015, pour les épreuves sportives et orales.

Rassemblant 21 candidats, les épreuves se sont déroulées sans difficultés particulières et n'appellent aucune remarque quant à leurs conditions d'organisation et d'exécution.

Il faut observer que 40 à 45 minutes d'épreuve, tant pour l'aptitude générale que pour la spécialité, seraient préférables à la demi-heure actuelle.

2.2.9.1 Epreuve d'aptitude à l'emploi d'officier

Dans l'ensemble, l'épreuve d'aptitude générale s'est révélée moyenne (11.31/20). L'écart des notes extrêmes attribuées (de 18 à 2) reflète la différence de niveau individuel mais surtout la qualité de la préparation menée au sein des organismes d'appartenance.

Cette épreuve consiste en un entretien de 30 minutes avec le président de la sous-commission et un officier supérieur. Après avoir tiré au sort deux questions concernant un sujet d'actualité se rapportant à la défense et à l'issue d'une préparation de 30 minutes, le candidat choisit de traiter, au choix, l'un des deux devant le jury.

La quasi-totalité des candidats traite le sujet choisi en moins de 10 minutes. La moyenne se situant plutôt autour des 8 minutes.

¹ NDLR : L'ODF peut souhaiter faire accomplir aux candidats des deux concours, les épreuves sportives le même jour. Néanmoins, il convient de préciser que les deux spécialités correspondent à deux concours distincts. Les candidats, en double candidature doivent pouvoir accomplir les deux sessions d'épreuves en dépit de l'unité de lieu, à l'instar d'un double candidat relevant de spécialités et ODF distincts..

La technique de l'exposé est plutôt bien maîtrisée, avec une introduction, un plan en 2 ou 3 parties et le plus souvent une conclusion en forme d'ouverture. Cependant, l'idée maitresse est trop rarement énoncée, se limitant à un « oui » ou un « non ». La lecture minutieuse des termes de la question posée et la compréhension du sujet restent perfectibles.

Les considérations développées par les candidats en appui de la thèse qu'ils souhaitent défendre sont souvent très superficielles et trop rarement étayées par des exemples concrets. La phase des questions après l'exposé initial a permis à certains candidats de montrer qu'ils pouvaient être à l'aise sur des sujets d'actualité récente.

Cependant, lorsqu'un avis personnel est demandé, beaucoup de candidats éprouvent des difficultés à exprimer leur point de vue avec conviction et enthousiasme, préférant se retrancher derrière un étalage de connaissances vaguement en rapport avec la question posée.

La préparation à ce type d'épreuve passe immanquablement par une lecture de la presse spécialisée militaire (TIM, Armées d'aujourd'hui,...) dans les mois qui précèdent le concours. L'organisation et le rôle des principales instances internationales (ONU, OTAN, UE, ...) doivent être parfaitement connues. Enfin, l'approfondissement des connaissances - historiques, géographiques, géopolitiques - sur des « points chauds » ou des zones de crise du globe est également essentiel pour ce type de concours.

2.2.9.2 Epreuve de connaissance du domaine de spécialité

L'épreuve de spécialité n'a pas évolué par rapport à l'an dernier et porte sur quatre volets qui ont recoupé l'ensemble du domaine maintenance :

- proposition d'organisation d'une maintenance de théâtre à partir d'un thème tactique simple donné ;
- proposition d'un plan d'action de chef de section à partir d'une mise en situation liée à un cas concret simple dans un environnement lié à la maintenance ;
- questions sur l'organisation de la maintenance en général ;
- questions diverses abordant tous les volets de la maintenance qui n'auraient pas été abordés durant les trois points précédents.

En comparaison de l'année précédente, le niveau des candidats a baissé. En effet, sur 21 candidats, seuls 7 ont eu la moyenne dont 3 avec 11/20. Le niveau des candidats a été jugé disparate (notes comprises entre 17 et 1,5. La note moyenne de 8,45 est à comparer avec celle de 9,69/20 en 2014 soit plus d'un point de moins). 4 notes éliminatoires ont été attribuées. Le jury a tenu compte de la spécialité initiale du candidat en privilégiant des questions de son domaine.

La première remarque générale qui peut être faite, concerne un manque à la fois de motivation et de conviction, qui font défaut pour convaincre le jury sur la capacité des candidats à devenir officier.

Comme l'an dernier et de manière quasi identique, la deuxième remarque concerne les capacités d'expression et de présentation. En effet les candidats :

- utilisent et emploient des acronymes sans avoir le réflexe de les définir. De plus, certains les emploient à mauvais escient. Ex. : « PREPLAN » n'est pas connu ;
- ne répondent pas aux questions qui leur sont posées – certainement parce qu'ils ne les écoutent pas - par manque de concentration ;
- ne savent en général pas se mettre en scène, ils n'occupent pas l'espace et restent figés sur place ;
- ne savent pas mener de réflexion dès que le jury sort du « par cœur », ceci pour le cas de mise en situation « maintenance » mais aussi pour l'organisation du MCO. Par ailleurs, ils ne disposent pas de méthode de présentation (du général au particulier, en structure thématique, PATRAC DR...) ce qui conduit à un raisonnement brouillon ;
- ne prennent pas en compte la problématique qui leur est posée pour les cas concrets de maintenance ;
- ne connaissent pas les textes de réglementation de base (par ex. : Ins 9400, Circ 9401, BITM, MAT 3999) de même que les MAT de doctrine et autres documents technico-administratifs.

La troisième remarque générale concerne la proposition d'organisation d'une maintenance de théâtre à partir d'un thème tactique simple donné. En effet, le manque de culture et de vocabulaire interarmes des candidats est à souligner. Trop de candidats ne connaissent pas le symbole des unités et les matériels majeurs qui les composent. Ils sont rarement capables d'évaluer le volume des forces en présence, et d'en estimer le soutien. Plus de la moitié des candidats n'ont aucune notion de ce que peuvent soutenir un régiment du matériel, une compagnie de maintenance électronique d'armement ou une section de réparation mobilité / feu. Les spécialités approvisionnements et munition sont les plus oubliées.

Malheureusement et comme l'année précédente, il y a un manque certain de préparation que les candidats reconnaissent eux-mêmes. Néanmoins, ils en rejettent souvent la faute sur les autres (*ils ont demandé une préparation qui ne leur a pas été accordée*) ou sur des événements extérieurs (préparation opérationnelle, contrôle MICAM, « *mon chef de BML est en OPEX...* »). Ils reconnaissent aussi qu'ils ont commencé à se préparer très tardivement (au moment des résultats des épreuves écrites). Un candidat éliminé s'est même préparé 3 jours avant.

Les moins préparés ne connaissent pas le contenu de l'épreuve.

Enfin, chez certains candidats, trop de fautes d'orthographe sont relevées dans les lettres de motivation et dans les *curriculum vitae* alors que ces derniers ne sont pas rédigés sous forme d'épreuve. Ces candidats ont des lacunes dans ce domaine et / ou ne se relisent pas : un candidat écrit même s'être engagé en 2013.

2.2.9.3 Épreuves d'aptitude physique

Les épreuves physiques du concours OAEA 2015 du domaine « Maintenance des matériels terrestres » se sont déroulées en 3 sessions les lundi 3, mardi 4 et lundi 9 mars 2015.

Aucun accident corporel n'est survenu lors de ces épreuves sportives. Les conditions météorologiques ont été favorables lors de l'ensemble des sessions avec de faibles variations de températures et de force du vent, et n'ont donc pas désavantagé les candidats pour l'épreuve du test de Cooper qui se déroule à l'extérieur.

21 candidats ont effectué l'ensemble des épreuves sportives. Les notes sont plutôt bonnes dans l'ensemble, avec malgré tout un niveau plutôt faible en grimper de corde et quelques carences en natation.

La moyenne des candidats sur ces épreuves sportives oscille entre 8.33 et 18.33, avec une moyenne générale à 14.70 (soit près d'un point de moins que l'année précédente).

La motivation des candidats semblait plutôt bonne, avec un niveau d'investissement dans la préparation de leurs épreuves jugé plutôt satisfaisant.

En revanche, certains candidats n'ont pas du tout pris la mesure du concours et ne se sont clairement pas préparés physiquement à affronter les épreuves physiques. Deux candidats n'obtiennent pas la moyenne aux épreuves physiques et par conséquent seraient appréciés 2 au CCPM.

2.2.9.4 Conclusion

Les remarques majeures concernent la typologie des candidats, la connaissance préalable des épreuves et la préparation du candidat.

Le domaine maintenance concerne l'ensemble de l'armée de terre, tant dans les armes que les affectations. Les candidats se répartissent de la manière suivante : 7 MAT, 5 TRS, 2 INF, 2 TDM, 1 ABC, 1 ALAT, 1 ART, 1 GEN et 1 TRN.

Les affectations sont les suivantes : 8 SMITer, 7 CFT, 5 Ecoles et 1 GSBDD.

Certains candidats semblent ne pas connaître la véritable nature des épreuves, ni avoir lu les rapports des années précédentes où elles sont pourtant précisées. La « spécialité » ne recouvre pas seulement le domaine technique mais aussi l'emploi opérationnel.

La préparation du candidat est essentielle à sa réussite. La marge est très grande entre celui qui a bénéficié de l'investissement de son chef de corps et de son chef de BOI pour l'épreuve d'aptitude générale, voire de l'état-major de la brigade pour certains, et de son chef de service ou commandant d'unité pour la spécialité. Si un net effort de préparation à l'épreuve d'aptitude générale a été ressenti, la plupart des candidats n'a bénéficié d'aucune aide pour l'épreuve de spécialité.

La tenue et la présentation des candidats n'appellent aucune remarque. L'aisance dans l'expression orale, variable suivant les candidats, est généralement restée de bon niveau.

2.2.10 CONCOURS MVT

Les épreuves d'admission au concours des officiers d'active des écoles des armes (OAEA) du domaine « Mouvement-ravitaillement » se sont déroulées aux écoles militaires de Bourges du 3 au 5 mars 2015.

Les 9 candidats du domaine admissibles à ce concours se sont présentés aux épreuves orales. Les notes s'échelonnent entre 16,42 et 9,76. La moyenne générale est de 12,84. Elle démontre que les candidats ont manifestement bénéficié d'une préparation sérieuse.

2.2.10.1 Epreuve d'aptitude à l'emploi d'officier

Les notes des candidats dans cette épreuve s'échelonnent entre 8 et 19/20 pour une moyenne générale de 12,89/20. 2 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20, sans note éliminatoire.

Si le niveau est donc globalement satisfaisant, l'échelonnement des notes traduit une réelle hétérogénéité des prestations des candidats. Sélective par nature, cette épreuve permet clairement et rapidement de distinguer les meilleurs. Elle offre réellement au président du jury, l'opportunité de juger de la réelle aptitude du candidat à tenir un poste d'officier chef de peloton et plus tard, de commandant d'unité.

Sur le fond, il convient de noter qu'en règle générale (5 candidats sur 9) le niveau des candidats sur les sujets d'actualité se rapportant à la défense donne satisfaction même si les réponses fournies auraient gagnées à être davantage étoffées compte tenu du temps de préparation. Il faut cependant souligner que seuls 3 candidats étaient sur l'objectif de restitution en 10' (la moyenne s'élève à 7'15''). Enfin, dans le jeu des questions réponses, il est intéressant de constater que la plupart des candidats s'accordent un temps de réflexion avant de formuler leur réponse, attestant ainsi d'un potentiel certain pouvant être mis en valeur au cours d'une année en division d'application.

En ce qui concerne l'attitude générale, les candidats utilisent convenablement l'espace ainsi que les aides pédagogiques mis à leur disposition et sont globalement à l'aise dans leur expression. Cette aisance se reflète également dans la présentation de leurs motivations qui semble généralement avoir été bien préparée.

Au bilan, la préparation à cette épreuve apparaît donc avoir été menée avec sérieux même si certains candidats semblent ne pas avoir bénéficié d'une aide importante compte tenu de leur affectation actuelle.

2.2.10.2 Epreuve de connaissance du domaine de spécialité

L'épreuve de spécialité s'est parfaitement déroulée. Elle a engendré des résultats satisfaisants avec de bonnes notes (15,50 pour la meilleure) et des notes plus faibles (6,50 pour la plus basse). La moyenne globale est correcte et se situe à 11,67 sur 20.

Les candidats ont été inégalement préparés et ont produit beaucoup d'efforts pour cet oral exigeant qui demande des connaissances élargies sur l'ensemble du domaine de spécialité.

La moitié des candidats éprouve des difficultés à répondre de façon synthétique et précise aux questions posées.

Le manque d'expérience pratique sur le terrain est toujours aussi élevé. Il est difficilement compensé par des connaissances livresques, même pour celles relatives aux fonctions exercées dans la formation. Il est

regrettable de constater que les candidats affectés dans les régiments du Train et qui occupent des fonctions opérationnelles ne sont pas tous capables d'obtenir une note convenable au test de spécialité.

Au bilan, trois candidats sur neuf étaient parfaitement au niveau attendu de cette épreuve en faisant montre d'excellentes connaissances. Deux candidats ont obtenu des notes acceptables (entre 11 et 13) mais ont démontré la présence de certaines lacunes dans leur connaissance du domaine. Trois candidats ont obtenu à peine plus que la moyenne. Les deux derniers candidats ont obtenu des notes très faibles, inférieures à la moyenne.

2.2.10.3 Epreuves d'aptitude physique

Les épreuves physiques se sont déroulées en 2 sessions les 3 et 4 mars 2015. Les 9 candidats ont effectué l'ensemble des épreuves sportives. Aucun accident corporel n'est survenu lors de ces épreuves sportives.

Malgré les conditions météorologiques capricieuses, aucune des 2 séries n'a réalisé ses épreuves sous la pluie ou avec du vent. Le test de « Cooper » qui s'est déroulé à l'extérieur a été réalisé entre deux averses pour la deuxième série et n'a pas désavantagé les candidats.

Dans l'ensemble, les notes sont plutôt bonnes, avec malgré tout un niveau évalué comme moyen en grimper de corde. La moyenne des candidats sur ces épreuves sportives oscille entre 13,66 et 17,33 pour une moyenne générale de 15,66.

2.2.10.4 Conclusion

Les épreuves d'admission constituent un moyen efficace pour juger de la capacité des candidats à accéder au corps des officiers. En dépit d'un taux de sélection particulièrement faible pour le domaine « Mouvement-Ravitaillement » cette année, elles ont néanmoins permis d'identifier un volume de candidats remplissant clairement les conditions pour accéder prochainement à l'épaulette.

2.2.11 CONCOURS DEFENSE NBC

Les épreuves d'admission du concours OAEA du domaine de spécialités « défense nucléaire, biologique et chimique » ont été organisées aux Ecoles Militaires de Saumur les 10 et 11 mars 2015. Deux candidats ont suivi les épreuves qui se sont déroulées dans d'excellentes conditions matérielles.

Les épreuves d'admission du concours se sont déroulées de façon strictement conformes aux textes en vigueur. Le dispositif et le soutien des Ecoles Militaires de Saumur sont parfaitement rodés et assurent une organisation rigoureuse du centre d'examen.

Il convient de souligner que les candidats du domaine NBC étaient parfaitement préparés, cette année, à l'ensemble des épreuves d'admission. En conséquence, leurs prestations ont totalement satisfait les exigences attendues dans un tel concours.

2.2.11.1 Epreuve d'aptitude à l'emploi d'officier

Les deux candidats ont clairement démontré cette année leur aptitude à l'emploi d'officier au travers de prestations de très bon niveau, preuve d'une solide préparation dans les deux cas.

Si le niveau général des candidats est bon, et au final assez comparable sur cette épreuve, il n'en reste pas moins que leurs forces et points à améliorer diffèrent nettement. En effet, l'un des candidats a démontré des connaissances étendues et une très grande aisance orale mais au travers d'une forme manquant de synthèse. A contrario, l'autre candidat a présenté son sujet de manière parfois trop superficielle alors que la forme de son propos était particulièrement claire et soignée.

Dans les deux cas, l'attitude générale des deux candidats a été excellente, avec un comportement, une présentation et une stabilité émotionnelle irréprochables.

2.2.11.2 Epreuve de connaissance du domaine de spécialité

Les candidats ont été interrogés sur le domaine de spécialité NRBC à travers une série de questions abordant de nombreux aspects de la défense NRBC. Le niveau d'approfondissement des connaissances des deux candidats a été sensiblement différent dans leur domaine de spécialité. Le niveau des candidats est globalement bon : les connaissances sont réelles, preuve d'un travail important, et l'attitude est excellente, les candidats faisant tous deux preuve d'une grande stabilité face à la diversité et au rythme des questions et d'un bon jugement.

2.2.11.3 Epreuves d'aptitude physique

En totale cohérence avec les autres épreuves d'admission, les candidats du domaine étaient parfaitement préparés aux différentes épreuves d'aptitude physique. Les résultats obtenus montrent donc un bon niveau physique général.

2.2.12 CONCOURS RGE

Les épreuves d'admission du concours des OAEA du domaine Renseignement Guerre électronique se sont déroulées aux écoles militaires de Saumur du 9 au 12 mars 2015.

11 candidats se sont présentés aux épreuves pour 4 places offertes. Le niveau des candidats était stable par rapport aux années précédentes, à l'exception du sport en légère augmentation.

2.2.12.1 Epreuve d'aptitude à l'emploi d'officier

Les sous-commissions disposaient de deux documents apportés par les candidats (déroulement de carrière et lettre de motivation), Certains de ces documents n'avaient manifestement pas été vérifiés et comportaient quelques fautes de grammaire, bien qu'ils aient été préparés à domicile. Cela reste donc un indicateur du sérieux de la préparation du candidat.

Le niveau de préparation des candidats allait de satisfaisant à très bon. La forme des exposés présentés par les candidats était plus ou moins maîtrisée, mais faisait apparaître un effort d'entraînement.

Concernant la façon de traiter les sujets, certains candidats éprouvent une difficulté à identifier une problématique et trop souvent l'idée maîtresse se résume à une réponse sans nuance.

Quelques candidats n'ont pas su exploiter le temps d'exposé d'environ 10 minutes, ne sachant pas mettre en valeur leurs connaissances.

Le jury attendait des candidats qu'ils sachent formuler une réponse personnelle argumentée aux questions posées et qu'ils sachent s'y tenir.

Un ou deux candidats, quoique très à l'aise dans leur expression orale, n'ont manifestement pas travaillé. L'aisance à l'oral ne permet pas de faire illusion.

Quelques candidats possédaient une culture générale réelle sur le sujet tiré et ont su exploiter leurs connaissances. Il est important en effet de pouvoir illustrer ses arguments par des faits, voire des chiffres.

La plupart des candidats n'ont aucune connaissance historique, même pour la période contemporaine. Il semble que l'actualité soit le seul support de préparation à l'épreuve d'aptitude, même si tous affirment que l'histoire est importante pour un officier.

2.2.12.2 Epreuve de connaissance du domaine de spécialité

Le jury avait pour objectif d'évaluer l'aptitude des candidats à intégrer le corps des officiers des armes du domaine de spécialités renseignement. Il revenait aux candidats de saisir l'opportunité de démontrer leurs compétences au travers de leurs connaissances du monde du renseignement et de leur aptitude à en appréhender le fonctionnement. Par ailleurs, leur aisance dans ce domaine était également évaluée au travers de leur réflexion, de leur expression et de leur comportement.

Pour cela, l'épreuve orale de spécialité, d'une durée de 30 minutes, comprenait deux parties que le jury s'est attaché à indiquer à chaque candidat au cours des entretiens :

- Une interrogation sur les fonctions exercées à partir de deux documents transmis par chaque candidat, durée 10 minutes ;
- Une série de questions portant sur la connaissance de la fonction opérationnelle, durée de 20 minutes.

Tous les candidats ont été évalués de façon identique. Parmi l'ensemble des questions posées par les membres du jury un tronc commun constitué des mêmes sujets a été posé à chaque candidat au cours de l'entretien sur la connaissance de la fonction opérationnelle :

- Organisation de la chaîne de renseignement nationale ;
- Cycle du renseignement ;
- Méthode de renseignement des forces terrestres (MRFT) ;
- SAER-c ;
- Constitution d'une BRB et capacités des capteurs ;
- La brigade de renseignement et ses capteurs ;
- Composition d'un B2 ;
- Principes de l'exploitation ;
- Documents produits par un B2.

Niveau des candidats :

Les résultats montrent qu'un candidat connaissant son métier et sachant le présenter en termes simples et précis, disposant d'une bonne connaissance théorique du Renseignement et faisant preuve d'une aptitude à en comprendre l'organisation, obtient une note d'environ 14/20. Les notes supérieures à 15/20 ont été attribuées à deux candidats dont l'étendue des connaissances était liée à une compréhension remarquable du Renseignement dans son ensemble. Trois notes inférieures à la moyenne ont été données aux candidats n'ayant pu dépasser le stade des connaissances sommaires, exposées avec maladresse et manque de confiance.

Sans surprise majeure, les meilleurs candidats avaient manifestement effectué une étude approfondie de la fonction opérationnelle, au-delà des seules connaissances théoriques. Par ailleurs, les mêmes étaient en mesure d'expliquer clairement leur emploi, et par-là démontraient leur capacité à exposer l'intérêt de leur métier à un chef interarmes. Leur capacité à répondre d'emblée et de façon complète aux questions « tronc commun ») a permis au jury d'approfondir les thèmes abordés, de disposer de délais nécessaires pour pouvoir poser d'avantage de questions et de constater que trois candidats possédaient de solides connaissances.

Il est notable que les deux meilleurs candidats semblent avoir bénéficié d'une préparation très aboutie. Les connaissances des candidats les moins performants étaient limitées à leur spécialité propre ; parmi ces derniers certains ont même éprouvé des difficultés à expliquer clairement leur métier, En général, ils ne sont pas parvenus à dépasser les principes généraux du renseignement et il en est ressorti que nombre de connaissances élémentaires, notamment dans le domaine REM, n'étaient pas ou mal assimilées :

- Principes de l'exploitation ;
- Production d'un B2 ;
- MRFT ;
- Capacités des capteurs ;
- SAER-c.

Peu de candidats ont utilisé le tableau pour appuyer leur démonstration. On remarquera néanmoins que les plus brillants, dont la structuration des réponses et la précision des termes étaient irréprochables, ont eu recours au tableau.

Propositions et conclusion :

Le jury préconise aux futurs candidats de faire effort sur la compréhension globale du Renseignement en gardant toujours à l'esprit qu'un officier de renseignement doit pouvoir conseiller un chef interarmes. Pour cela, il est indispensable d'acquérir des connaissances solides, dans le domaine du renseignement d'état-major, les capacités et l'emploi des capteurs. Dans ce cadre, le jury conseille aux

futurs candidats de travailler sur des documents actualisés dont une grande partie est accessible sur le site du CEERAT.

En synthèse, il apparaît que la population ayant concouru a fait preuve de connaissances se situant dans une bonne moyenne. Quelques rares concurrents se sont présentés avec des lacunes importantes. En revanche, il est remarquable et encourageant de constater l'excellence du niveau des meilleurs qui ne peut être que le résultat d'une préparation dirigée à laquelle vient s'ajouter une forte motivation du candidat. Le déroulement des épreuves, notamment le nombre de candidats par demi-journée, le temps accordé pour chaque entretien et entre chaque candidat, a donné entière satisfaction et doit être préservé.

2.2.12.3 Épreuves d'aptitude physique

Les épreuves sportives du concours OAEA 2015 se sont déroulées au cours de 2 séries, les 9 et 10 mars 2015. Les 11 candidats ont évolué aux mêmes horaires, dans les mêmes conditions et dans des infrastructures parfaitement adaptées à ce concours.

La moyenne générale de 15,33 souligne un bon niveau physique d'ensemble en hausse de 0,9 point par rapport au millésime 2014.

En analysant les résultats de chaque discipline, il apparaît nettement que le grimper de cordes est la plus difficile pour les candidats.

L'écart type entre les moyennes étant de 9 points (moyennes comprises entre 10/20 et 19/20), on en déduit de facto l'importance de bien préparer ces épreuves sportives du fait notamment de son coefficient de 10.

2.2.12.4 Conclusion

En synthèse, le fait assez remarquable et constaté d'ailleurs dans les autres concours (ESP notamment), concerne le très faible niveau de culture générale des candidats, qu'il s'agisse de questions simples d'Histoire ou de connaissance de l'armée de terre.

Le président de ce jury suggère donc de fixer un programme de révision précis s'appuyant sur une documentation fournie, afin d'augmenter le niveau moyen de connaissance. De cette manière, l'épreuve d'aptitude serait l'occasion d'acquérir une base minimum de connaissances générales que les candidats ne possèdent pas aujourd'hui.

2.2.13 CONCOURS SDC

Les épreuves d'admission au concours des officiers d'active des écoles des services (OAES) du domaine « Soutien du combattant » se sont déroulées aux écoles militaires de Bourges du 9 au 10 mars 2015. Organisées conformément aux prescriptions des documents de référence, ces épreuves se sont passées dans de bonnes conditions

Les cinq candidats du domaine, admissibles à ce concours, se sont présentés aux épreuves orales. Un candidat a obtenu une note éliminatoire. Pour les quatre autres, les notes s'échelonnent entre 14,25 et 9,46 avec une moyenne générale établie à 12,18. Elle démontre que les candidats ont manifestement bénéficié d'une préparation sérieuse.

2.2.13.1 Epreuve d'aptitude à l'emploi d'officier

Les notes des candidats dans cette épreuve s'échelonnent entre 4 et 16,5/20 pour une moyenne générale de 11. 3 candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20, dont un avec une note éliminatoire.

Si le niveau est donc globalement satisfaisant, l'échelonnement des notes traduit une réelle hétérogénéité des prestations des candidats. Sélective par nature, cette épreuve permet clairement et rapidement de distinguer les meilleurs. Elle offre réellement au président du jury, l'opportunité de juger de la réelle aptitude du candidat à tenir un poste d'officier chef de peloton.

Sur le fond, il convient de noter que seuls 2 candidats sur 5 donnent satisfaction sur les sujets d'actualité se rapportant à la défense. De plus, il faut souligner que 3 candidats étaient sur l'objectif de restitution en 10 minutes. Enfin, dans le jeu des questions-réponses, il est intéressant de constater que la plupart des candidats s'accordent un temps de réflexion avant de formuler leur réponse, attestant ainsi d'un potentiel certain pouvant être mis en valeur au cours d'une année en division d'application.

En ce qui concerne l'attitude générale, les candidats utilisent convenablement l'espace et sont globalement à l'aise dans leur expression. Par contre, ils n'utilisent pas les aides pédagogiques mises à leur disposition. Cette aisance se reflète assez bien dans la présentation de leurs motivations qui semble généralement avoir été très bien préparée.

Au bilan, la préparation à cette épreuve apparaît donc avoir été menée avec sérieux même si certains candidats ont manifestement manqué de fond.

2.2.13.2 Épreuve de connaissance du domaine de spécialité

L'épreuve de spécialité s'est parfaitement déroulée. Elle a engendré des résultats satisfaisants avec de bonnes notes (16,50 pour la meilleure) et des notes plus faibles (10 pour la plus basse). Aucune note éliminatoire n'a donc été attribuée. La moyenne globale est très correcte et se situe à 12,80 sur 20.

Les candidats ont été bien préparés et ont produit beaucoup d'efforts pour cet oral exigeant qui demande des connaissances élargies sur l'ensemble du domaine de spécialité. La majorité des candidats présentent des connaissances très correctes sur l'ensemble du spectre du soutien du combattant indépendamment de leur spécialité d'origine.

Le manque d'expérience pratique sur le terrain a été moins sensible que l'an passé. La doctrine est connue et globalement bien maîtrisée. Les textes relatifs à la gestion logistique des biens sont désormais acquis ainsi que ceux concernant le fonctionnement des GSBdD.

Au bilan, l'ensemble des candidats avait un niveau satisfaisant. Le niveau de précision des réponses apportées par ces derniers a été le critère principal de discrimination. Une attitude globale adaptée et une aisance dans les réponses ont également pu être constatées.

2.2.13.3 Épreuves d'aptitude physique

Les épreuves physiques se sont déroulées en une session unique le lundi 9 mars 2015. 4 des 5 candidats ont effectué l'ensemble des épreuves sportives. 1 candidat a bénéficié d'une dérogation prévue à l'article 4 de l'arrêté de 1^{ère} référence impliquant une exemption totale. Aucun accident corporel n'est survenu lors de ces épreuves sportives.

Les conditions météorologiques ont été favorables lors de cette session (ensoleillées et sans vent) et n'ont donc pas désavantagé les candidats pour l'épreuve du test de Cooper qui se déroule à l'extérieur.

Dans l'ensemble, les notes sont plutôt moyennes, avec malgré tout un niveau évalué comme très moyen en grimper de corde et moyen en natation. La moyenne des candidats sur ces épreuves sportives oscille entre 10,33 et 17 avec une moyenne générale établie à 13,41.

La motivation de ces candidats semblait plutôt bonne, avec un niveau d'investissement dans la préparation de leurs épreuves jugé plutôt moyen.

2.2.13.4 Conclusion

Les épreuves d'admission constituent un moyen efficace pour juger de la capacité des candidats à accéder au corps des officiers. La durée de 30 minutes pour l'épreuve est suffisante pour permettre aux candidats de construire et restituer des raisonnements cohérents et audibles tout en donnant aux jurys des deux épreuves l'opportunité de les évaluer.

Les lettres de motivation et les *curriculum vitae* constituent une aide appréciable pour connaître les candidats. Le fait que ces deux documents ne soient pas notés n'est en rien préjudiciable à leur qualité. En

raison du rattachement de deux candidats RHL, le taux de sélection était assez élevé pour le domaine « Soutien du combattant » cette année (5 candidats pour 1 place contre 3 candidats pour 1 place l'an passé).

2.2.14 CONCOURS SIC (OAEA)

Les épreuves d'admission du concours OAEA du domaine « systèmes d'information et de communications » -SIC- se sont déroulées du 02 au 05 mars 2015 au sein de l'École des transmissions de Cesson-Sévigné.

Tous les candidats admissibles se sont présentés et ont été répartis en 2 séries.

Cinq candidats concouraient cette année simultanément pour les concours OAEA et OAES. Ils ont été convoqués selon un schéma leur permettant d'effectuer l'intégralité des épreuves des deux concours.

Aucun incident n'est venu perturber les épreuves d'admission (orales et sportives) qui se sont déroulées conformément aux textes en vigueur.

2.2.14.1 Epreuve d'aptitude à l'emploi d'officier

- **Forme :**

Les candidats connaissent et ont respecté la méthodologie de cette épreuve orale tant dans la gestion du temps de préparation que dans le déroulé de la restitution du sujet choisi. Il faut noter qu'à de rares exceptions, les exposés sont plus courts que le temps théoriquement imparti (7 minutes en moyenne au lieu des 10 minutes préconisées), ce qui peut être préjudiciable pour les candidats.

Hormis un candidat en grande difficulté, les autres ont fait preuve d'une attitude et d'une stabilité émotionnelle globalement satisfaisante.

Un seul candidat a clairement redéfini les termes et le périmètre du sujet, tous les autres ayant oublié ou négligé cette partie parfois essentielle à la bonne compréhension de leur exposé. L'idée maîtresse est trop souvent mal formulée, peu claire, voire reprend simplement l'intitulé du sujet.

- **Fond :**

Le sujet choisi par les candidats est dans l'ensemble bien traité, avec une qualité d'expression tout à fait convenable.

Dans la suite de l'épreuve, lors de l'entretien autour de sujets divers de Défense (questions-réponses), la majorité des candidats a montré des connaissances satisfaisantes, voire très bonnes pour certains.

En revanche, trop peu d'entre eux osent s'engager et défendre des positions personnelles autres que celles qu'ils croient être attendues par le jury.

- **Conclusion :**

Le niveau des candidats est globalement satisfaisant. A de rares exceptions, ils ont montré un bon niveau de préparation et de motivation. Au bilan, le ressenti du jury est que la majorité d'entre eux possède les qualités requises pour devenir officier, exercer des fonctions de chef de section puis à terme celles de commandant d'unité. Au milieu de cet ensemble relativement homogène, deux candidats sont véritablement sortis du lot et ont démontré un excellent potentiel.

La moyenne générale obtenue à cette épreuve est de 12,07/20. La note la plus élevée est de 18/20 et la plus basse de 5,50/20.

2.2.14.2 Epreuve de connaissance du domaine de spécialité

- **Note retraçant la carrière du candidat**

Bien qu'aucune règle ne leur ait été imposée², les candidats ont fait le choix de rédiger deux documents : un *curriculum vitae* destiné à retracer leur carrière ainsi qu'une lettre de motivation manuscrite. Ces documents sont exploités par les 2 jurys. Si les CV répondent globalement aux objectifs, les lettres de motivation déçoivent par leur manque singulier d'originalité et leur banalité qui n'apporte aucune plus-value à l'exercice.

² NDLR : les ODF avaient la faculté d'exiger dans le document de deux pages retraçant la carrière soit une lettre de 2 pages, soit un CV de 2 pages, soit l'un et l'autre document mais d'une seule page.

- Impression générale

La moyenne de cette épreuve l'impression générale ressentie par les membres du jury, à savoir des résultats d'un niveau relativement moyen.

Le sentiment qui domine est celui de connaissances très superficielles, parfois même dans l'EIP ou dans la structure de l'organisme d'affectation.

Des connaissances très légères et/ou trop « livresques » ont conduit certains postulants à multiplier les erreurs, par confusion ou défaut de compréhension.

Les prestations sont de factures inégales et seuls deux des candidats se démarquent réellement, que ce soit dans leur allure, leur niveau de connaissances ou leur aptitude à restituer. Parfois, certains candidats ont pu être desservis par un manque de technique de présentation, malgré un potentiel perceptible ainsi qu'un niveau de connaissances relativement correct.

Enfin, le jury a identifié deux candidats qui ne lui paraissaient pas être à leur place, un manque évident de travail personnel pour détenir les connaissances basiques d'un professionnel des SIC s'étant fait ressentir. Aucune note éliminatoire n'a cependant été attribuée.

- Points forts relevés

Les deux candidats qui se démarquent ont séduit le jury par l'étendue de leurs connaissances, faisant notamment preuve d'une maîtrise de soi évidente, sachant parfaitement contrôler leur stress, affichant une certaine aisance dans les échanges avec le jury, adoptant enfin une attitude ainsi qu'une technique de présentation remarquables.

Le travail conséquent que semblent avoir fourni quelques candidats, employés hors filière ou domaine, dans l'approfondissement de leurs connaissances du domaine, est à souligner.

La majorité des candidats a connaissance des principales évolutions du domaine, même si ces notions restent assez globales.

- Principales lacunes constatées

Les lacunes les plus marquantes se traduisent par des restitutions très approximatives, liées à des connaissances beaucoup trop limitées, que ce soit dans l'organisation du domaine SIC en général, dans la structure et les missions de l'organisme d'appartenance, dans les notions générales de SSI (concept pourtant en pleine effervescence dans le contexte actuel), comme dans l'historique ou les traditions de l'Arme.

Pour certains sous-officiers, il a également été constaté de grandes lacunes dans leur spécialité-même.

Le manque de préparation visant à se confronter à un jury a parfois pu annihiler le travail qui semble avoir été consenti par certains, générant ainsi confusion et erreurs grossières.

Deux candidats n'ont à l'évidence pas suffisamment travaillé pour détenir un niveau-seuil permettant d'accéder à l'Épaulette cette année.

2.2.14.3 Épreuves d'aptitude physique

Les épreuves d'aptitude physique se sont déroulées conformément aux directives de la DRHAT, dans de bonnes conditions matérielles et techniques.

Tous les candidats ont effectué les quatre épreuves imposées.

La moyenne générale obtenue à l'épreuve d'aptitude physique est de 16,51/20. La moyenne la plus élevée est de 20/20 et la plus basse est de 11,67/20. Un seul candidat a pris le maximum de points.

De manière générale, la majorité des candidats semble être correctement préparée aux épreuves sportives. Quelques-uns cependant méconnaissent encore les règlements des épreuves sportives de ce concours, qui sont pourtant celles du CCPM, et laissent ainsi échapper des points sur certaines disciplines (en grimper de corde et en aisance aquatique par exemple).

Les moyennes de chacune des épreuves sont globalement identiques à celles enregistrées en 2014. L'épreuve de natation a été meilleure cette année avec 0,4 point de moyenne en plus, celle des abdominaux ayant eu 0,7 point de mieux.

2.2.14.4 Conclusion

La différence entre des candidats bien préparés par leur organisme et ceux livrés à eux-mêmes est très perceptible pour les deux jurys. Même si le travail personnel reste la clé de la réussite, les seules compétences académiques nécessaires à passer le cap de l'écrit ne sont pas suffisantes et l'appui au candidat dans sa préparation aux épreuves orales se révèle être indispensable afin de lui faire acquérir une méthode de présentation et l'orienter sur les connaissances de base à détenir.

Dans l'ensemble, le comportement des candidats, le niveau moyen de leur préparation et les résultats obtenus cette année sont plutôt positifs par rapport aux conclusions relevées lors des épreuves d'admission du concours OAEA 2014, notamment pour l'épreuve d'aptitude à l'emploi d'officier.

Seul deux candidats se sont véritablement distingués au cours des épreuves orales, tant sur le fond que sur la forme, en démontrant toute l'étendue de leur potentiel, une aptitude immédiate à accéder à l'Épaulette et réussir une belle carrière d'officier. Derrière, au sein d'un groupe important de niveau relativement homogène, plusieurs candidats dont les moyennes sont proches n'ont pu réellement se détacher et sont jugés aptes à rejoindre la division d'application en 2015. Cette difficulté pour les deux jurys à discriminer les candidats à l'oral est d'autant plus notable que le taux de sélection était cette année particulièrement élevé, avec un ratio de 1 candidats admis pour 5 candidats admissibles alors qu'il était de 1 pour 2,7 en 2014 et 1 pour 3,7 en 2013 (hors doubles candidatures OAEA-OAES). Ce sont donc les épreuves écrites qui permettront de départager les meilleurs au sein de ce groupe de postulants.

2.2.15 CONCOURS SIC (OAES)

Les épreuves d'admission du concours OAES du domaine « systèmes d'information et de communications » -SIC- se sont déroulées du 4 au 9 mars 2015, à l'École des transmissions de Cesson-Sévigné.

Les 13 candidats admissibles se sont présentés et ont été répartis en 2 séries.

Cinq candidats concouraient cette année simultanément pour les OAEA et les OAES. Ils ont été convoqués selon un schéma leur permettant d'effectuer l'intégralité des épreuves des deux concours.

Aucun incident n'est venu perturber les épreuves d'admission (orales et sportives) qui se sont déroulées conformément aux textes en vigueur.

2.2.15.1 Epreuve d'aptitude à l'emploi d'officier

Les résultats de l'épreuve à l'emploi d'officier sont satisfaisants et plus élevés que les années précédentes, avec une moyenne supérieure à 13/20. Deux candidats ont réalisé des prestations de grande qualité.

Tous les candidats étaient plutôt bien préparés. Ceux qui ont obtenu les notes les plus basses ne manquaient pas de bonne volonté, mais ont souvent réalisé des exposés trop courts ne donnant pas vraiment matière à discussion. Le côté franchement scolaire de certains exposés donne une impression négative.

Les questions complémentaires ont montré de fortes disparités entre les candidats, certains présentant des connaissances variées et correctes et d'autres répondant de manière très concise, ce qui entraînait la multiplication des questions et montrait l'étendue de leurs lacunes.

Cette épreuve s'est révélée suffisamment sélective pour détecter les candidats aptes au recrutement en tant qu'officier.

La moyenne générale obtenue à cette épreuve est de 13,12/20. La note la plus élevée est de 18,50 et la plus basse de 9/20.

2.2.15.2 Epreuve de connaissance du domaine de spécialité

- Note retraçant la carrière du candidat

Le jury disposait de deux documents : le curriculum vitae et la lettre de motivation.

Le premier document était de bonne qualité pour la totalité des candidats. Il permettait de poser des questions sur un engagement opérationnel ou sur un aspect particulier du parcours professionnel.

Le second document a très peu été utilisé, dans la mesure où il offre un intérêt très limité. En effet, tous les candidats utilisent les mêmes types de phrases, ce qui a pour effet de susciter le doute quant à la sincérité des arguments développés.

- Impression générale

Les résultats à l'épreuve sont très moyens (10,38) et en nette baisse par rapport aux années précédentes. L'écart-type est très important puisqu'il va de 15 à 6,5. Seuls 4 candidats sur 13 obtiennent une note supérieure à 12. Au-delà des notes, l'impression générale n'est pas toujours satisfaisante. Les candidats semblent assez peu préparés, aussi bien du point de vue de leur présentation (allure, clarté du discours, assurance...) que de leurs connaissances intrinsèques du domaine. Pire, très souvent le métier, qui correspond à la filière de l'EIP, est méconnu ou mal appréhendé, y compris pour les sous-officiers qui ne sont pas en distorsion d'emploi. Aux méconnaissances techniques parfois surprenantes ou inquiétantes s'ajoutent des difficultés à prendre de la hauteur ou même à comprendre les problématiques soulevées.

- Points forts relevés

- L'excellent état d'esprit de l'ensemble des candidats est à souligner, aucun n'a fait preuve de désinvolture.
- Les meilleurs candidats sont ceux qui, à la fois, connaissent l'aspect technique de leur spécialité et maîtrisent les « codes » des oraux (attitude, débit, gestion du stress...).
- Les meilleurs candidats (moyenne supérieure à 12) ont le potentiel « officier » et devraient donner entière satisfaction dans leur futur emploi.

- Principales lacunes constatées

- La filière SSIC est méconnue et les connaissances restent globalement insuffisantes. Des notions importantes comme la PSSIA (par exemple : la politique des mots de passe) ne sont pas maîtrisées tout comme la vision de la chaîne fonctionnelle (par exemple : OG CYBER, OSSI ou OLID). Faute de curiosité ou de capacité à élargir leurs connaissances, les candidats n'ont également aucune idée des nouveaux matériels comme TEOREM ou GLOBULL.
- L'emploi de SIC est un domaine lui aussi peu maîtrisé. Si les sous-officiers en poste hors du CFT ne possèdent que des connaissances livresques et donc lacunaires, ce qui est compréhensible, les sous-officiers habitués aux OPEX ont des difficultés pour présenter l'architecture SIC du théâtre de projection.
- Les connaissances « de base » du transmetteur sont superficielles ou inexistantes. Ainsi les candidats ignorent ce qu'est un support de communication ou confondent allègrement radio et faisceaux hertziens.
- Les futurs programmes SIC comme SCORPION, CONTACT, SIA, STCIA ou STCE sont peu, voire pas du tout, connus.
- Les questions systématiques et simples : « Père de l'Arme », « Espace Ferrié », « EIP »...ne trouvent parfois pas de réponses.

La moyenne générale obtenue à cette épreuve est de 10,38/20. La note la plus élevée est de 15/20 et la plus basse de 6,50/20.

2.2.15.3 Epreuves d'aptitude physique

Les épreuves d'aptitude physique se sont déroulées conformément aux directives de la DRHAT, dans de bonnes conditions matérielles et techniques.

Deux candidats n'ont pas effectué les épreuves, l'un avec une décision de dérogation, l'autre non (inaptitude temporaire). Ce dernier a donc reçu la note zéro pour l'ensemble des épreuves.

De manière générale, les candidats se sont préparés correctement aux épreuves sportives. Quelques-uns, cependant, méconnaissent encore les règlements des épreuves sportives de ce concours, qui sont identiques à celles du CCPM.

Les candidats de la première série ont obtenu de meilleures notes que ceux de la seconde série. Cela peut s'expliquer par le fait que cinq candidats de la première série ont également passé les mêmes épreuves pour le concours OAEA quelques jours plus tôt. Visiblement, ils n'ont pas eu le stress de la découverte du déroulement des épreuves et du jury sport.

La moyenne générale obtenue à cette épreuve est de 15,25/20. La moyenne la plus élevée est de **18,33/20** et la plus basse de 00/20. La deuxième moins bonne moyenne est de 14. Les notes obtenues sont donc assez homogènes.

Cependant la moyenne de cette année est à relativiser avec la prise en compte d'une note égale à zéro. La moyenne obtenue, en retirant cette note, atteindrait 16,64, ce qui est meilleur que l'an dernier.

Les notes les plus basses sont obtenues en grimper de corde, épreuve qui reste le point le plus faible car, à priori, la moins travaillée.

2.2.15.4 Conclusion

Les épreuves d'admission du concours OAES se sont déroulées dans des conditions normales et aucun incident n'est à signaler.

Le niveau des candidats apparaît stable par rapport aux années précédentes et l'impression générale est correcte, avec un bémol pour l'épreuve de connaissance du domaine SIC. Quelques candidats obtiennent de très bons résultats.

Dans l'ensemble, ils ont travaillé et ont fait l'effort de préparer cet oral, même si certaines prestations peuvent paraître un peu caricaturales. Les meilleurs candidats montrent une réelle détermination à devenir officier.